

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France en 2022

Rapport final



FAITS & CHIFFRES

Octobre
2024

REMERCIEMENTS

L'ADEME souhaite remercier les personnes suivantes pour leur aide lors de la réalisation de l'étude :

Abdel KHIATI (DGE)
Chakir RACHIQ (DGE)
Thomas VOLDIOIRE (DGE)
Guillaume MEYER (CGDD)
Valérie CHAUVIN (Banque de France)
Alain DESPRES (Atout France)
Betty RECH (Atout France)
Hugo ALVAREZ (Atout France)
Nicole MBENA (CEREN)
Laurent REGEFFE (CEREN)
Sonia TURKI (CEREN)
Raphaelle NEVEUX (UNIMEV)
Nabila KOCHERA (UNIMEV)
Quentin BALBLANC (UNIMEV)

CITATION DE CE RAPPORT

2024. Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France en 2022. 83 pages.
Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2023MA000232

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : Carbone 4 et la SCET Camille DIAMANT, Juliette SORRET, Thibault MELCHIOR, Eugénie PREGO CAUCHET.

Coordination technique - ADEME : Marielle HERBADJI et François POTIN

Contributeurs – ADEME : Aude ANDRUP, Robert BELLINI et Maëlys PROVOST

Direction/Service : DAAT – Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoire bas carbone

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
1. Contexte	8
1.1. Le tourisme, un atout économique pour la France et ses territoires.....	8
1.2. Un secteur qui génère des pressions sur l'environnement, en même temps qu'il est menacé par le changement climatique	9
2. Cadrage de l'étude	11
2.1. Cadrage du périmètre des activités considérées	11
2.1.1. Qu'entend-on par "secteur du tourisme" ?	11
2.1.2. Secteurs et postes d'émissions considérés	13
2.1.2.1. Une couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur du tourisme (y compris l'hébergement non marchand, les locations saisonnières, le tourisme institutionnel et les pressions sur l'environnement).....	13
2.1.2.2. Une couverture du tourisme pour motif personnel et du tourisme d'affaires..	15
2.1.2.3. Une couverture des émissions liées aux infrastructures du tourisme et à leur exploitation	15
2.1.3. Périmètre temporel.....	16
2.1.4. Périmètre des gaz considérés.....	16
2.1.5. Une couverture des émissions directes et indirectes du tourisme.....	16
2.1.6. Périmètre géographique.....	17
2.1.7. Autres choix méthodologiques.....	17
2.2. Sources de données : une méthodologie partant au maximum d'une approche « matière » et des données d'activité du tourisme, et ne reposant que ponctuellement sur la comptabilité nationale.....	17
2.3. Évolution par rapport à l'édition précédente.....	18
3. Méthodologie employée	20
3.1. Taux de touristicité	20
3.2. L'hébergement.....	22
3.2.1. L'hébergement marchand	22
3.2.2. L'hébergement non marchand.....	25
3.2.3. Les locations saisonnières	28
3.3. Le transport.....	30
3.3.1. Les trajets origine - destination.....	30
3.3.2. Les mobilités sur place.....	32
3.3.3. Les croisières maritimes	32
3.4. La restauration	33
3.5. Les sports, les loisirs et la culture.....	35
3.6. L'événementiel d'affaires.....	37
3.7. Les acteurs du tourisme.....	38
3.7.1. Les agences de voyage	38
3.7.2. Les institutionnels du tourisme.....	40
3.8. Biens touristiques.....	41
3.9. Les pressions sur l'environnement.....	42
3.9.1. L'eau	42
3.9.2. Les déchets	42

3.10.	Les émissions territoriales.....	43
4.	Résultats.....	45
4.1.	Bilan des émissions par poste d'émissions en 2022.....	45
4.2.	Évolution des émissions du secteur du tourisme entre 2018 et 2022.....	47
4.3.	Illustration du bilan GES du secteur du tourisme sur quelques <i>personae</i>	49
4.4.	Comparaison avec les émissions territoriales de la France.....	50
4.5.	Focus sur la mobilité origine-destination.....	52
4.5.1.	État des lieux en 2022.....	52
4.5.2.	Comparaison de trois profils de voyageurs : résidents, européens et non-européens.....	53
4.5.3.	Évolutions par rapport à 2018.....	55
4.5.3.1.	Évolutions pour les touristes résidents.....	56
4.5.3.2.	Évolutions pour les touristes non-résidents.....	57
4.6.	Focus sur les croisières maritimes.....	59
4.7.	Focus sur l'hébergement.....	60
4.8.	Focus sur la consommation énergétique des bâtiments.....	62
4.9.	Focus sur l'Outre-mer.....	64
5.	Définition d'objectifs de réduction pour le secteur.....	66
5.1.	Différentes méthodes de définition de trajectoires de réduction d'émissions peuvent être appliquées au secteur du tourisme en France.....	66
5.2.	Définition des objectifs de réduction pour le secteur du tourisme en absolu.....	67
5.3.	Illustration des objectifs de réduction des émissions avec différents types de trajets.....	68
6.	Discussion et recommandations.....	70
6.1.	Pistes d'action qualitatives pour la réduction des émissions du tourisme en France.....	70
6.2.	Discussion sur l'amélioration de l'exercice du bilan GES.....	72
6.2.1.	Recommandations sur l'amélioration de la qualité des données.....	72
6.2.1.1.	Des données nationales riches, dont la gouvernance reste à clarifier.....	72
6.2.1.2.	Des marges d'enrichissement des données du tourisme.....	73
6.2.2.	Recommandations sur la fréquence de mise à jour de l'exercice.....	73
6.2.3.	Autres recommandations.....	74
6.3.	Discussion sur la structuration de la stratégie climatique du secteur du tourisme.....	74
Conclusion.....		75
7.	Annexes.....	76
7.1.	Le tourisme émissif.....	76
7.1.1.	Méthodologie.....	76
7.1.2.	Résultats.....	76
7.2.	Table des illustrations.....	79

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Première destination touristique mondiale depuis une trentaine d'années, la France continue d'attirer touristes français et étrangers au sein de ses territoires. Le tourisme constitue un levier majeur dans l'économie du pays et génère par ailleurs de nombreuses pressions sur l'environnement. Ce rapport étudie l'impact du tourisme sur le climat, et montre que cet impact est principalement lié au transport des touristes, mais également à leur hébergement, leur alimentation, ou leur consommation de biens et de loisirs.

Le bilan GES du secteur : une deuxième évaluation nécessaire au suivi de la transition écologique du tourisme

La présente étude est la **deuxième édition** du calcul de quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur du tourisme en France, après un premier exercice effectué pour l'année 2018. Contrairement à d'autres calculs de bilans GES du tourisme déjà menés dans d'autres pays, basés sur des données économiques (manipulation des tableaux entrée-sortie des services statistiques nationaux), l'étude s'appuie sur un jeu de données essentiellement physiques (kilomètres parcourus, nombre de nuitées, etc.), afin de traduire le plus fidèlement possible la réalité des émissions de GES du secteur, comme cela avait été fait dans la première édition. Ces données sont notamment issues d'enquêtes représentatives sous la charge de l'Insee et de la Banque de France (Suivi de la Demande Touristique, Enquête auprès des Visiteurs venant de l'Etranger, etc.).

L'étude calcule les émissions GES du tourisme en 2022. Elle cherche à couvrir un périmètre étendu, similaire au périmètre de l'étude de 2018 afin de permettre une comparaison des deux éditions, tout en assurant une granularité d'informations élevée.

Elle inclut à la fois le tourisme réceptif (séjours de non-résidents en France) et le tourisme interne (séjours de résidents en France). Elle couvre le champ du tourisme au sens large, en incluant tant les touristes à proprement parler (séjour hors de l'environnement habituel supérieur à une nuitée) que les excursionnistes (séjour d'une journée à plus de 100 km du domicile), que ce soit pour des motifs personnels ou professionnels.

L'étude se veut par ailleurs exhaustive en termes de secteurs couverts, puisque le transport, l'hébergement, l'alimentation et la consommation (de biens, de loisirs, d'eau...) des touristes sont pris en compte, au même titre que les infrastructures et consommations des professionnels du tourisme, nécessaires à la fourniture de services ou produits touristiques. Les émissions liées aux croisières maritimes sont également intégrées. Enfin, les émissions considérées couvrent à la fois les émissions liées à l'exploitation et à la construction passée des infrastructures du tourisme.

Une empreinte GES composée aux trois quarts d'émissions liées aux transports

Au total, les émissions du secteur du tourisme en France se sont élevées à 97 millions de tonnes de CO₂ équivalent en 2022, soit l'empreinte carbone d'environ 10 millions de Français et Françaises sur un an¹.

Environ la moitié de ces émissions, soit 46 MtCO₂e, sont des émissions directes ayant lieu sur le territoire français (excluant le transport international et les achats non fabriqués en France notamment). **Le secteur du tourisme est ainsi à l'origine de 11 % de l'inventaire national d'émissions de GES de la France.** Le secteur du tourisme est amené à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui vise à atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050.

¹ L'empreinte carbone française pour l'année 2021 est évalué à 9,9 tCO₂e (MyCO₂, 2021)

Près des trois quarts de ces émissions (69%, soit 68 MtCO₂e) sont générées par le transport, dont 59% spécifiquement par les trajets aller-retour pour se rendre sur le lieu de séjour. **L'aviation représente 29% des émissions totales du secteur.** Le transport sur place correspond à des émissions annuelles de 6,9 MtCO₂e, et la construction des infrastructures de transport 3,4 MtCO₂e.

L'hébergement, les achats de biens et la restauration représentent 24% des émissions totales du secteur touristique.

En intensité, les touristes étrangers ont un ratio d'émissions par nuitée beaucoup plus important que les touristes français, notamment à cause des émissions induites par le transport international.

Globalement, le nombre d'arrivées de touristes (hors excursionnistes) a diminué de 7% entre 2018 et 2022. Cette diminution du nombre d'arrivées total est principalement portée par une baisse du tourisme des résidents. Par ailleurs, les émissions liées à l'hébergement touristique ont diminué de 8% entre 2018 et 2022, principalement du fait de la diminution du nombre de nuitées.

Une empreinte GES en diminution par rapport à 2018, principalement en raison du développement d'un tourisme plus local, pour des retombées économiques équivalentes

Les émissions du secteur ont diminué de 16% en absolu par rapport à 2018, une baisse due en grande partie à la diminution conjoncturelle des arrivées aériennes internationales due à la crise sanitaire ayant également eu pour effet un développement d'un tourisme plus local : en 2022, les touristes internationaux sont en effet venus de moins loin qu'en 2018. Ils ont donc parcouru des distances plus petites en utilisant des modes de déplacement moins carbonés. En conséquence, les émissions liées au transport origine-destination ont diminué de 23% entre 2018 et 2022.

Cette baisse significative des émissions se révèle par ailleurs compatible avec le maintien des retombées économiques générées par le secteur. En effet, la consommation touristique intérieure s'établit à environ 180 Mds € en 2018 et 2022, soit 7% du PIB les deux années.

Ces retombées économiques sont soutenues par les touristes non-résidents : leur consommation touristique intérieure a augmenté de 2,7% entre 2018 et 2022 alors que celle des résidents a décliné de 0,7%. Ce recentrage auprès des clientèles françaises et européennes proches apparaît donc à poursuivre.

Une baisse des émissions en partie due à des effets conjoncturels, à pérenniser avec des changements structurels

Afin d'être aligné avec l'Accord de Paris, **le secteur du tourisme doit réduire ses émissions de GES entre 40 et 50% en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018.** En 2022, le secteur subit encore les effets des restrictions sanitaires post-Covid, des effets conjoncturels qui lui permettent de respecter cet objectif. Cependant, rien n'indique que cette tendance de réduction des émissions se maintienne après 2022. En particulier, le secteur de l'aviation a retrouvé son niveau pré-pandémique en 2023², et l'organisation des Jeux Olympiques de Paris risque de dégrader grandement le bilan des émissions pour l'année 2024.

Afin de permettre une diminution durable des émissions du secteur, il est indispensable **d'adopter un éventail de mesures publiques transformatives pour le modèle touristique français.** Il semble notamment indispensable de travailler sur la **provenance et le mode de transport des touristes afin de permettre l'atteinte des objectifs climatiques.** La modulation du nombre d'arrivées, en développant la durée des séjours, peut également constituer un paramètre clé.

² Direction générale de l'Aviation civile (2024), *Les défis de la croissance du trafic et de la transition écologique*

Le double rôle du secteur : décarboner ses activités, et devenir un ambassadeur de la transition écologique

Les résultats de ce bilan GES invitent à inscrire durablement le secteur du tourisme dans la transition écologique, qui devra mobiliser conjointement les leviers d'offre et de demande touristiques, sur l'ensemble des postes d'émissions. La décarbonation du secteur demande de mettre en perspective :

- **Les pratiques touristiques** : il est nécessaire de réduire les distances parcourues par les touristes, via le recrutement d'un tourisme plus local. La réduction du nombre d'arrivées apparaît également comme un levier qui peut être envisagé. Cela peut se faire, par exemple, via le positionnement du secteur sur un tourisme de qualité plutôt que de quantité. Cette brique comportementale de sobriété est fondamentale pour enclencher une transition effective.
- **L'efficacité énergétique** : l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports et des hébergements est une brique technique et technologique en soutien de la brique comportementale, et ne peut en aucun cas être suffisante en elle-même.
- **L'intensité carbone** : l'utilisation de moyens de transport collectifs ou bas carbone, des énergies de chauffage décarbonées ou la consommation d'aliments à faible teneur en protéines animales permet de diminuer l'intensité carbone des activités touristiques.

De nombreuses offres se développent actuellement dans cette optique pour répondre à une demande croissante : offre de séjour bas-carbone, itinérance vélo, tourisme ralenti (« slow tourism »), etc. Cette transformation nécessite une gouvernance dédiée et doit s'opérer à plusieurs échelles (européenne, nationales, régionales et locales) avec l'objectif de fournir une offre de mobilité décarbonée associée à des services pour encourager le passage à l'acte (prêt de matériel, locations véhicules à destination...) et continue sur l'ensemble des trajets.

Un meilleur accès aux données pour faciliter le suivi des actions et l'évaluation de la trajectoire

Des pistes d'amélioration existent également pour l'amélioration de la qualité des données, en particulier pour faciliter la mise à jour périodique de l'exercice de bilan GES et le décliner sur des mailles territoriales.



1. Contexte

Longtemps, le tourisme a été appréhendé essentiellement à l'aune de ses retombées économiques et de son impact sur la balance commerciale. Aujourd'hui, les pouvoirs publics aspirent à mieux maîtriser les pressions qu'ils exercent sur l'environnement, et le développement des activités touristiques va de pair avec des interrogations croissantes sur leurs impacts environnementaux. Afin d'accompagner la transition du secteur touristique vers un modèle durable, il convient de le doter d'outils de mesure de son empreinte sur l'environnement, au-delà des indicateurs économiques traditionnels. A la suite de la réalisation du premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)³ du secteur du tourisme en France en 2018, l'ADEME a décidé de réaliser une actualisation sur l'année 2022 afin d'objectiver l'évolution de la contribution du tourisme aux émissions nationales de gaz à effet de serre ainsi que la définition et le suivi d'objectifs.

1.1. Le tourisme, un atout économique pour la France et ses territoires

La crise de la Covid-19 a mis en évidence « le rôle déterminant du tourisme pour l'économie, à l'échelon mondial, national et local » selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)⁴. Après des décennies de croissance régulière, le secteur a été quasiment à l'arrêt pendant deux ans, le repli de l'activité ayant été plus marqué en 2020 que dans le reste de l'économie et n'ayant pas été compensé par la reprise de 2021. Cela a entraîné des conséquences économiques majeures : la pandémie a causé une perte de 46% (188,4 milliards d'euros) de recettes touristiques en 2020 et 2021 par rapport à 2019⁵.

Le tourisme en France constitue donc un levier majeur dans l'économie du pays. Le poids économique du tourisme s'apprécie principalement à l'aune de la consommation touristique intérieure, consommation des visiteurs résidents et non-résidents acquise auprès de prestataires de services et de biens de consommation, au cours des voyages en France. Elle représentait près de 7 % du PIB en 2022, soit 180 milliards d'euros⁶.

Encadré 1 : Évolution du calcul du poids économique du tourisme dans le PIB national

De nouveaux postes sont pris en compte dans le calcul du poids économique du tourisme en France depuis 2023

Jusqu'à 2023, l'Insee mesurait uniquement la consommation des touristes, ce qui permettait d'appréhender ce que représente le tourisme dans l'économie française mais n'était pas suffisant pour évaluer sa part dans la création de richesse totale. Ceci suppose en effet, en cohérence avec les concepts et méthodes standardisés sur le plan international, de prendre également en compte les consommations intermédiaires, les importations de produits touristiques, les impôts nets sur les produits et les importations ainsi que les subventions⁷.

³ ADEME (2021), *Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France*

⁴ OCDE (2022), *OECD Tourism Trends and Policies 2022*

⁵ Cour des Comptes (2023), *Le soutien au tourisme durant la crise sanitaire*

⁶ Eurostat (2023), *Tourism Satellite Accounts in Europe*

⁷ Insee (2023), *Comment mesure-t-on le poids économique du tourisme en France ?*

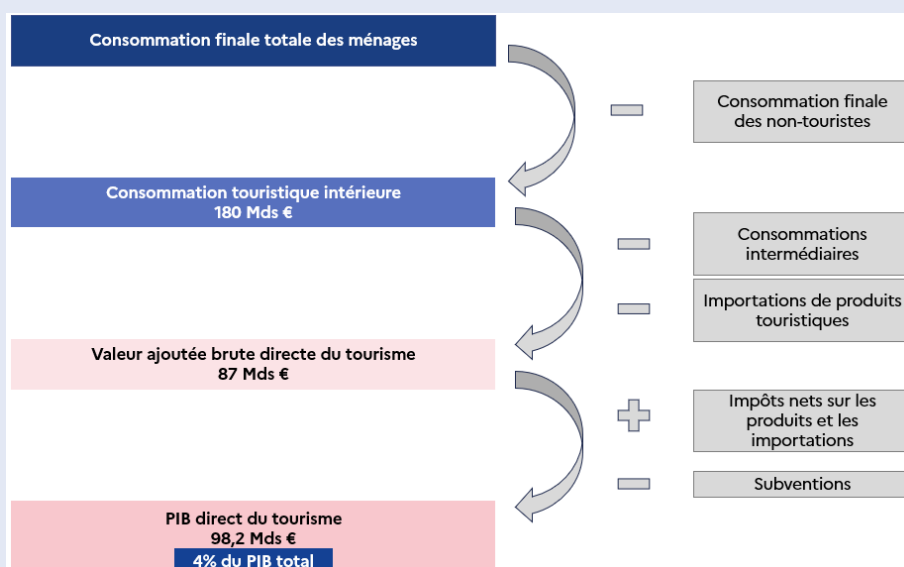


Figure 1 - Calcul du poids économique du tourisme en 2022 (source : Eurostat)

Cette modification entraîne une évolution des chiffres depuis le rapport de l'ADEME (2021), **Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France**. Il était en effet considéré dans ce rapport, publié avant l'évolution de calcul de 2023, que la consommation touristique intérieure représentait 7,4 % du PIB national, en accord avec le Memento du tourisme publié par la DGE (2018)⁸. Ce calcul ne prenait pas en compte les autres postes comme les consommations intermédiaires et les importations. Dans un souci de cohérence et de comparabilité, il est désormais considéré que la création de valeur associée au tourisme représentait 4 % en 2018⁹.

La France est historiquement la première destination touristique au monde et souhaite conforter cette position. Elle a accueilli plus de 201 millions de touristes nationaux et 86 millions de touristes internationaux en 2022. Les touristes internationaux ont généré près de 65 milliards d'euros de recettes en 2022 soit une hausse de 1,7 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 2018¹⁰.

Si les baromètres valorisent souvent le tourisme international pour son impact sur la balance commerciale, le tourisme interne est le premier contributeur à l'économie du tourisme en France. En 2022, les touristes français (visiteurs résidents) ont ainsi contribué à la consommation touristique intérieure à hauteur de 64%¹¹. De nombreuses destinations ont donc renforcé leur promotion à destination des touristes proches et locaux, comme la région Auvergne Rhône-Alpes qui a lancé en 2021 sa plateforme en ligne « Partir Ici » pour relancer le tourisme de proximité. Elle répertorie plus de 4 000 activités touristiques et 2 200 expériences locales et a été visité plus de 1,3 millions de fois depuis son lancement en octobre 2021¹².

1.2. Un secteur qui génère des pressions sur l'environnement, en même temps qu'il est menacé par le changement climatique

Le tourisme génère des pressions sur l'environnement, par exemple au travers des déplacements touristiques, des besoins en ressources (eau, besoins énergétiques, etc.) et de certains impacts sur la

⁸ DGE (2019), *La croissance de la consommation touristique en France se confirme en 2018*

⁹ Insee (2023), *Comment mesure-t-on le poids économique du tourisme en France ?*

¹⁰ Eurostat (2023), *Ibid*, INSEE (2023), *consommation touristique intérieure 2018*

¹¹ Eurostat (2023), *Ibid*

¹² Auvergne Rhône Alpes Tourisme Pro (2023), *Partir-ici.fr : bilan 2022 et plan d'actions 2023*

biodiversité et les espaces naturels sensibles. L'ADEME¹³ a par exemple évalué que les externalités environnementales et sociales monétarisées des mobilités touristiques pourraient représenter 50 milliards d'euros en 2030. La forte saisonnalité peut accentuer certains conflits d'usages, notamment autour de la ressource en eau, ce qui peut dégrader l'acceptabilité du tourisme sur le plan local. Par exemple :

- Sur la ressource en eau, en plus de la consommation individuelle induite par le déplacement des populations dans des zones touristiques, les activités touristiques nécessitent par exemple des prélèvements pour l'hébergement, la restauration, le remplissage des piscines, la neige artificielle ou encore l'arrosage des golfs¹⁴. Ces prélèvements atteignent souvent leurs pics en été où la ressource est limitée, et alors que d'autres usages comme l'agriculture ont également des besoins saisonniers importants.
- Aussi, les collectivités et institutionnels se saisissent des enjeux grandissants autour de la gestion des flux. L'accès aux criques de Sugiton à Marseille est ainsi encadré depuis 2022 en haute saison par un système de réservation qui limite l'accès à 400 visiteurs quotidiens contre 2 500 auparavant afin de les protéger de l'érosion que la sur-fréquentation accentue ;
- Un impact sur la qualité de l'air : lors de départs ou arrivées de ferries à Bastia, les mesures relèvent jusqu'à 37,5 fois plus de pollution qu'en temps normal, avec des pics à plus de 100 fois plus lorsqu'ils prennent de la vitesse¹⁵.

Les impacts de l'activité touristique peuvent être catégorisés entre effets amont, effets pendant le séjour et effets aval. En amont, le tourisme étant une économie de l'offre, son développement nécessite la présence d'hébergements, de restaurants ou encore d'infrastructures de transports sur le territoire. Leur production entraîne des émissions de GES ainsi qu'une potentielle artificialisation des sols. Le tourisme impacte également le dimensionnement des infrastructures : les communes accueillant le plus de touristes se distinguent en effet par des consommations d'eau et d'électricité supérieures à la moyenne française, et il en va de même pour la production de déchets ménagers ou assimilés¹⁶. La fréquentation touristique génère également des impacts **pendant le séjour**, à travers les mobilités origine-destination et sur site, l'hébergement, la restauration, les activités pratiquées ou encore les achats de souvenirs. Enfin, **en aval**, les déchets générés par les touristes nécessiteront une collecte et un traitement par le territoire d'accueil.

Si le tourisme génère des pressions sur l'environnement, il est également menacé par les impacts directs et indirects générés par le changement climatique. Celui-ci peut en effet affecter les ressources touristiques à travers :

- Le raccourcissement des périodes d'enneigement qui menace les stations de moyenne montagne ou le recul du trait de côte, qui pose la question de la relocalisation de nombreuses infrastructures touristiques ;
- L'accroissement des risques naturels comme des feux de forêt ou des tempêtes tropicales. Les incendies de juillet 2022 en Gironde ont détruit 5 campings, soit plus de 22% de la capacité d'hébergements du Bassin d'Arcachon¹⁷ ;
- L'altération du confort des touristes à travers la hausse des températures. Les territoires français les plus exposés aux fortes chaleurs abritent plus de 9,3 millions de personnes plus de 20 jours par été¹⁸. Les régions Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté sont particulièrement touchées avec 68% et 47% des habitants potentiellement exposés à ces fortes chaleurs. Ces 2 régions comptent plus de 279 millions de nuitées chaque année et représentent 18% des nuitées en hôtels et campings de France métropolitaine en 2022¹⁹.

¹³ ADEME (2020). Evaluation des externalités générées par les mobilités touristiques en France à l'horizon 2030

¹⁴ Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales avec le climat (2017), *La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement*

¹⁵ France Nature Environnement (2018), *En Corse, habitants et touristes victimes de la pollution de l'air des navires*

¹⁶ CGDD (2017), *La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ?*

¹⁷ Tourmag (2022), *Incendies en Gironde : quelles conséquences pour le tourisme ?*

¹⁸ Insee (2022), *Un habitant sur sept vit dans un territoire exposé à plus de 20 journées anormalement chaudes par été dans les décennies à venir*

¹⁹ Insee (2021), *La France et ses territoires*

Face à ces constats, et compte tenu de l'apport **économique, social et culturel du tourisme**, la France est engagée dans l'adaptation de son modèle touristique. Le plan destination France de 2021 a notamment engagé des mesures pour accompagner la transformation du secteur touristique vers un tourisme durable et le verdissement des infrastructures. Elles visent à élargir le périmètre géographique des actions, à accélérer la transition écologique des opérateurs et des territoires, et à soutenir l'émergence de nouvelles formes de tourisme. Les enjeux environnementaux sont donc au cœur de la stratégie globale pour une croissance durable du tourisme.

2. Cadrage de l'étude

2.1. Cadrement du périmètre des activités considérées

2.1.1. Qu'entend-on par "secteur du tourisme" ?

Si le tourisme renvoie à un champ large, recouvrant des motifs de voyage divers, allant du tourisme d'agrément au tourisme d'affaires, son périmètre est avant tout défini par des notions d'espace-temps spécifiques. D'après la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le tourisme désigne « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs »²⁰.

Sont ainsi sujets au tourisme plusieurs catégories de voyageurs, qui dépassent le périmètre strict des « touristes ». Il s'agit des « visiteurs », qui se déclinent en deux catégories, d'après la classification de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et de l'Insee :

- **Les touristes**, qui passent au moins une nuit (et moins d'un an) hors de leur domicile ;
- **Les excursionnistes**, qui réalisent un aller-retour dans la journée à plus de 100 km de leur domicile.

Le schéma de la Figure 2 synthétise le périmètre du tourisme et son inscription au sein de la notion, plus large, du voyage. Le présent bilan GES du tourisme porte ainsi sur le périmètre du tourisme au sens large, qui recouvre les touristes et excursionnistes.

²⁰ Organisation mondiale du tourisme, citée par la DGE (2018), *Memento du tourisme*

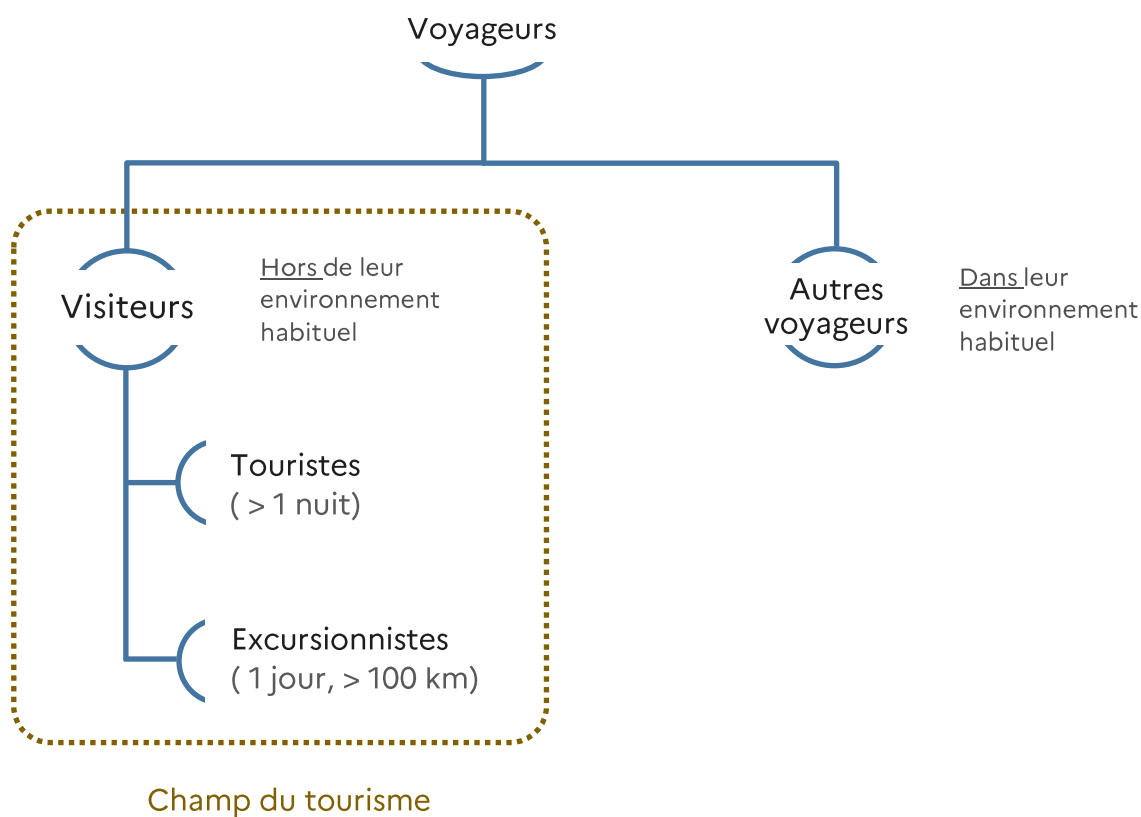


Figure 2 - Les différentes catégories de voyageurs et le périmètre du tourisme pris en compte dans le bilan GES

Au-delà de la durée des séjours et de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent, la présente étude s'inscrit dans une approche territoriale, appréhendant la France comme support ou « réceptacle » de flux touristiques et des émissions GES associées, que ces flux émanent de visiteurs résidents ou non-résidents. Cela s'oppose à une approche par nationalité, qui s'attacherait à étudier les émissions générées par les activités touristiques des Français, que leur destination soit la France ou l'étranger.

A cet égard, la présente étude porte sur le tourisme intérieur qui inclut :

- **Le tourisme interne** : les visiteurs résidents voyageant en France, au sein de leur région d'origine (tourisme infrarégional) ou dans le reste de la France (tourisme interrégional)
- **Le tourisme réceptif** : les visiteurs non-résidents en séjour en France

Le tourisme émissif, c'est-à-dire les flux de résidents vers l'étranger, est traité en annexe (7.1).

L'ensemble des flux sera pris en compte, indépendamment du motif de voyage (personnel, professionnel). Cela couvre donc le tourisme d'affaires.

Ce périmètre est identique au premier bilan carbone du tourisme en France réalisé par l'ADEME pour l'année 2018²¹.

²¹ ADEME (2021), *Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France*

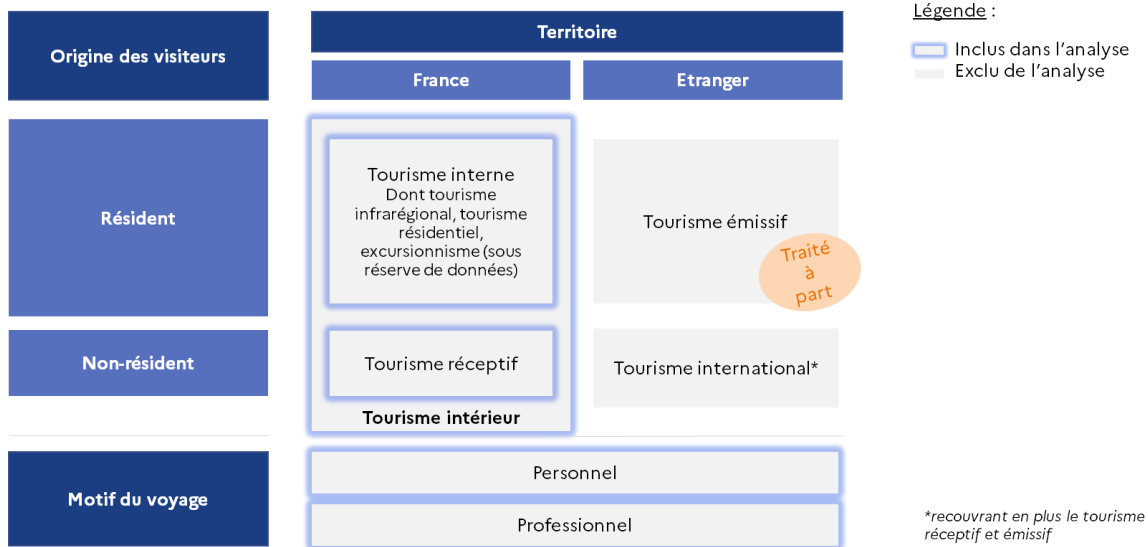


Figure 3 - Périmètre de l'étude

2.1.2. Secteurs et postes d'émissions considérés

2.1.2.1. Une couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur du tourisme (y compris l'hébergement non marchand, les locations saisonnières, le tourisme institutionnel et les pressions sur l'environnement)

Le tourisme étant une industrie transversale à plusieurs secteurs d'activités (transports, hébergement, restauration, loisirs, etc.), la présente étude vise à prendre en compte les émissions générées dans toute la chaîne de valeur de l'industrie touristique afin d'explorer les potentiels d'action pour l'ensemble des professionnels du tourisme.

La Figure 4 synthétise l'ensemble des secteurs pris en compte dans le cadre du présent bilan GES du tourisme.

Secteurs	Sous - secteurs	Description
Hébergement	Hébergement marchand	Nuitées en hôtellerie, hébergement de plein air et hébergement collectif (résidences de tourisme, hôtelières, villages-vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs)
	Hébergement non marchand	Nuitées en résidence secondaire, chez de la famille ou des amis
	Locations saisonnières	Nuitées dans des logements touristiques de particuliers, loués via internet, sur des plateformes de type Airbnb
Transports	Origine-destination	Déplacements du lieu de résidence des touristes à leur lieu de séjour
	Sur place	Déplacements sur le lieu de séjour
	Croisières maritimes	Hébergement et transport des touristes au cours de la croisière
Restauration	Alimentation	Ensemble des repas pris par les touristes (restaurants, hôtels, musées...)
Sports, loisirs et culture	Activités sportives et culturelles	Activités sportives et culturelles (sites patrimoniaux, musées et festivals)
	Loisirs	Activités de loisirs (parcs d'attraction, bases de loisirs)
Événementiels d'affaires	Corporate, congrès, foires et salons	Activités d'événementiels d'affaires (centres de congrès et parcs d'expositions)
Achats de biens touristiques	Achats de produits locaux, souvenirs et cadeaux	Achats de produits locaux, souvenirs et cadeaux
	Biens de consommation durables plus spécifiques	Achats de camping-cars, bateaux de plaisance, articles de sport et articles de voyages, maroquinerie et sellerie
Acteurs touristiques	Agences de voyage	Activités liées aux agences de voyage
	Institutionnels du tourisme	Activités liées au millier d'organismes de tourisme (OT / CDT / CRT / Gîtes de France)
Pressions sur l'environnement	Eau	Consommation d'eau d'un touriste
	Déchets	Volume de déchets produit par un touriste

Figure 4 - Périmètre sectoriel de l'étude

Ce périmètre est cohérent avec celui de la première édition du bilan GES du tourisme réalisé en 2021 par l'ADEME (données 2018)²² afin de favoriser la comparabilité des résultats. La seule différence est la prise en compte des émissions liées aux croisières maritimes qui n'avaient pas été intégrées en 2021 faute de données.

La présente étude prend en compte les émissions liées aux croisières maritimes effectuées par des navires de croisières de plus de 5 000 tonneaux de jauge brute (capacité supérieure ou égale à 14 160

²² ADEME (2021), *Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France*

m3)²³, et les croisières fluviales sur un périmètre limité aux particuliers. Les péniches-hôtels et les paquebots fluviaux ne sont pas traitées en raison de la non-significativité à l'échelle nationale et d'un manque de données.

2.1.2.2. Une couverture du tourisme pour motif personnel et du tourisme d'affaires

L'étude évalue les émissions GES liées à tous les déplacements touristiques, quel que soit le motif. Sont ainsi pris en compte :

- **Les motifs personnels** : loisirs, visite à de la famille ou des amis, santé (thermalisme, etc.), pèlerinages, manifestations sportives, etc., pour la plupart assimilés à du tourisme d'agrément.
- **Les motifs professionnels** : déplacements dans le cadre de l'activité professionnelle, assimilés au tourisme d'affaires.

La prise en compte du tourisme d'affaires est importante car si les visiteurs professionnels résidents ne réalisent que 10% des séjours (pour 6 % des nuitées des visiteurs résidents), ils représentent 24% des excursions. D'un point de vue environnemental, cela signifie donc qu'ils se déplacent davantage que les visiteurs pour motif personnel, avec des mêmes émissions comparables sur les postes de transport (sous réserve de répartition modale comparable), mais amorties sur une durée de séjour plus courte. D'un point de vue économique, néanmoins, les voyages pour motifs professionnels sont générateurs de davantage de retombées économiques pour le secteur, car ils s'effectuent majoritairement en hébergement marchand, avec une propension à consommer supérieure sur la restauration, contrairement aux voyages pour motifs personnels, où le recours aux hébergements non marchands est plus fréquent.

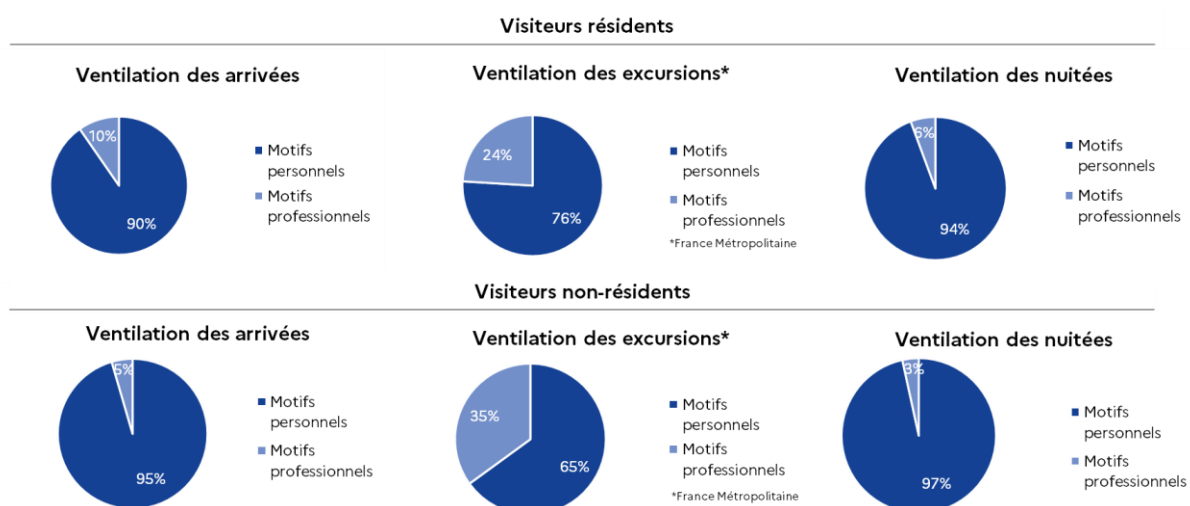


Figure 5 - Ventilation des arrivées, excursions et nuitées des résidents et non-résidents (Source : SDT 2022²⁴, Insee, calculs DGE, retraitements SCET)

2.1.2.3. Une couverture des émissions liées aux infrastructures du tourisme et à leur exploitation

Le présent exercice de bilan GES du tourisme inclut :

²³ En raison d'un manque de données actualisées produites par des acteurs nationaux, les données utilisées proviennent du rapport « *The return of the cruise. How luxury cruises are polluting Europe's cities* » publié en juin 2023 par l'ONG Transport & Environnement qui ne prennent en compte que les navires de croisières de plus de 5 000 tonneaux de jauge brute. D'après les études OMI (Fourth Greenhouse Gas Study 2020), les navires de croisière de moins de 5000 représentent environ 70% de la flotte de cette catégorie mais 8% des émissions de CO₂.

²⁴ Cette enquête mensuelle (Insee) est réalisée auprès d'un panel de 22 000 personnes, âgées de 15 ans ou plus, représentatif de la population résidente en France métropolitaine.

- Les émissions liées à l'**exploitation touristique**, issues principalement de la consommation d'énergie à l'année de référence ;
- Les émissions liées à la **construction des infrastructures de tourisme**, qui sont des émissions passées, mais néanmoins allouées à l'année de référence au prorata de la durée d'amortissement dans le temps de ces infrastructures.

Les émissions d'exploitation sont un reflet du flux annuel, opérationnel, du tourisme, tandis que les émissions liées aux infrastructures ont trait au stock d'infrastructures touristiques existantes permettant au secteur du tourisme d'opérer.

Les émissions de construction des infrastructures touristiques sont amorties sur la durée de vie de l'infrastructure, et comptées à l'année 2022. Les infrastructures déjà amorties, c'est-à-dire d'âge supérieur à la durée de vie considérée, ne seront donc pas comptées. Les hypothèses liées à ce calcul, et notamment celles liées à la durée d'amortissement pour chaque type d'infrastructure, sont consignées dans la partie 20.

Sous-périmètre	Impact	Objectif
Investissement / infrastructure	Coût fixe / « émissions fixes », qui peuvent être négligeables ou amorties sur l'ensemble des flux touristiques	Capter les émissions générées par la construction de l'infrastructure nécessaire aux services touristiques
Exploitation	Coût variable / « émissions variables », générées à chaque nouveau flux touristique	Capter les émissions générées par le fonctionnement de l'infrastructure à des fins touristiques

2.1.3. Périmètre temporel

Le rapport étudie les émissions générées par l'activité touristique en 2022, afin de pouvoir représenter un paysage relativement stabilisé du tourisme. En effet, l'année 2022 intervient après la crise sanitaire de 2020 qui a constitué un choc pour le secteur, avec une défection des clientèles internationales et une limitation des clientèles nationales, *a minima* pendant les périodes de confinement. La reprise a été progressive et des niveaux quasiment similaires à l'avant covid ont été retrouvés en 2022.

2.1.4. Périmètre des gaz considérés

Conformément à la norme ISO 14064-1, le bilan des émissions de GES du secteur du tourisme prend en compte l'ensemble des gaz du « panier de Kyoto », à savoir : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆).

Ces gaz seront exprimés en CO₂ équivalent (CO₂e) suivant la métrique d'équivalence GWP100, conformément aux préconisations de la norme ISO.

2.1.5. Une couverture des émissions directes et indirectes du tourisme

La méthodologie adoptée veille à prendre en compte à la fois les émissions directes (ex : consommations d'énergie) et indirectes du tourisme (ex : consommations intermédiaires, encourues dans le processus de production mais néanmoins nécessaires pour produire les biens et services à destination des touristes). Le recours aux tableaux entrées-sorties (TES) de la comptabilité nationale, et en particulier des coefficients techniques, qui décrivent l'ensemble des consommations intermédiaires encourues pour la production de biens et de services d'une branche donnée, a ainsi permis de capter les émissions du processus de production des services touristiques. Le recours aux TES a été acté, en l'absence de données physiques exploitables disponibles sur les processus de production de l'ensemble des branches du tourisme.

2.1.6. Périmètre géographique

Le périmètre de l'étude porte sur la France métropolitaine et l'Outre-mer. Les données CEREN ont été utilisées dans le cadre de cette étude pour calculer les émissions liées à la consommation des bâtiments et les infrastructures du territoire métropolitain. Pour l'Outre-mer, des ratios ont dû être calculés afin de reconstituer les données manquantes de consommation d'énergie et des surfaces des infrastructures des secteurs des hébergements, de la restauration, des sports, loisirs et culture et des agences de voyage.

2.1.7. Autres choix méthodologiques

Mode de calcul des trajets aller/retour :

Les émissions de l'intégralité des trajets aller/retour effectués par des touristes non-résidents pour un séjour touristique en France sont comptabilisées. Ce choix est motivé par :

- Le souci de cohérence par rapport à des études précédentes (notamment le bilan de gaz à effet de serre du tourisme en France en 2018 réalisé par l'ADEME²⁵) ;
- Le choix d'orienter l'étude sur la « dépendance au carbone » du secteur du tourisme en France, et non pas de sa « responsabilité », ce qui invite à considérer l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- L'aspect extensif (au sens de « majorant du résultat ») du calcul.

Prise en compte des traînées de condensation des avions :

En plus du CO₂ émis par la production et la combustion du carburant, les avions peuvent affecter le climat par d'autres émissions et processus atmosphériques, tels que les traînées de condensation qui peuvent se former à leur passage. Si leur impact est difficilement quantifiable avec précision, la Base Empreinte® de l'ADEME estime que cela doublerait le forçage radiatif de la combustion du carburant de l'aviation.

L'outil de calcul élaboré laisse la possibilité à son utilisateur de prendre en compte ou non les traînées de condensation pour le calcul des émissions du transport aérien. Par défaut, les résultats présentés dans cette étude prennent ce forçage radiatif en compte par souci de cohérence avec le bilan de gaz à effet de serre du tourisme en France en 2018, et à la suite des discussions avec l'ADEME. Dans le graphe principal des résultats globaux, le réchauffement lié aux traînées de condensation est représenté séparément.

2.2. Sources de données : une méthodologie partant au maximum d'une approche « matière » et des données d'activité du tourisme, et ne reposant que ponctuellement sur la comptabilité nationale

Dans la présente étude, dans le cadre d'une approche « matière », une décomposition physique de la dépense a été systématiquement privilégiée, et l'utilisation de données monétaires ou de comptabilité nationale n'a été utilisée que de façon subsidiaire, lorsque les données physiques ou d'activité n'étaient pas disponibles.

L'approche « matière », privilégiant la quantification physique directe (quand elle est disponible), s'explique par le fait qu'il est toujours préférable de se reconnecter à des flux d'activité physiques plutôt que monétaires pour estimer des émissions de GES (qui sont elles-mêmes des flux physiques). Par exemple, la dépense de transport est associée à une distance parcourue dans des modes de transport donnés, et à cette dernière peut être appliqué un facteur d'émission (la Base Empreinte® de l'ADEME donne les émissions par passager.km pour un grand nombre de modes de transport).

Lorsque la donnée physique n'est pas disponible et que des facteurs d'émissions monétaires existent pour une dépense touristique donnée, ils peuvent être appliqués à ladite dépense à condition qu'ils soient

²⁵ ADEME (2021), *Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France*

jugés suffisamment fiables et précis. En pratique, cette méthodologie n'a été utilisée que pour approcher les achats ou consommations intermédiaires des secteurs composant l'industrie touristique, en l'absence de données physiques sur leur process de production ou *supply chain* (voir 2.1.5).

A cet égard, l'ensemble des données mobilisées est récapitulé dans le Tableau 1.

Producteur de la donnée	Base ou source de données	Description succincte
Insee	Compte satellite du tourisme (CST)	Corpus de toutes les sources statistiques disponibles en matière de production et de consommation de produits touristiques. Il comprend la consommation touristique intérieure (CTI), qui mesure la partie de la consommation des visiteurs résidents et non-résidents (touristes et excursionnistes) à l'occasion de séjours en France.
Insee (calculs DGE)	Enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT)	Données sur l'activité touristique des résidents, en France et à l'étranger, réalisée mensuellement auprès d'un panel représentatif de la population résidente, avec une maille territoriale.
Banque de France (calculs DGE)	Enquête auprès des visiteurs étrangers (EVE)	Données sur la mobilité et activité touristique des visiteurs internationaux, réalisée aux points d'entrée et de sortie du territoire (aéroports, ports, gare routière, frontière routière...)
Insee	Enquête de fréquentation de l'hôtellerie (EFH), de l'hôtellerie de plein-air (EFHPA) et des hébergements collectifs touristiques (EFHCT)	Données d'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme, de plein-air et hébergements collectifs, comportant l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique.
Insee	Tableaux de l'économie française, comptabilité nationale (dont tableaux entrées-sorties)	Données économiques (mais aussi sociales et démographiques) sur la France
Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN)	Données énergie du secteur tertiaire et résidentiel	Données de consommations énergétiques des bâtiments tertiaires et résidentiels en France, par type de bâtiment

Tableau 1 - Récapitulatif des données mobilisées

2.3. Évolution par rapport à l'édition précédente

A la suite du transfert de compétences de la DGE à l'Insee, une refonte des systèmes de pondération des données de l'enquête SDT a été effectuée en 2022. **Cette évolution méthodologique a entraîné une augmentation des nuitées par rapport à la précédente étude.** A titre illustratif, en 2019²⁶ :

²⁶ Insee (2022), Refonte des pondérations de l'enquête suivi de la demande touristique

- Nombre de voyages réalisés : + 14 % par rapport à l'ancien mode de calcul, avec notamment une forte augmentation des voyages professionnels (+ 26 %) ;
- Nuitées : + 9 %, avec notamment + 20 % pour les nuitées professionnelles.

Les données des touristes résidents de nuitées et d'arrivées en 2018 ont été redressées en appliquant un coefficient communiqué par l'Insee.

3. Méthodologie employée

Encadré 2 : Rappel du principe d'un bilan GES

Un exercice fondé sur des données annuelles

Le bilan GES a comme objectif de réaliser une « photographie » des émissions de gaz à effet de serre générées directement et indirectement par une entité donnée (entreprise, produit, secteur d'activité...), pour une année d'activité. Cette mesure permet de mettre en place des plans d'actions pertinents, et de quantifier l'amélioration de la performance dans le temps.

Un exercice pragmatique

Le Bilan GES est un exercice pragmatique au sens où seuls les postes d'émissions significatifs font l'objet d'un calcul précis et exhaustif. Le Bilan GES est également un exercice avec un degré d'incertitude plus ou moins important, mais qui permet de cibler les principaux enjeux climatiques pour un secteur.

Un exercice centré sur les émissions induites

Le Bilan GES traite exclusivement des émissions induites par une activité ou un secteur. Les activités annexes, par exemple la compensation carbone et l'achat de crédits carbone des acteurs, ne sont pas comptabilisées.

Pour en savoir plus sur le bilan GES : <https://www.bilans-ges.ademe.fr/>.

3.1. Taux de touristicité

Comme évoqué en 2.1.2.1, le tourisme est un secteur composite, constitué de plusieurs branches d'activités (transport, hébergement, restauration, loisirs...), dont il ne constitue pas nécessairement l'unique source de demande. La consommation touristique, reconstituée par l'Insee²⁷ illustre l'ensemble des services ou produits consommés par les touristes et excursionnistes (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Elle recouvre à la fois des services « intrinsèquement ou intégralement touristiques » (hébergements, services des voyagistes ou agences de voyage), et des services « pas nécessairement touristiques », mais consommés à l'occasion d'un séjour (restauration, ou services culturels, sportifs et de loisirs). C'est sur la base de cette reconstitution statistique que le poids économique du tourisme est déterminé.

²⁷ INSEE (2023), « Méthode d'élaboration du compte satellite du tourisme ». Documents de travail, n°2023.

Poste de dépenses	Consommation touristique des résidents	Consommation touristique des non-résidents	Consommation touristique intérieure totale	Source
Dépenses en services caractéristiques (A)	49,0	26,5	75,5	Multi-sources
Hébergements touristiques marchands	14,9	13,0	27,9	ERE + enquêtes
Hôtels	5,2	7,1	12,3	ERE ventilé par les enquêtes
Campings	1,7	1,1	2,8	ERE
Gîtes ruraux et autres locations saisonnières	6,0	3,5	9,5	Enquêtes
Autres hébergements marchands	2,0	1,3	3,3	ERE ventilé par les enquêtes
Restaurants et cafés	8,0	4,9	12,9	SDT - EVE - balance des paiements
Services de transports non urbains	18,6	6,0	24,6	ERE + enquêtes
Transports par avion	6,7	2,5	9,2	ERE
Transports par train	5,4	0,6	6,0	ERE - enquête SDT
Transports par autocar	1,7	1,5	3,2	ERE
Transports fluviaux et maritimes	0,2	0,2	0,4	ERE
Location de véhicules de tourisme	4,3	1,1	5,4	ERE
Remontées mécaniques	0,3	0,1	0,4	ERE
Services culturels, sportifs, de loisirs et des voyageurs	7,5	2,6	10,1	ERE
Musées, spectacles et autres activités culturelles	0,6	0,4	1,0	ERE - DEPS
Casinos	1,0	0,3	1,3	ERE
Parcs d'attractions et autres services récréatifs	2,2	1,3	3,5	ERE
Location d'articles de sport et loisirs	0,9	0,3	1,2	ERE
Services des voyageurs et agences de voyages	2,8	0,3	3,1	ERE
Autres postes de dépenses (B)	31,8	11,2	43,0	Multi-sources
Carburants et péages	12,0	3,2	15,2	SDT + bilan de circulation SDES
Aliments et boissons	7,3	4,5	11,8	SDT - EVE - balance des paiements
Biens de consommation durables spécifiques	6,9	1,5	8,4	ERE
Autres biens de consommation et autres services	5,6	2,0	7,6	SDT - balances des paiements
Dépenses touristiques intérieures (C = A + B)	80,8	37,7	118,5	ERE - SDT - balance des paiements
Hébergements touristiques non marchands (D)	19,4	2,1	21,5	Compte satellite du logement
Consommation touristique intérieure (E = C + D)	100,2	39,8	140,0	Somme

Tableau 2 - Consommation touristique par poste détaillé, en Md€ courants, 2021 (source : Insee)

Ce poids économique est détaillé ci-dessus par secteur (hébergement, restauration, etc.) pour l'année 2021. Le Compte Satellite du Tourisme 2022 n'a pas encore publié par l'Insee à la date du présent rapport, mais il est possible d'apprécier le rebond de la consommation touristique intérieure de 29% entre 2021 et 2022 (180 Md€ en 2022²⁸).

Dès lors que les branches d'activité considérées ne sont pas intégralement liées au tourisme, un taux de touristicité du secteur (part du secteur imputable au tourisme) a été défini. Il permet une imputation proportionnée des émissions GES au tourisme. A titre illustratif, l'activité de l'ensemble des restaurants et cafés ne peut être associée au secteur touristique, du fait d'une part de services délivrés à destination de clients agissant dans leur environnement habituel (contrairement aux touristes). Or, les unités physiques auxquelles appliquer les facteurs d'émission sont parfois connues à l'échelle de la branche (ex : surface des restaurants) et non de la part touristique (ex : surface des restaurants imputables à l'activité touristique). Cette méthodologie du taux de touristicité s'appuie sur la littérature économique, qui propose parfois des « coefficients de touristicité » (Caire, 2016²⁹).

Afin de modéliser la part d'une branche ou d'un secteur imputable à l'activité touristique, des taux de touristicité reposant sur des indicateurs économiques, issus de la comptabilité nationale, ont été proposés. Si l'on reprend l'exemple de la restauration, il s'agit de rapporter la consommation touristique du secteur « restaurant et cafés » (issue des comptes satellites du tourisme) à son poids dans l'activité économique nationale. Plusieurs périmètres peuvent être envisagés pour ce dénominateur :

- Caire (2016)³⁰ détermine ainsi un « coefficient de touristicité » reposant sur la dépense de consommation touristique, rapportée à la dépense totale de consommation des ménages

²⁸ Eurostat (2023), *Tourism Satellite Accounts in Europe*

²⁹ Caire G., 2016, "La place de l'industrie touristique dans l'économie française", Cahiers Français n°393

³⁰ Caire G., 2016, "La place de l'industrie touristique dans l'économie française", Cahiers Français n°393

- Au lieu de calculer le taux de touristicité sur la base de la consommation des personnes physiques, le taux de touristicité retenu pour le bilan GES s'appuie sur la consommation de l'ensemble des agents économiques (ménages et entreprises), afin de mieux prendre en compte la consommation des entreprises qui participent au tourisme d'affaires. L'indicateur du chiffre d'affaires de la branche³¹, plutôt que celui de la consommation des ménages, permet en effet de considérer l'ensemble de l'activité économique, indépendamment de la nature du consommateur final.

Les résultats de taux de touristicité obtenus sont présentés en Figure 6 :

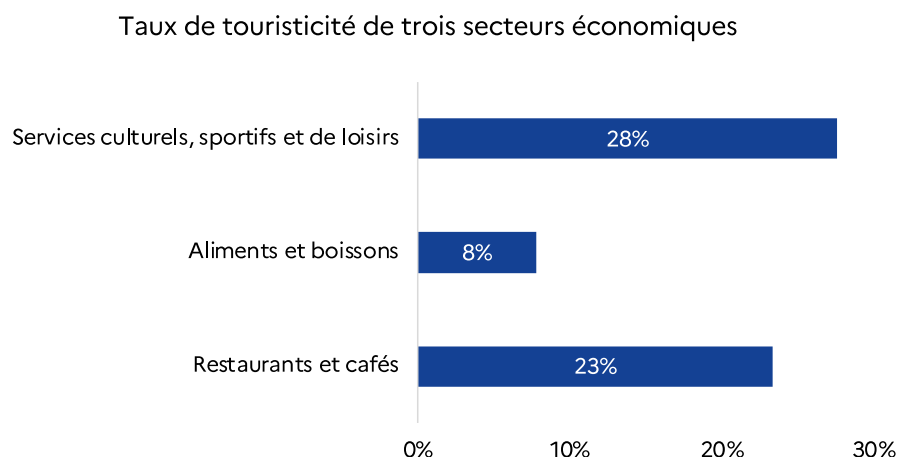


Figure 6 - Taux de touristicité de trois secteurs

3.2. L'hébergement

L'hébergement touristique se compose de 2 catégories : l'hébergement non marchand qui représente 54% des nuitées réalisées, l'hébergement marchand 36% et les locations saisonnières qui en totalise 10%. Les locations saisonnières sont ici distinguées de l'hébergement marchand pour permettre une approche différenciée des facteurs d'émission.

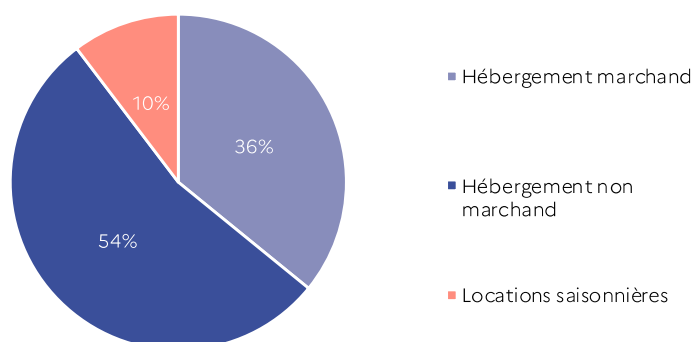


Figure 7 - Ventilation des nuitées touristiques en 2022

3.2.1. L'hébergement marchand

Ce secteur comprend l'hôtellerie, l'hébergement de plein air et l'hébergement collectif (résidences de tourisme, hôtelières, villages-vacances, auberges de jeunesse, colonies de vacances, centres sportifs).

³¹ Source : Insee, chiffre d'affaires en branche d'activité au niveau sous-classe en 2022

En 2022, les hébergements marchands ont accueilli 36% des nuitées touristiques totales. 34% ont été réalisées en hôtellerie, 35% dans les hébergements de plein air et 31% dans les hébergements collectifs³².

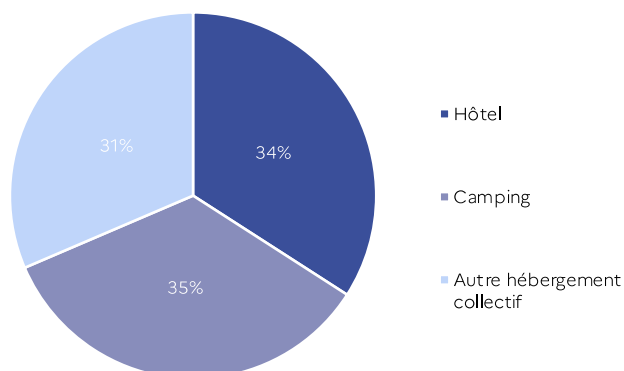


Figure 8 - Ventilation des nuitées touristiques marchandes en 2022

Énergie des bâtiments

Les émissions de GES liées à la consommation énergétique des bâtiments du secteur de l'hébergement marchand sont obtenues en multipliant les consommations énergétiques finales par type d'énergie par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® de l'ADEME.

Les consommations énergétiques de l'hébergement marchand pour la France Métropole par type d'énergie sont issues des données CEREN (CEREN Tertiaire, 2022). Les données du CEREN sont fournies pour le secteur « Cafés, hôtels, restaurants ». Afin d'isoler les consommations liées à l'hébergement marchand exclusivement, la répartition entre « Hébergement marchand » et « Restauration » par type d'énergie de 2018 est appliquée aux données 2022. Ainsi, en 2022, les consommations énergétiques retraitées, à climat normal, pour le secteur de l'hébergement marchand sont de :

Consommation énergétique	Unité	Quantité totale
Électricité	GWh	4 313
Gaz naturel	GWh PCI	2 075
Fioul	GWh PCI	239
GPL	GWh PCI	155
Chaleur	GWh PCI	282

Les facteurs d'émissions suivants sont utilisés pour convertir les consommations énergétiques en émissions de GES. Ces facteurs d'émission couvrent également l'amont de l'énergie.

Type d'énergie	Valeur	Unité	Source
Électricité - France hors Outre-mer	0,068	kgCO ₂ e/kWh	Carbone 4 d'après les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME de l'électricité en France Métropole et en Corse au pro-rata du nombre de nuitées en France Métropole et Corse
Gaz naturel	0,239	kgCO ₂ e/kWh PCI	Base Empreinte® ADEME
GPL	0,271	kgCO ₂ e/kWh PCI	Base Empreinte® ADEME

³² Insee (2022), retraitements SCET

Fioul	0,325	kgCO ₂ e/kWh PCI	Base Empreinte® ADEME
Chaleur	0,128	kgCO ₂ e/kWh PCI	Carbone 4 d'après l'Observatoire des réseaux

Pour l'Outre-mer, la performance énergétique surfacique moyenne par type d'énergie a été modélisée à partir de la performance énergétique moyenne pour le secteur de l'hôtellerie : 194 kWh/m² ³³, et à partir du mix énergétique de l'Outre-mer (86% d'électricité et 14% de produits pétroliers raffinés) ³⁴. Pour obtenir les consommations énergétiques totales par type d'énergie, nous appliquons ces ratios à la surface totale des hébergements marchands en Outre-mer, reconstituée à partir du ratio surface / nuitée calculé avec les données de la France Métropole, soit une surface totale d'environ 250 000 m² pour le secteur de l'hébergement marchand en Outre-mer. Pour convertir les consommations énergétiques en émissions de GES, les facteurs d'émissions par type d'énergie ont été calculés à partir des facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME au prorata du nombre de nuitées dans chaque DOM.

Les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes pour la climatisation ont été exclues.

Consommations intermédiaires du secteur

Les émissions de GES liées aux achats intermédiaires (associées à la production (extraction, traitement...) des intrants et prestations de services intermédiaires) du secteur de l'hébergement marchand sont obtenues en multipliant la consommation intermédiaire par produits du secteur de l'hébergement marchand par les facteurs d'émission monétaires des achats de service de la Base Empreinte® ADEME.

Les achats intermédiaires incluent l'ensemble des biens et services achetés à des tiers et consommés pour pouvoir accueillir des nuitées touristiques au sein des établissements d'hébergement : blanchisserie, services supports.... Elles sont tirées de la matrice coefficients techniques de l'Insee qui détaille les consommations intermédiaires encourues pour la production d'une branche donnée. Ainsi, pour 100 € de production, la branche hébergement et restauration (17_IZ) consomme en moyenne 56€ de consommations intermédiaires ³⁵. L'énergie, l'alimentation et la construction ont été retirées de cette base, car elles sont comptabilisées par ailleurs dans des postes *ad hoc* (voir supra pour l'énergie, et infra pour l'alimentation, dont les émissions sont prises en compte via la restauration, et la construction) via des données physiques.

Déplacements domicile-travail

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des salariés de l'hébergement marchand sont obtenues en multipliant le nombre d'équivalent temps plein (ETP) dans le secteur de l'hébergement marchand par le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France.

Le nombre d'ETP dans le secteur de l'hébergement marchand peut être obtenu à partir de la base de données ESANE publiée par l'Insee. L'ESANE 2022 n'étant pas publiée à la date de rédaction de ce rapport, le nombre d'ETP a été obtenu par retraitement, à partir des taux d'évolution sectoriels des données des salariés (base de données SEQUOIA, URSSAF) entre 2021 et 2022, mis en perspective avec le nombre d'ETP en 2021 (ESANE 2021).

Ainsi, en 2022, le nombre d'ETP pour le secteur de l'hébergement marchand est de 179 372 ETP ³⁶.

Pour convertir le nombre d'employés en émissions de GES, un facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France a été modélisé à partir des résultats de l'Enquête Mobilité des Personnes ³⁷ et des facteurs d'émissions pour les différents modes de transport de la Base Empreinte® ADEME :

³³ À partir d'une hypothèse OPERAT d'une consommation moyenne 11% inférieure pour l'Outremer par rapport à la Métropole, et des données CEREN 2022

³⁴ SDES (2021)

³⁵ Insee, tableau 9.200 - Coefficients techniques par branche, niveau 17

³⁶ Urssaf, base SEQUOIA (2021, 2022) ; Insee, base Esane (2023), retraitements SCET

Il s'agit d'effectifs salariés, excluant de ce fait les indépendants, les intérimaires, les apprentis.

³⁷ Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (2019), *Enquête Mobilité des Personnes*

Type de transport	Part modale (en % des déplacements)	Facteurs d'émissions (en gCO ₂ e/p.km)	Distance moyenne aller parcourue (en km)
Marche/vélo	13%	0	1,7
Deux roues	2%	150 ³⁸	12,4
Voiture	73%	186 ³⁹	14,6
Transport en commun	12%	21	18,3

En considérant 220 jours travaillés par an en moyenne, le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France est de 906 kgCO₂e/ETP/an.

Construction des infrastructures

Les émissions de GES liées à la construction des bâtiments (pour la fabrication des matériaux et leur acheminement que pour la consommation de carburants sur le chantier) sont évaluées selon une approche par stock, en considérant les bâtiments existants. Ainsi, les émissions liées à la construction des bâtiments du secteur de l'hébergement marchand sont obtenues en multipliant les surfaces existantes par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME, amorties sur la durée de vie d'un bâtiment, soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire).

Les infrastructures construites avant 1970 sont considérées comme étant déjà amorties d'un point de vue carbone car les infrastructures ont plus de 50 ans (soit plus que la durée de vie de référence). La proportion du parc de bâtiments ayant moins de 50 ans est issue de l'Observatoire du parc immobilier de l'Union Européenne⁴⁰. Ainsi, 50% du parc tertiaire et 66% du parc résidentiel ont été construits depuis moins de 50 ans.

La surface des bâtiments existants du secteur de l'hébergement marchand pour la France Métropole a été calculée à partir des données CEREN (CEREN tertiaire, 2022) pour le secteur « hôtellerie-restauration », à laquelle la surface du secteur de la restauration a été déduite. Ainsi, la surface des bâtiments existants du secteur de l'hébergement marchand est estimée à 32 Mm² dont 16 Mm² construits depuis moins de 50 ans pour la France métropole. Pour l'Outre-mer, la surface des bâtiments existants du secteur de l'hébergement marchand est estimée 231 000 m² dont 116 000 m² depuis moins de 50 ans pour l'Outre-mer en utilisant le ratio surface / nuitée calculé à partir des données de la France Métropole.

Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le facteur d'émissions pour un immeuble de logement collectif issu de la Base Empreinte® ADEME de 525 kgCO₂e/m² a été appliqué.

Taux de touristicité

Par construction, l'hébergement marchand est considéré comme un secteur « intégralement » ou « intrinsèquement » touristique. Dans ce cadre, les émissions liées à l'intégralité des infrastructures, surfaces, consommations énergétiques, consommations intermédiaires et déplacements domicile-travail associés sont imputés au bilan GES du tourisme (taux de touristicité de 100%).

3.2.2. L'hébergement non marchand

³⁸ Intitulé des facteurs d'émission utilisés : « ADEME moto > 250 cm³, mixte 2018 : Amont et combustion » et « ADEME moto ≤ 250 cm³, mixte 2018 : Amont et combustion »

³⁹ Le facteur d'émissions par passager.kilomètre a été modélisé à partir du facteur d'émissions par véhicule.kilomètre moyen pour une voiture issu de la Base Empreinte® ADEME (intitulé du facteur d'émissions utilisé « Voiture - motorisation moyenne 2018 : Amont et Combustion ») d'une valeur de 192 gCO₂e/veh.km divisé par le taux de remplissage moyen pour les déplacements domicile-travail en voiture de 1,03 passager par véhicule issu de l'enquête EMP (Insee, 2019).

⁴⁰ EU Building Stock Observatory (BSO)

Ce secteur comprend l'hébergement en résidence secondaire, chez de la famille, et chez des amis. En 2022, les hébergements non marchands ont accueilli 54% des nuitées touristiques totales⁴¹. Parmi elles, 71% ont été réalisées chez de la famille ou des amis, 24% en résidence secondaire⁴².

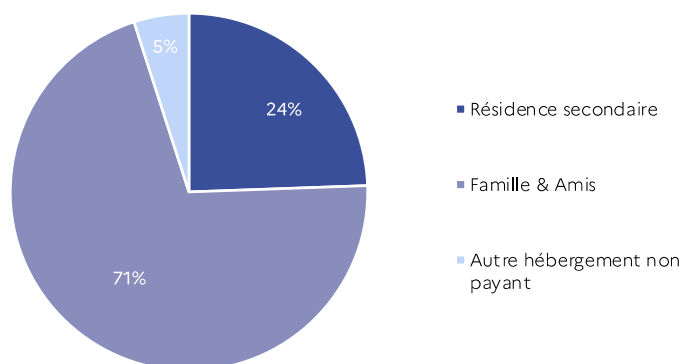


Figure 9 - Ventilation des nuitées touristiques non marchandes en 2022

Afin d'évaluer l'impact de l'hébergement non marchand, trois postes d'émissions ont été pris en compte : deux postes liés à l'exploitation (énergie consommée par les bâtiments et achats intermédiaires) et un poste à la construction des infrastructures.

Une distinction est par ailleurs effectuée entre les nuitées réalisées en résidences secondaires et celles passées chez de la famille ou des amis. S'il s'agit en effet dans le premier cas de comptabiliser l'ensemble des émissions (construction et exploitation), dans le second cas, seules les émissions résultant de la nuitée effectuée (exploitation) seront prises en compte.

Énergie des bâtiments

Pour les résidences secondaires, les émissions de GES liées à la consommation énergétique des bâtiments sont obtenues en multipliant la surface des résidences secondaires **par un taux d'occupation d'environ 4,2%** (soit le nombre de nuitées non marchandes en 2022, rapporté au potentiel de nuitées) par le facteur d'émission moyen surfacique en France pour la consommation énergétique d'un bâtiment résidentiel.

Le nombre de nuitées non marchandes effectuées en 2022 provient d'une analyse DGE de l'enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT, Insee) et de l'Enquête auprès des Visiteurs de l'Etranger (EVE, Banque de France).

La surface totale des résidences secondaires en France a été reconstituée en multipliant la surface moyenne d'un logement, supposée de façon conservatrice identique à celle d'une résidence principale (93 m² ⁴³), par le nombre de résidences secondaires⁴⁴. Les résidences secondaires représentent alors 343 millions de mètres carrés en 2022.

⁴¹ Enquête SDT (Insee), calculs DGE

⁴² Enquête SDT (Insee), calculs DGE

⁴³ Insee (2020), *Tableaux de l'économie française, Logement*

⁴⁴ Insee ; ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Service des données et études statistiques (SDES) ; *estimations annuelles du parc de logements au 1er janvier 2022*.

Méthodologie de reconstitution des surfaces des résidences secondaires

Surface moyenne d'un logement en m ² en 2020	×	Nombre de résidences secondaires en 2022
93		3 690 000
Source : Insee		Source : Insee

Hypothèse : la surface moyenne d'une résidence secondaire est identique à celle d'une résidence principale

Figure 10 - Détail du calcul de la reconstitution des nuitées et surfaces des résidences secondaires

Pour convertir la surface réellement occupée des résidences secondaires en émissions de GES, un facteur d'émission moyen surfacique pour la consommation énergétique d'un bâtiment résidentiel en France Métropole a été modélisé à partir des consommations énergétiques par vecteurs énergétiques et surfaces, obtenues via les données Ceren 2022, rapportées aux facteurs d'émission relatif de chaque vecteur énergétique. Cela a permis d'obtenir un facteur d'émission de 24 kgCO₂e/m².an, tous scopes confondus. Pour l'Outre-mer, à défaut d'avoir des données consolidées pour l'ensemble de l'Outre-mer, le facteur d'émission moyen pour la consommation énergétique d'un bâtiment résidentiel a été obtenu en multipliant la performance énergétique moyenne pour du résidentiel en Outremer⁴⁵ d'environ 126 kWh_{eff}/m² au mix énergétique moyen en Outre-mer (68% d'électricité, 12% de produits pétroliers raffinés et 20% d'énergies renouvelables thermiques)⁴⁶, soit un facteur d'émission d'environ 70 kgCO₂e/m².an tous scopes confondus pour l'Outre-mer pour du résidentiel.

Pour les nuitées chez les familles et chez les amis, les émissions de GES liées à la consommation énergétique sont obtenues en multipliant le nombre de nuitées chez de la famille ou des amis par un facteur d'émission moyen pour l'énergie des bâtiments résidentiels en France Métropole par nuitée de 2,5 kgCO₂e/nuitée modélisé à partir des statistiques du MTES⁴⁷ et de 6,7 kgCO₂e/nuitée pour l'Outre-mer.

Les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes pour la climatisation ont été exclues, par souci de significativité.

Consommations intermédiaires du secteur

Le rapport estime dans un second temps, les **émissions liées aux consommations intermédiaires des hébergements non marchands**. A défaut de données de comptabilité nationale sur l'hébergement non marchand, la structure de consommation intermédiaire de l'hébergement marchand a été réutilisée ici (voir la section 3.2.1 sur l'hébergement marchand). Il s'agit d'une hypothèse conservatrice, dans la mesure où l'hébergement non marchand est probablement moins consommateur de fonctions supports ou de blanchisserie que les hébergements professionnels (fréquence de nettoyage du linge de lit plus faible, capacités de blanchisserie moins optimisées, etc.). Cette structure de consommation intermédiaire a été appliquée à la consommation touristique sur l'hébergement non marchand estimée par la DGE, sur la base de la valeur locative imputée des résidences secondaires (27,4 Md€⁴⁸).

La consommation intermédiaire par produits est multipliée par les facteurs d'émissions monétaires des achats de service de la Base Empreinte® ADEME hors énergie, alimentation et construction qui sont

⁴⁵ À partir d'une hypothèse OPERAT d'une consommation moyenne 11% inférieure pour l'Outremer par rapport à la Métropole, et des données Ceren 2022

⁴⁶ MTES (2020), *Bilans énergétiques des départements d'outre-mer de 2013 à 2018*

⁴⁷ MTES (2020), « *Les Français émettent moins de CO₂ que leurs voisins européens* »

⁴⁸ Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2023 : Rapport du compte du logement 2022

comptabilisés par ailleurs (voir supra pour l'énergie, et infra pour l'alimentation, dont les émissions sont prises en compte via la restauration, et la construction) afin d'obtenir les émissions de GES.

Construction des infrastructures

Les émissions de GES liées à la construction des bâtiments sont évaluées selon **une approche par stock**, en considérant les bâtiments existants. Seules les émissions liées à la construction des résidences secondaires sont prises en compte, celles liées à la construction de logements de proches ou d'amis ne sont pas considérées. Ainsi, les émissions des résidences secondaires sont obtenues en multipliant les surfaces existantes construites après 1970, **soit 220 Mm²**, par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME amorties sur la durée de vie d'un bâtiment, soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire). Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le facteur d'émissions pour un immeuble de logement collectif issu de la Base Empreinte® ADEME de 525 kgCO₂e/m² a été appliqué.

Taux de touristicité

Des taux de touristicité différenciés ont été appliqués selon les postes d'émission :

- S'agissant des résidences secondaires, dont l'acquisition est liée à des motivations uniquement touristiques, les immobilisations et surfaces associées sont considérées comme 100% touristiques. Pour les émissions liées à l'exploitation telles que les consommations d'énergie, un taux de touristicité correspondant au taux d'occupation du logement pour motif touristique a été calculé et appliqué aux consommations annuelles estimées. **En moyenne, les résidences secondaires seraient occupées à 4,2%, en 2022 (5,2% en 2018)** sur la base du nombre de « nuitée.logement »⁴⁹ moyen par résidence secondaire, rapporté au potentiel de nuitées d'une résidence secondaire sur un an.
- S'agissant des logements de particuliers pouvant accueillir des amis ou de la famille en séjour touristique, seule l'énergie consommée par le touriste lors de la nuitée a été prise en compte, en considérant qu'une personne supplémentaire hébergée dans un logement induit un incrément de chauffage et de consommations intermédiaires. Les émissions liées à la construction du logement de l'hôte ont été exclues.

3.2.3. Les locations saisonnières

Les locations saisonnières correspondent aux hébergements touristiques proposés par des particuliers via des plateformes internet. Ces données ont été exploitées à partir de l'enquête Eurostat « hébergement proposé par l'intermédiaire des plateformes en ligne d'économie collaborative », rassemblant les données de nuitées des quatre grands acteurs du marché : Airbnb, Booking, Expedia, Tripadvisor. Il s'agit d'une estimation basse du fait de la non prise en compte des transactions directes entre particuliers⁵⁰. En ce qui concerne les nuitées des touristes résidents, elles ont été distinguées du fait du mode d'administration déclaratif de l'enquête SDT, les locations saisonnières étant prises en compte dans les postes « Location, gîte, chambre d'hôtes ou chambre chez l'habitant » et « Autre hébergement payant ». Pour les nuitées étrangères, elles ont été ajoutées, car non prises en compte, et distinguées.

Afin d'évaluer l'impact des locations saisonnières, trois postes d'émissions ont été pris en compte : deux liés à l'exploitation (énergie consommée par les bâtiments et achats intermédiaires) et un à la construction des infrastructures.

Énergie des bâtiments :

⁴⁹ Une nuitée.logement correspond à une nuitée dans un logement, indépendamment du nombre d'occupants ou des capacités d'accueil, qui ne sont pas toujours connus pour les locations saisonnières ou résidences secondaires. L'Insee recommande de prendre l'hypothèse de 3 personnes par location saisonnière (hypothèse extrapolée aux résidences secondaires) (source : Insee (2019), Les logements touristiques de particuliers loués via Internet séduisent toujours)

⁵⁰ Atout France (2024), *Memento du Tourisme 2023*

Les émissions de GES liées à la consommation énergétique des locations saisonnières sont obtenues en multipliant la surface des locations saisonnières par le facteur d'émission moyen surfacique en France pour la consommation énergétique d'un bâtiment résidentiel.

En l'absence de données surfaciques sur les locations saisonnières, des hypothèses ont été prises à partir de données sur Airbnb (typologie de logement – logements entiers, chambres séparées, chambres partagées avec l'occupant⁵¹ –, hypothèses de surface pour chaque type de logement⁵²) pour reconstituer la surface totale des locations saisonnières en France métropolitaine même si la marge d'erreur est estimée à 50%. Les données Airbnb⁵³ sont supposées représentatives de l'ensemble des locations saisonnières. Pour l'Outre-mer, la surface totale des locations saisonnières est reconstituée à partir du ratio surface / nuitée calculé avec les données de la France Métropole, soit une surface totale d'environ 1 576 000 m² pour les locations saisonnières en Outre-mer.

Les émissions liées aux fuites de fluides frigorigènes pour la climatisation ont été exclues, par souci de significativité.

Méthodologie de reconstitution des données surfaciques			
Typologie de logement	Ventilation	Nombre de Airbnb	Surface en m ²
Logements entiers	84%	487 200	93
Chambres séparées	15%	87 000	20
Chambres partagées avec l'occupant	1%	5 800	10
Source : Sénat		Source : Airbnb	Source : Insee et expertise SCET
Hypothèses :			
• Simulations à partir de données Airbnb seulement, considérées comme représentatives de l'ensemble des locations saisonnières • La surface moyenne d'un Airbnb est identique à la surface moyenne d'un logement (93 m²)			

Figure 11 - Détail des calculs pour la reconstitution des données surfaciques des locations saisonnières⁵⁴

Consommations intermédiaires du secteur

Le rapport estime dans un second temps les émissions liées aux achats intermédiaires. A défaut de données de comptabilité nationale sur les locations saisonnières, la structure de consommation

⁵¹ Sénat (2018), *Rapport d'information sur l'hébergement touristique et le numérique*

⁵² Une hypothèse conservatrice d'une surface identique à celle d'un logement entier (90 m²) a été posée : Insee (2020), *Tableaux de l'économie française, Logement*; 20 m² pour une chambre séparée (expertise hôtelière SCET) et 10 m² pour une chambre partagée avec l'habitant

⁵³ Retraitement SCET

⁵⁴ Il y a une forte incertitude sur la représentativité de l'ensemble des locations saisonnières à travers le nombre d'Airbnb. Néanmoins, faute de données fiables, l'hypothèse retenue se base sur le périmètre Airbnb. Cette hypothèse impacte uniquement la surface étudiée et n'influe pas sur le nombre de nuitées, où des données multi-plateformes existent.

intermédiaire de l'hébergement marchand a été réutilisée ici (voir la section 3.2.1 sur l'hébergement marchand). Cette structure de consommation intermédiaire a été appliquée à la consommation touristique sur les locations saisonnières, assimilée à l'estimation du chiffre d'affaires généré par les plateformes de location saisonnière (75M€⁵⁵).

La consommation intermédiaire par produits est multipliée par les facteurs d'émissions monétaires des achats de service de la Base Empreinte® ADEME hors énergie, alimentation et construction qui sont comptabilisés par ailleurs (voir supra pour l'énergie, et infra pour l'alimentation, dont les émissions sont prises en compte via la restauration, et la construction) via des données physiques afin d'obtenir les émissions de GES.

Construction des infrastructures

Les émissions de GES liées à la construction des locations saisonnières sont évaluées selon **une approche par stock**, en considérant les bâtiments existants. Ainsi, les émissions des locations saisonnières sont obtenues en multipliant les surfaces existantes construites après 1970, **soit 32 Mm² pour la France Métropole et l'Outre-mer**, par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME amorties sur la durée de vie d'un bâtiment soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire). Un taux d'occupation des locations saisonnières de 21%, calculé ci-dessous, a été appliqué.

Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le facteur d'émissions pour un immeuble de logement collectif issu de la Base Empreinte® ADEME de 525 kgCO₂e/m² a été appliqué.

Taux de touristicité

Les locations saisonnières, qui peuvent par ailleurs être des résidences principales, ne peuvent être imputées à 100% à des usages touristiques, d'autant plus que la loi plafonne la location des résidences principales à 120 nuits maximum par année civile. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la plateforme Airbnb a également mis en place un outil bloquant automatiquement les annonces dépassant la limite légale dans 48 villes (Aix-en-Provence, Paris, Nice, etc.).

De même que pour les résidences secondaires, un taux de touristicité correspondant au taux d'occupation du logement pour motif touristique a été calculé et appliqué aux émissions liées au bâti et à leur exploitation. En moyenne, les locations saisonnières seraient ainsi occupées à 21% pour des motifs touristiques, sur la base du nombre de « nuitée.logement »⁵⁶ moyen par location saisonnière, rapporté au potentiel de nuitées d'une résidence secondaire sur un an.

3.3. Le transport

Ce secteur comprend les transports origine-destination effectués pour se rendre sur le lieu touristique, et pour le quitter, ainsi que les déplacements sur place pendant le séjour touristique.

Dans ces deux cas, la construction des **infrastructures de transport** est prise en compte dans le calcul des émissions de GES du secteur. Elles incluent à la fois la construction et maintenance des voies de transport (routes, voies ferroviaires, etc.) et la fabrication des véhicules (voiture, train, avion, etc.).

Pour ce secteur, un taux de touristicité de 100% est considéré puisque seuls les trajets précédemment évoqués sont pris en compte.

3.3.1. Les trajets origine - destination

⁵⁵ Eurostat, 2021, *Hébergement proposé par l'intermédiaire des plateformes en ligne d'économie collaborative* ; voir données Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/experimental-statistics/collaborative-economy-platforms#expandable-example-content>

⁵⁶ Une nuitée.logement correspond à une nuitée dans un logement, indépendamment du nombre d'occupants ou des capacités d'accueil, qui ne sont pas toujours connus pour les locations saisonnières ou résidences secondaires. L'Insee recommande de prendre l'hypothèse de 3 personnes par location saisonnière (source : Insee (2019), Les logements touristiques de particuliers loués via Internet séduisent toujours)

Le nombre de touristes par origine et la répartition modale de leur transport origine-destination sont des données issues de deux enquêtes de l'Insee et de la Banque de France, analysées par la DGE⁵⁷.

Pour le tourisme réceptif, les touristes et excursionnistes sont regroupés par continent d'origine et une distance moyenne est considérée pour chaque regroupement. Pour le tourisme infrarégional, les touristes et excursionnistes sont regroupés par régions d'origine, et une distance moyenne recalculée à l'aide des données SDT est appliquée pour chaque région en France métropolitaine.

Prise en compte des touristes en circuit européen :

Pour les origines dont la géographie empêche de faire le trajet sans avion, les touristes renseignés en voiture ou train sont considérés comme participant à un circuit européen. Leurs émissions sont comptabilisées de la manière suivante :

- Le trajet (aller/retour) en avion de leur continent d'origine vers l'Europe compté au prorata du nombre de pays visités (en moyenne, 3 pays sont visités lors d'un circuit européen⁵⁸).
- Le trajet (aller/retour) pour se rendre en France depuis un autre pays européen en train ou voiture compté à 100%.

Facteurs d'émission :

Les facteurs d'émission pour l'utilisation des différents moyens de transports sont issus de la Base Empreinte® de l'ADEME.

En ce qui concerne les émissions liées à la construction des infrastructures, des facteurs d'émission par passager.km issus de cas d'études du cabinet Carbone 4 sont utilisés. Ainsi, à chaque mode de transport correspond un facteur d'émission pour l'utilisation et un pour la construction de l'infrastructure.

Le Tableau 3 liste les différents facteurs d'émission utilisés :

Intitulé	Valeur	Unité	Source
Voiture longue distance : utilisation	0,088	kgCO ₂ e/p.km	Base Empreinte® ADEME
Train : utilisation France	0,0059	kgCO ₂ e/p.km	Base Empreinte® ADEME
Train : utilisation Europe	0,0578	kgCO ₂ e/p.km	Calculs Carbone 4 à partir des Facteurs d'émissions des différents pays d'Europe de la Base Empreinte® ADEME
Avion avec trainées, court courrier : utilisation	0,258	kgCO ₂ e/p.km	Base Empreinte® ADEME
Avion avec trainées, moyen courrier : utilisation	0,187	kgCO ₂ e/p.km	Base Empreinte® ADEME
Avion avec trainées, long courrier : utilisation	0,152	kgCO ₂ e/p.km	Base Empreinte® ADEME
Autocar : utilisation	0,0295	kgCO ₂ e/p.km	Base Empreinte® ADEME
Bateau : utilisation	0,287	kgCO ₂ e/p.km	DBEIS, Royaume-Uni, 2021
Voiture longue distance : infrastructure	0,0039	kgCO ₂ e/p.km	Données Carbone 4
Train : infrastructure	0,0271	kgCO ₂ e/p.km	Données Carbone 4
Avion court : infrastructure	0,0073	kgCO ₂ e/p.km	Données Carbone 4
Avion moyen : infrastructure	0,0053	kgCO ₂ e/p.km	Données Carbone 4
Avion long : infrastructure	0,0043	kgCO ₂ e/p.km	Données Carbone 4
Autocar : infrastructure	0,0003	kgCO ₂ e/p.km	Données Carbone 4
Bateau : infrastructure	0,0073	kgCO ₂ e/p.km	Données Carbone 4

⁵⁷ Insee, enquête SDT 2022 et Banque de France enquête EVE 2022

⁵⁸ Source : china.org

Tableau 3 - Facteurs d'émission des moyens de transport

3.3.2. Les mobilités sur place

Pour évaluer les émissions des mobilités sur place, nous faisons l'hypothèse que les trois personae suivants modélisent les comportements de déplacement sur place. Ces personae sont extrapolés à partir d'études des comportements touristiques dans trois régions françaises⁵⁹ :

- Le **persona 1** est véhiculé et effectue en moyenne 46 kilomètres par jour de voyage. Ce persona représente 70%⁶⁰ des comportements des touristes.
- Le **persona 2** utilise des modes doux (à vélo et à pied) et effectue en moyenne 30 kilomètres par jour de voyage. Ce persona représente 17% des comportements des touristes.
- Le **persona 3** utilise les transports en commun et effectue en moyenne 27 kilomètres par jour de voyage. Ce persona représente 13% des comportements des touristes.

La durée moyenne de séjour permet d'obtenir la distance effectuée par chaque persona. Le nombre d'arrivées et de nuitées permettent de connaître les durées moyennes de séjour par motif touristique. Pour l'ensemble des excursionnistes, on prend l'hypothèse que les personae sont similaires et on considère une durée moyenne de séjour d'une journée (par définition).

Facteurs d'émission :

Comme pour les transports origine → destination, les facteurs d'émission utilisés sont issus de la Base Empreinte® de l'ADEME et d'études de Carbone 4.

Intitulé	Valeur	Unité	Source
Voiture courte distance : utilisation	0,138	kgCO ₂ e/p.km	Base Empreinte® ADEME
Transport en commun	0,0306	kgCO ₂ e/p.km	Étude Carbone 4
Voiture courte distance : infrastructure	0,0061	kgCO ₂ e/p.km	Étude Carbone 4
Autocar : infrastructure	0,0003	kgCO ₂ e/p.km	Étude Carbone 4
Bus : infrastructure	0,0002	kgCO ₂ e/p.km	Étude Carbone 4

3.3.3. Les croisières maritimes

Ce secteur comprend les passages de navires de croisières maritimes sur le territoire français. Ce poste n'était pas présent de l'étude de 2018, et est donc nouvellement ajouté au périmètre du BEGES du tourisme pour 2022.

Les émissions de GES liées aux croisières maritimes sont directement extraites de l'étude de Transport&Environment, « *Return of the Cruise* » (2023). L'étude estime, à partir de données satellites retraçant le trafic de navires de croisières dans les ports de grandes villes européennes, les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion du carburant.

Les données concernant la France extraites de l'étude sont les suivantes :

Intitulé	Valeur	Unité
----------	--------	-------

⁵⁹ Evaluation des externalités générées par les mobilités touristiques en France à l'horizon 2030 ADEME – Août 2020

⁶⁰ ADEME (2021), Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France

Nombre de navires de croisières passant en France	176	Navires
Durée totale de navigation (tous navires)	2 596	Jours
Émissions de GES liées à la combustion du carburant	667	ktCO ₂ e

Par ailleurs, une hypothèse concernant le nombre de passagers par navire de croisières est posée afin de calculer les émissions en intensité. L'hypothèse de 2 500 passagers par navire de croisière (hors membres de l'équipage) est prise.⁶¹

3.4. La restauration

Ce secteur comprend l'ensemble des repas pris par les visiteurs (restaurants, hôtels, musées, etc.). Le secteur de la restauration comprend les restaurants et services de restauration mobile.

Afin d'évaluer l'impact de la restauration, quatre postes d'émissions ont été pris en compte : trois liés à l'exploitation (énergie consommée par les bâtiments, déplacements domicile-travail des employés et alimentation) et un à la construction des infrastructures.

Consommation énergétique des bâtiments :

Les émissions de GES liées à la consommation énergétique des bâtiments du secteur de la restauration sont obtenues en multipliant les consommations énergétiques finales par type d'énergie par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® de l'ADEME.

Les consommations énergétiques du secteur de la restauration pour la France Métropole par type d'énergie sont issues des données CEREN (CEREN Tertiaire, 2022). Les données du CEREN sont fournies pour le secteur « Cafés, hôtels, restaurants ». Afin d'isoler les consommations liées aux restaurants exclusivement, la répartition entre « Hébergement marchand » et « Restauration » par type d'énergie de 2018 est appliquée aux données 2022. Ainsi, en 2022, les consommations énergétiques retraitées, à climat normal, pour le secteur de la restauration sont de :

Consommation énergétique	Unité	Quantité totale
Électricité	GWh	7 783
Gaz naturel	GWh PCI	3 444
GPL	GWh PCI	434
Fioul	GWh PCI	216
Chaleur	GWh PCI	272

Les facteurs d'émissions par type d'énergie utilisés pour convertir les consommations énergétiques en émissions de GES sont détaillés en 3.2.1.

Pour l'Outre-mer, la performance énergétique surfacique moyenne par type d'énergie a été modélisée à partir de la **performance énergétique moyenne pour le secteur de la restauration d'environ 334 kWh/m²**⁶² et du mix énergétique de l'Outre-mer (86% d'électricité et 14% de produits pétroliers raffinés)⁶³. Pour obtenir les consommations énergétiques totales par type d'énergie, nous appliquons ces ratios à la surface totale de la restauration en Outre-mer, reconstituée à partir du nombre de restaurants en Outre-mer avec la méthodologie décrite ci-dessous pour le poste « construction des infrastructures » **soit une surface totale d'environ 2 Mm² pour le secteur de la restauration en Outre-mer**. Pour convertir les consommations énergétiques en émissions de GES, les **facteurs d'émissions par type d'énergie ont été calculés à partir des facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME au prorata du nombre de nuitées dans chaque DOM**.

⁶¹ À partir des valeurs moyennes fournies par AB Croisières

⁶² À partir d'une hypothèse OPERAT d'une consommation moyenne 11% inférieure pour l'Outremer par rapport à la Métropole, et des données CEREN 2022

⁶³ SDES (2021)

Déplacements domicile-travail :

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des salariés de la restauration sont obtenues en multipliant le nombre d'équivalent temps plein (ETP) du secteur par le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France.

Le nombre d'ETP dans le secteur de la restauration peut être obtenu à partir de la base de données ESANE publiée par l'Insee. L'ESANE 2022 n'étant pas publiée à la date de rédaction de ce rapport, le nombre d'ETP a été obtenu par retraitements, à partir des taux d'évolution sectoriels des données des salariés (base de données SEQUOIA, URSSAF) entre 2021 et 2022, mis en perspective avec le nombre d'ETP en 2021 (ESANE 2021).

Ainsi, en 2022, le nombre d'ETP pour le secteur de la restauration est de 586 209 ETP⁶⁴.

Le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France est de 906 kgCO₂e/ETP/an est utilisé pour convertir le nombre d'employés en émissions de GES (voir 3.2.1 pour la méthodologie de calcul du facteur d'émission).

Alimentation :

Les émissions de GES liées à l'alimentation des touristes sont obtenues en multipliant le nombre de repas consommés pour les touristes et les excursionnistes par les facteurs d'émissions moyens pour un repas issu de la Base Empreinte® ADEME. Le nombre de repas consommés par les touristes est estimé en considérant trois repas (petit-déjeuner, déjeuner, et dîner) par nuitée touristique et d'un repas (déjeuner) par excursionniste. Le facteur d'émission moyen pour un repas est utilisé pour estimer les émissions liées aux déjeuners et dîners et le facteur d'émission moyen pour un repas végétarien est utilisé pour les émissions liées aux petits déjeuners.

Achats intermédiaires :

Afin d'intégrer l'empreinte carbone du processus de production, des facteurs d'émission monétaires ont été appliqués aux consommations intermédiaires de la restauration. Il s'agit des consommations des biens et services achetés à des tiers et consommés pour pouvoir produire des repas pour les touristes ou résidents. Elles sont tirées de la matrice coefficients techniques de l'Insee, qui détaille les consommations intermédiaires encourues pour la production d'une branche donnée. Ainsi, pour 100 € de production, la branche restauration consomme en moyenne 56 € de consommations intermédiaires. L'énergie, l'alimentation et la construction qui sont comptabilisés dans d'autres postes par ailleurs ont été retirés de cette base (voir *supra* pour l'énergie, et *infra* pour l'alimentation, dont les émissions sont prises en compte via la restauration, et la construction).

Les émissions de GES liées aux achats intermédiaires (achat de denrées alimentaires transformées, assemblées ou cuisinées, achat de marchandises ou de matériel de cuisine, fonctions supports liées à la communication ou au service...) du secteur de la restauration sont obtenues en multipliant la consommation intermédiaire par produits du secteur de la restauration par les facteurs d'émission monétaires des achats de service de la Base Empreinte® ADEME.

Construction des infrastructures :

Les émissions de GES liées à la construction des bâtiments sont évaluées selon **une approche par stock**, en considérant les bâtiments existants. Ainsi, les émissions liées à la construction des bâtiments du secteur de la restauration sont obtenues en multipliant les surfaces existantes construites après 1970 par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME, amorties sur la durée de vie d'un bâtiment soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire).

La surface des bâtiments existants du secteur de la restauration a été reconstituée à partir du nombre moyen de couverts en salle d'un ratio de surface par couvert et du nombre de restaurants en France en

⁶⁴ Urssaf, base SEQUOIA (2021, 2022) ; Insee, base Esane (2023), retraitements SCET

Il s'agit d'effectifs salariés, excluant de ce fait les indépendants, les intérimaires, les apprentis.

2022. Ainsi, la surface des bâtiments existants du secteur de la restauration est estimée à 34,6 Mm² dont 22,9 Mm² construits depuis moins de 50 ans pour la France Métropole et l’Outre-mer. Un taux de touristicité dont le calcul est expliqué ci-dessous a ensuite été appliqué pour déterminer la surface utilisée par les touristes.

Méthodologie de reconstitution des données surfaciques			
Nombre moyen de couverts en salle par restaurant	×	Ratios de surface par couvert en m ²	×
63		3	
Source : Les Echos Business		Source : L’Express Entreprises	
	×	Nombre de restaurants en France en 2021	×
		183 090	
		Source : Insee	
			Taux de touristicité
			30%
			Source : retraitement SCET à partir de données DGE et Insee (comptes nationaux)

Figure 12 - Détail des calculs pour la reconstitution des données surfaciques de la restauration

Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le facteur d’émissions pour un commerce issu de la Base Empreinte® ADEME de 550 kgCO₂e/m² a été appliqué.

Taux de touristicité

Le taux de touristicité a été estimé à 30% selon la méthodologie définie en 3.1. Il a été appliqué aux surfaces, et aux trajets domicile-travail du secteur de la restauration.

3.5. Les sports, les loisirs et la culture

Ce secteur comprend les sous-secteurs suivants : « activités créatives, artistiques et de spectacle » (code NAF : 90), « Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles » (code d’activité : 91), « organisation de jeux de hasard et d’argent » (code d’activité : 92), et « activités sportives, récréatives et de loisirs » (code d’activité : 93).

Consommation énergétique des bâtiments

Les émissions de GES liées à la consommation énergétique des bâtiments du secteur des sports, des loisirs et de la culture sont obtenues en multipliant les consommations énergétiques finales par type d’énergie par les facteurs d’émissions de la Base Empreinte® ADEME (amont et combustion).

Les consommations énergétiques du secteur des sports, des loisirs et de la culture pour la France Métropole par type d’énergie sont issues des données CEREN (CEREN Tertiaire, 2022). Ainsi, en 2022, les consommations énergétiques à climat normal pour le secteur des sports, des loisirs et de la culture sont de :

Consommation énergétique	Unité	Quantité totale
Électricité	GWh	7 713
Gaz naturel	GWh PCI	4 834
Fioul	GWh PCI	741
Autres combustibles	GWh PCI	1 406

Un taux de touristicité de 25% a été appliqué afin d'avoir la consommation énergétique imputable au tourisme.

Pour l'Outre-mer, la performance énergétique surfacique moyenne par type d'énergie a été modélisée à partir de la performance énergétique moyenne pour le secteur de la culture et des loisirs d'environ 54 kWh_{ef}/m²⁶⁵ et du mix énergétique de l'Outre-mer (89% d'électricité et 11% de produits pétroliers raffinés)⁶⁶. Pour obtenir les consommations énergétiques totales par type d'énergie, ces ratios ont été appliqués à la surface totale du secteur des sports, des loisirs et de la culture en Outre-mer, reconstituée à partir du ratio surface / ETP calculé avec les données de la France Métropole, soit une surface totale d'environ 2 Mm² pour le secteur de la restauration en Outre-mer. Pour convertir les consommations énergétiques en émissions de GES, les facteurs d'émissions par type d'énergie ont été calculés à partir des facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME au prorata du nombre de nuitées dans chaque DOM.

Les facteurs d'émissions par type d'énergie utilisés pour convertir les consommations énergétiques en émissions de GES sont détaillés en 3.2.1.

Consommations intermédiaires :

Des facteurs d'émission monétaires par type de produits issus de la Base Empreinte® ADEME ont été appliqués aux consommations intermédiaires aux différents sous-segments des services culturels, sportifs et de loisirs. Les consommations intermédiaires liées à l'énergie, l'alimentation et la construction ne sont pas prises en compte car les émissions liées à ces postes sont déjà comptabilisées à partir de données physiques dans les autres postes.

La statistique publique ne diffuse pas les coefficients techniques spécifiques aux branches étudiées. Pour cette raison, nous utilisons la matrice des coefficients techniques de la branche Arts, divertissement et loisirs ; autres activités de services ; activités des ménages, des organismes et organisations extraterritoriaux (17_RU)

Déplacements domicile-travail :

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des salariés du secteur Sports, Loisirs et Culture sont obtenues en multipliant le nombre d'équivalent temps plein (ETP) du secteur par le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France.

Le nombre d'ETP dans le secteur Sports, Loisirs et Culture peut être obtenu à partir de la base de données ESANE publiée par l'Insee. L'ESANE 2022 n'étant pas publiée à la date de rédaction de ce rapport, le nombre d'ETP a été obtenu par retraitements, à partir des taux d'évolution sectoriels des données des salariés (base de données SEQUOIA, URSSAF) entre 2021 et 2022, mis en perspective avec le nombre d'ETP en 2021 (ESANE 2021).

Ainsi, en 2022, le nombre d'ETP pour le secteur Sports, Loisirs et Culture est de 114 322 ETP⁶⁷.

Le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France de 906 kgCO_{2e}/ETP/an est utilisé pour convertir le nombre d'employés en émissions de GES (voir 3.2.1 pour la méthodologie de calcul du facteur d'émission).

Construction des infrastructures :

Les émissions de GES liées à la construction des bâtiments sont évaluées selon **une approche par stock**, en considérant les bâtiments existants. Ainsi, les émissions liées à la construction des bâtiments du secteur des Sports, Loisirs et Culture sont obtenues en multipliant les surfaces existantes construites après 1970 par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME amorties sur la durée de vie d'un bâtiment soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire).

⁶⁵ ADEME (2017), *Analyse énergétique du secteur tertiaire en Guadeloupe*

⁶⁶ MTES (2020), *Bilans énergétiques des départements d'outre-mer de 2013 à 2018*

⁶⁷ Urssaf, base SEQUOIA (2021, 2022) ; Insee, base Esane (2023), retraitements SCET

Il s'agit d'effectifs salariés, excluant de ce fait les indépendants, les intérimaires, les apprentis.

La surface des bâtiments existants du secteur des sports, des loisirs et de la culture est issue des données CEREN (CEREN tertiaire, 2022) pour le secteur « Sports ». Ainsi, la surface des bâtiments existants du secteur des sports, des loisirs et de la culture est estimée à 60 Mm² dont 39,7 Mm² construits depuis moins de 50 ans pour la France Métropole. Pour l'Outre-mer, la surface des bâtiments existants est estimée à 1 Mm² dont 680 000 m² depuis moins de 50 ans pour l'Outre-mer en utilisant le ratio surface / ETP calculé à partir des données de la France Métropole.

Un taux de touristicité a ensuite été appliqué pour déterminer la surface utilisée par les touristes.

Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le facteur d'émissions pour un centre de loisir issu de la Base Empreinte® ADEME de 506 kgCO₂e/m² a été appliqué.

Taux de touristicité

Au global, sur l'ensemble des secteurs culturels, sportifs et de loisirs considérés, le taux de touristicité est estimé à 25 % et a été appliqué aux émissions liées à la construction des infrastructures du secteur et aux déplacements domicile-travail. Les données physiques (surface des bâtiments et nombre d'ETP) étant disponibles seulement pour l'ensemble des secteurs culturels, sportifs et de loisirs considérés, il n'a pas été possible de décliner des taux de touristicité par sous-secteur pour ces postes.

Ce taux a pu en revanche être décliné pour les postes de consommation énergétique des bâtiments et d'achats intermédiaires, pour les sous-secteurs suivants :

- Musées, spectacles et autres activités culturelles : 19%
- Casinos : 13%
- Parcs d'attraction et autres services récréatifs : 43%

3.6. L'événementiel d'affaires

Ce secteur comprend les événements suivants : *corporate* (événements d'entreprises), congrès, foires et salons.

Afin d'évaluer l'impact de l'événementiel d'affaires, deux postes d'émissions ont été pris en compte : un lié à l'exploitation et un à la construction des infrastructures.

Exploitation des événements d'affaires :

Les émissions de GES liées à l'exploitation des événements d'affaires, c'est-à-dire générées par les activités de production et d'organisation des dispositifs événementiels et les activités d'accueil et d'animation des participants aux dispositifs événementiels, sont obtenues en multipliant le nombre de participants par type d'événements par les facteurs d'émissions liées à l'exploitation par type d'événements :

Type d'évènement	Nombre de participants	Valeur du facteur d'émissions d'exploitation (kgCO ₂ /participant)
Corporate	44 421 000	6,1
Congrès internationaux	419 750	209
Congrès nationaux	748 250	64
Foire, salons internationaux	6 085 280	137
Foire, salons nationaux	10 725 160	21

Le nombre de participants a été reconstitué à partir des données UNIMEV⁶⁸.

Les facteurs d'émissions d'exploitation des événements d'affaires ont été modélisés par UNIMEV à travers le calculateur CLEO, plateforme informatique évaluant les impacts (performance de la rencontre,

⁶⁸ Retraitements des études sur les retombées économiques de l'activité des salons, congrès en France et en Ile-de-France, et de l'outil CLEO.

retombées événementielles et touristiques, et le bilan environnemental) des événements⁶⁹, à partir des données 2018. Le périmètre des facteurs d'émissions d'exploitation des événements d'affaires recouvre la consommation d'énergie pendant l'événement, le transport de fret, l'aménagement des espaces, la communication, les prestations immatérielles et autres frais. Les émissions liées au transport, l'hébergement, l'eau, déchets et la restauration sont exclues de ces facteurs d'émissions car sont déjà comptabilisées à partir de données physiques dans les autres postes. Les facteurs d'émissions ont été modélisés essentiellement à partir des données monétaires des événements et des ratios monétaires associés, issus de la Base Empreinte® de l'ADEME.

Construction des infrastructures :

Les émissions de GES liées à la construction des bâtiments sont évaluées selon **une approche par stock**, en considérant les bâtiments existants. Ainsi, les émissions liées à la construction des centres de congrès et des parcs d'expositions⁷⁰ sont obtenues en multipliant les surfaces existantes construites après 1970 par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME amorties sur la durée de vie d'un bâtiment soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire).

Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le facteur d'émissions pour un bureau issu de la Base Empreinte® ADEME de 650 kgCO₂e/m² a été appliqué.

Taux de touristicité

Par hypothèse, les infrastructures de l'événementiel d'affaires et leur exploitation sont considérées comme 100 % touristiques. Il s'agit d'une hypothèse simplificatrice par manque de données disponibles mais qui se veut conservatrice.

3.7. Les acteurs du tourisme

3.7.1. Les agences de voyage

Afin d'évaluer l'impact des agences de voyage, trois postes d'émissions ont été pris en compte : deux liés à l'exploitation (énergie consommée par les bâtiments et déplacements domicile-travail des employés) et un à la construction des infrastructures.

Consommation énergétique des bâtiments :

Les émissions de GES liées à la consommation énergétique des bâtiments du secteur des agences de voyage sont obtenues en multipliant les consommations énergétiques finales par type d'énergie par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME.

Les consommations énergétiques du secteur des agences de voyage pour la France Métropole par type d'énergie ont été calculées à partir des données CEREN (CEREN Tertiaire, 2022) relatives à la catégorie « Bureaux », couplées à la proportion 2018 représentée « Agences de voyages » par rapport aux consommations des « Bureaux ». Ainsi, en 2022, les consommations énergétiques, à climat normal, pour le secteur des agences de voyage sont données dans le tableau ci-dessous.

Consommation énergétique	Unité	Quantité totale
Électricité	GWh	161
Gaz naturel	GWh PCI	89
GPL	GWh PCI	4
Fioul	GWh PCI	10
Chaleur	GWh PCI	20

⁶⁹ CLEO : <https://www.lecalculateur.fr/>

⁷⁰ AFT (2019), *L'attractivité de l'offre et la performance touristique des régions*, retraitement SCET

Pour l’Outre-mer, la performance énergétique surfacique moyenne par type d’énergie a été modélisée à partir de la performance énergétique moyenne pour un bureau d’environ 121 kWh/m²⁷¹ et du mix énergétique de l’Outre-mer pour le tertiaire (86% d’électricité et 14% de produits pétroliers raffinés)⁷². Pour obtenir les consommations énergétiques totales par type d’énergie, nous appliquons ces ratios à la surface totale du secteur des agences de voyage Outre-mer, reconstituée à partir du ratio surface / ETP calculé avec les données de la France Métropole, soit une surface totale d’environ 8 500 m² pour ce secteur en Outre-mer. Pour convertir les consommations énergétiques en émissions de GES, les facteurs d’émissions par type d’énergie ont été calculés à partir des facteurs d’émissions de la Base Empreinte® ADEME au prorata du nombre de nuitées dans chaque DOM.

Un taux de touristicité de 100% a été appliqué afin d’avoir la consommation énergétique imputable au tourisme.

Déplacements domicile-travail :

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des salariés des agences de voyages sont obtenues en multipliant le nombre d’équivalent temps plein (ETP) du secteur par le facteur d’émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France.

Le nombre d’ETP dans le secteur des agences de voyages peut être obtenu à partir de la base de données ESANE publiée par l’Insee. L’ESANE 2022 n’étant pas publiée à la date de rédaction de ce rapport, le nombre d’ETP a été obtenu par retraitements, à partir des taux d’évolution sectoriels des données des salariés (base de données SEQUOIA, URSSAF) entre 2021 et 2022, mis en perspective avec le nombre d’ETP en 2021 (ESANE 2021).

Ainsi, en 2022, le nombre d’ETP pour le secteur des agences de voyage est de 24 910 ETP⁷³.

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des salariés des agences de voyages sont obtenues en multipliant le nombre d’équivalent temps plein (ETP) du secteur par le facteur d’émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France.

Le facteur d’émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France de 906 kgCO₂e/ETP/an est utilisé pour convertir le nombre d’employés en émissions de GES (voir 3.2.1 pour la méthodologie de calcul du facteur d’émission).

Construction des infrastructures :

Les émissions de GES liées à la construction des bâtiments sont évaluées selon une approche par stock, en considérant les bâtiments existants. Ainsi, les émissions liées à la construction des bâtiments du secteur des agences de voyage sont obtenues en multipliant les surfaces existantes construites après 1970 par les facteurs d’émissions de la Base Empreinte® ADEME amorties sur la durée de vie d’un bâtiment soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire).

La surface des bâtiments existants du secteur agences de voyage a été estimée en multipliant le nombre d’employés du secteur par une surface de travail moyenne par collaborateur⁷⁴ de 12 m²/employé. Ainsi, la surface des bâtiments existants du secteur des agences de voyage est estimée à 299 000 m² dont 198 000 m² construits depuis moins de 50 ans.

Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le facteur d’émissions pour un bureau issu de la Base Empreinte® ADEME de 650 kgCO₂e/m² a été appliqué.

⁷¹ OPERAT pour les bureaux en Outremer en 2021

⁷² MTES (2020), *Bilans énergétiques des départements d’outre-mer de 2013 à 2018*

⁷³ Urssaf, base SEQUOIA (2021, 2022) ; Insee, base Esane (2023), retraitements SCET

Il s’agit d’effectifs salariés, excluant de ce fait les indépendants, les intérimaires, les apprentis.

⁷⁴ 12 m², hypothèse conservatrice provenant de la Direction de l’immobilier de l’Etat

Taux de touristicité

Un taux de touristicité de 100% tel que défini en 3.1 a ensuite été appliqué.

3.7.2. Les institutionnels du tourisme

Ce secteur comprend les personnes travaillant pour les 1 300 organismes de tourisme suivants : Offices de Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, Comité Régionaux du Tourisme et Gîtes de France. Afin d'évaluer l'impact des institutionnels du tourisme, trois postes d'émissions ont été pris en compte : deux liés à l'exploitation (énergie consommée par les bâtiments et déplacements domicile-travail des employés) et un à la construction des infrastructures.

Consommation énergétique des bâtiments :

Les émissions de GES liées à la consommation énergétique des bâtiments du secteur des institutionnels du tourisme sont obtenues en multipliant les surfaces utilisées par les acteurs institutionnels du tourisme par le facteur d'émission moyen surfacique pour la consommation d'énergie pour du tertiaire.

Les surfaces utilisées par les acteurs institutionnels ont été reconstituées à partir de la surface totale utilisées en multipliant le nombre d'employés du secteur par une surface de travail moyenne par collaborateur⁷⁵ de 12 m²/employé.

Pour convertir les surfaces utilisées en émissions de GES, un facteur d'émission moyen surfacique pour la consommation d'énergie pour du tertiaire a été modélisé à partir de l'indicateur des émissions (kgCO₂e) pour des bureaux issus du Baromètre de l'OID (2022)⁷⁶ pour lequel nous avons appliqué un facteur correctif pour prendre en compte le scope 3 (non inclus dans l'indicateur).

Déplacements domicile-travail :

Les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des salariés du secteur des institutionnels du tourisme sont obtenues en multipliant le nombre d'équivalent temps plein (ETP) du secteur par le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France. Le nombre d'ETP de ce secteur est estimé par la fédération ADN Tourisme à 12 700⁷⁷.

Le facteur d'émission moyen pour les déplacements domicile-travail en France de 906 kgCO₂e/ETP/an est utilisé pour convertir le nombre d'employés en émissions de GES (voir 3.2.1 pour la méthodologie de calcul du facteur d'émission).

Construction des infrastructures :

Les émissions de GES liées à la construction des bâtiments sont évaluées selon **une approche par stock**, en considérant les bâtiments existants. Ainsi, les émissions liées à la construction des bâtiments du secteur des institutionnels du tourisme sont obtenues en multipliant les surfaces existantes construites après 1970 par les facteurs d'émissions de la Base Empreinte® ADEME amorties sur la durée de vie d'un bâtiment soit 50 ans (durée de vie de référence réglementaire).

Pour convertir la surface construite en émissions de GES, le **facteur d'émissions pour un bureau issu de la Base Empreinte® ADEME de 650 kgCO₂e/m² a été appliqué.**

Taux de touristicité :

Un taux de touristicité de 100% tel que défini en 3.1 a ensuite été appliqué.

⁷⁵ 12 m², hypothèse conservatrice provenant de la Direction de l'immobilier de l'Etat

⁷⁶ Observatoire de l'Immobilier Durable (2022), *Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires 2022*. Les données issues de l'OID ont été préférées aux données CEREN pour ce poste en raison d'une facilité d'exploitation accrue.

⁷⁷ ADN Tourisme, chiffres-clés du réseau 2022

3.8. Biens touristiques

Les émissions de la consommation d'énergie et la construction des infrastructures liées aux commerces sont considérées comme négligeables si on rapporte les dépenses des touristes aux dépenses dans tous les commerces (périmètre CEREN) et sont donc exclus de l'analyse. **Ainsi, nous considérons seulement les émissions liées à l'achat des biens touristiques** (extraction des matières premières, fabrication, ...) pour ce secteur.

Seules les émissions de **fabrication** de ces biens sont prises en compte. La fin de vie de ces biens est exclue du périmètre, par souci de significativité, et en raison du manque de données.

Achats de biens touristiques :

Le périmètre des biens touristiques recouvre deux catégories de biens, considérées par la DGE dans les comptes satellites du tourisme :

- 1. Les biens de consommation durables spécifiques considérés comme touristiques par la méthodologie des comptes satellites du tourisme établie par l'Organisation Mondiale du Tourisme⁷⁸. Cela recouvre les camping-cars, bateaux de plaisance, articles de voyage et maroquinerie, et certains types de matériels de sports utilisés spécifiquement sur les lieux de vacances. Ils peuvent être estimés à 8,9 Md€ en 2022⁷⁹.

Produits ^a	CPC Ver. 2	Tous les pays	Optionnel
Avions et dirigeables	49611, 49622	Oui	
Autocaravanes ou véhicules de loisir	49113, 49222	Oui	
Camping-cars (par exemple spécialement équipés pour le voyage)	49222	Oui	
Caravanes classiques et tentes-caravanes	49222	Oui	
Bagages	29220	Oui	
Matériel de camping (tentes, sacs de couchage, réchauds de camping, etc.).	27160, 27180, 36990	Oui	
Autres équipements récréatifs et sportifs^b			
Bateaux à moteur, moteurs hors-bord et remorques pour bateaux	49490, 49229, 43110	Oui	
Motomarines	49490		Oui
Bateaux à voiles avec ou sans moteur auxiliaire, yachts	49410, 38420		Oui
Canoës, kayaks, et planches à voile, accessoires compris	49490, 38420, 38440		Oui
Équipement de ski (skis, bottes de ski, anoraks et combinaisons et ensembles de ski, etc.)	29420, 38440		Oui
Équipements de chasse et de pêche sportive	29420, 38440		Oui
Matériel de plongée sous-marine	38420		Oui
Skis nautiques et autres équipements pour la pratique des sports nautiques	38420		Oui
Matériel d'escalade/de promenade/de randonnée	29420		Oui
Matériel de tennis ou de golf	38440		Oui

^a La plupart de ces produits entrent dans les sous-classes indiquées de la CPC.

^b À établir et compléter par chaque pays selon sa propre situation. Les articles sont indiqués à titre d'illustrations.

Tableau 4 - Liste des biens de consommation durables à finalité touristique unique (source : OMT (2010))

Les règles internationales sur la comptabilité touristique considèrent que 100% des camping-cars et bateaux de plaisance sont à destination touristique.

- 2. Les autres biens de consommation, à savoir **les achats de produits locaux, souvenirs, cadeaux etc...**

⁷⁸ OMT (2010), *Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008*

⁷⁹ Retraitement SCET à partir du CST 2021, Insee

Une approche monétaire de ces achats touristiques est disponible dans les comptes satellites du tourisme, dans la consommation touristique par poste. Ils peuvent être estimés à 8,1 Md€ en 2022⁸⁰. Pour convertir les consommations touristiques en émissions de GES liées à la fabrication de ces biens, les ratios monétaires de la Base Empreinte® ADEME, corrigés de l'inflation, sont utilisés :

Type de dépenses	Quantité (kEUR)	Intitulé du facteur d'émissions utilisé	Valeur du facteur d'émissions (kgCO ₂ /kEUR)
Achats de produits locaux, souvenirs et cadeaux	8 056 000	Textile et habillement	580
Biens de consommations durables spécifiques	8 900 000		
Camping-cars	2 318 341	Déjà comptabilisé dans le poste "Transport - infrastructure"	0
Construction de bateaux de plaisance	2 274 927	Transport fluvial et maritime	530
Articles de sport	1 597 659	Autres biens manufacturés	530
Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	2 740 549	Textile et habillement	580

Les émissions liées à la fabrication des camping-cars sont incluses dans le poste « transport – infrastructure » qui inclut à la fois la construction & maintenance des routes, voies ferroviaires, etc. mais également la fabrication des véhicules (voiture, train, avion, etc.). Pour ne pas faire de double-compte, les émissions liées à l'achat des camping-cars ont été exclues de ce secteur.

La répartition des émissions entre tourisme interne et externe suit la répartition de la consommation touristique intérieure⁸¹. La répartition des dépenses entre tourisme personnel et professionnel n'étant pas disponible, on considère que la répartition des achats de biens touristiques correspond à la répartition des nuitées entre le personnel et professionnel.

Taux de touristicité

Un taux de touristicité de 100% tel que défini en 3.1 a ensuite été appliqué.

3.9. Les pressions sur l'environnement

3.9.1. L'eau

Les émissions liées au traitement et distribution d'eau potable et traitement des eaux usées de l'eau consommée pour des usages touristiques sont obtenues en multipliant la consommation d'eau moyenne d'un touriste par jour par le nombre de nuitées des touristes et le nombre de journées des excursionnistes, par les facteurs d'émission pour l'eau de réseau et le traitement des eaux usées issus de la Base Empreinte® ADEME.

En moyenne, un touriste consomme 167 litres d'eau par jour (Betterfly Tourism 2020)⁸².

3.9.2. Les déchets

Les émissions liées au traitement des déchets générés par des usages touristiques sont obtenues en multipliant la production moyenne de déchets ménagers en France par habitant par jour par le nombre

⁸⁰ Ibid

⁸¹ DGE, 4 pages (2019), *La croissance de la consommation touristique en France se confirme en 2017*

⁸² Betterfly Tourism (2020), Rapport sur l'affichage environnemental de 100 hôtels français

de nuitées des touristes et le nombre de journées des excursionnistes, par le facteur d'émission moyen pour le traitement des déchets ménagers issu de la Base Empreinte® ADEME.

En moyenne, un Français produit 1,6 kg de déchets ménagers par jour⁸³. On considère qu'un visiteur à la même consommation de déchets qu'un habitant.

3.10. Les émissions territoriales

Les émissions territoriales correspondent aux émissions comptabilisées dans l'inventaire national d'après la Stratégie Nationale Bas Carbone. Cela correspond aux émissions émises directement sur le territoire national.

Une partie des émissions estimées ci-dessus n'est, en effet, pas émise directement en France ; c'est le cas d'une partie des émissions de transport (par exemple, la portion du trajet aller/retour qui n'a pas été effectuée sur le sol français), et aussi des biens de consommation produits à l'étranger et importés sur le territoire.

La méthodologie appliquée pour isoler les émissions ayant lieu en France parmi le total du bilan GES du tourisme est la suivante :

Les transports origine / destination

- Les émissions du **tourisme interne** sont prises en compte en totalité ;
- Les émissions du **tourisme réceptif** sont traitées en fonction du mode de transport :
 - L'avion et le bateau sont exclus du compte, pour être en adéquation avec les règles de comptabilité de l'inventaire national au format SECTEN⁸⁴ ;
 - Pour les autres modes de transport, seule la partie du trajet effectuée sur le territoire est comptée. Dans cette démarche, la distance moyenne parcourue sur le territoire par un visiteur non-résident pour se rendre sur son lieu de séjour est considérée égale à 400 km (distance estimée entre la frontière et le lieu de séjour, soit au moins 800 km pour un aller-retour).

Les achats et l'alimentation

Pour ces postes d'émissions dans lesquels on retrouve une part de produits importés, on approche les émissions importées avec la part monétaire importée dans les secteurs, utilisée par le CITEPA pour l'inventaire national.⁸⁵ Ainsi, la part de produits importés dans les achats est de 76% et celle de l'alimentation est de 11%.

Autres postes d'émissions

On considère que tous les autres postes n'impliquent que des émissions à l'intérieur du territoire ; les émissions sont donc comptabilisées à 100% dans l'inventaire national.

⁸³ ADEME (2023), *Chiffres clés déchets*

⁸⁴ <https://www.citepa.org/fr/secten/>

⁸⁵ Perspective monde, Université de Sherbrooke, Canada.

<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMIImportExportPays?codePays=FRA>

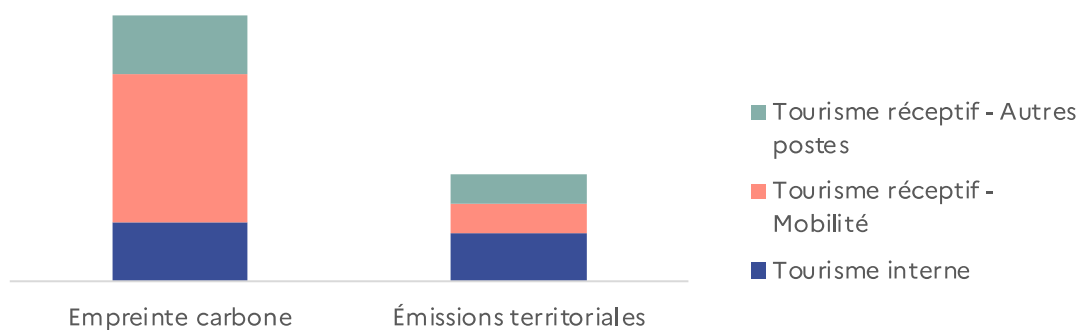


Figure 13 – Représentation figurative de l’empreinte carbone et des émissions territoriales

En résumé, comme représenté dans la figure ci-dessus, une majeure partie des émissions du tourisme interne demeure dans la comptabilité des émissions territoriales. Concernant le tourisme réceptif, la majeure partie des émissions liées au transport n’est plus comptabilisée dans les émissions territoriales, et une partie des émissions liées aux autres postes également.

4. Résultats

4.1. Bilan des émissions par poste d'émissions en 2022

Le secteur du tourisme en France en 2022, tel qu'il a été défini et estimé dans cette étude, a émis **97 millions de tonnes d'équivalent CO₂**. Cela équivaut à l'empreinte carbone d'environ 10 millions de Français et Françaises sur un an.

Ces émissions sont majoritairement imputables à la **mobilité**, en particulier **longue-distance** (voir ci-dessous). Au sein de ce poste, les déplacements en avion induisent une grande partie des émissions de GES : l'aviation représente 29% du bilan GES du secteur du tourisme en France. La moitié de ce réchauffement est liée aux trainées de condensation (13% du bilan total du tourisme).

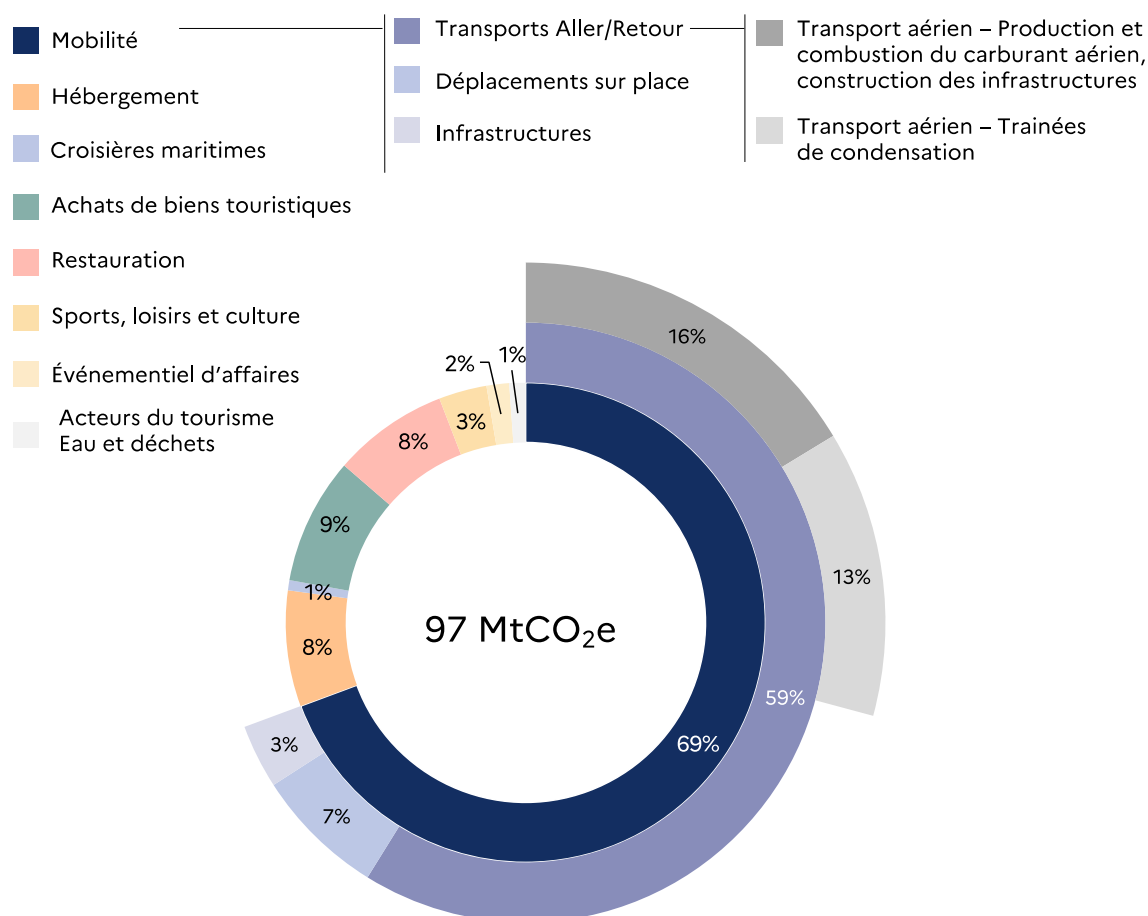


Figure 14 - Répartition des émissions de GES du secteur du tourisme en France, par secteur d'émissions

L'hébergement, les achats de biens et la restauration émettent une quantité de GES d'ordre de grandeur similaire, et représentent chacun entre 8% et 9% du total. La somme de leurs contributions dépasse 25% du total des émissions.

Enfin, les émissions des secteurs « Sports, loisir et culture », « Croisières maritimes », « Événementiel d'affaires »⁸⁶ et « Acteurs du tourisme, eau et déchets » représentent 5% du total.

Les différences de poids entre les différents postes et sous-postes d'émissions ne contiennent pas en soi l'idée d'une hiérarchisation, ou d'une priorisation, de l'action de réduction des émissions. Si un secteur apparaît comme étant moins émetteur de GES qu'un autre, cela ne signifie pas qu'il peut être jugé comme moins important ou moins prioritaire. Au contraire, l'atteinte des objectifs climat français et planétaires nécessite l'activation conjointe et maximale de tous les leviers, sur tous les secteurs. Chaque acteur doit alors contribuer à sa propre échelle à cet effort collectif et multisectoriel.

Discussion sur la prise en compte des traînées de condensation de l'aérien

Les résultats ci-dessus prennent en compte l'effet réchauffant induit par les traînées de condensation des avions, ces panaches blancs que l'on peut observer sur leur passage. Ces traînées provoquent en effet un forçage radiatif qui contribue au réchauffement climatique.

Pour prendre en compte cet effet et le convertir en CO₂ équivalent, la Base Empreinte de l'ADEME recommande **d'appliquer un facteur multiplicateur égal à 2** sur les émissions de GES liée à la combustion du carburant de l'aérien. Des travaux à venir pourraient amener l'ADEME à préciser sa position.

Les émissions de l'aérien dans ce bilan comprennent donc la combustion du carburant et l'effet des traînées de condensation, auxquelles sont ajoutées les émissions liées à la production du carburant et à la construction des infrastructures de transport.

En attendant de futurs développements, notre étude conserve l'approche préconisée par la Base Empreinte tout en mettant clairement en évidence l'effet spécifique des traînées de condensation dans le graphique final des émissions du secteur.

⁸⁶ Le poste « événementiel d'affaires » comprend uniquement les émissions liées à l'exploitation des bâtiments *corporate* et de congrès (voir partie Méthodologie). À ne pas confondre avec le tourisme pour motif professionnel, qui est un agrégat de plusieurs postes d'émissions (voir plus bas), et qui possède une empreinte carbone particulièrement élevée par rapport au tourisme pour motif personnel (respectivement 111 kgCO₂/nuitée contre 64 kgCO₂/nuitée).

Messages clés

- Le secteur du tourisme en France a émis **97 millions de tonnes de CO₂ équivalent** en 2022.
- Cela représente l'équivalent de l'empreinte carbone annuelle de 10 millions de Français et Françaises sur un an (environ 14% de la population totale).
- **Le transport représente 69%** de l'empreinte carbone du secteur du tourisme, et le **transport aérien 29%**.
- L'hébergement des touristes et la restauration représentent chacun 8% des émissions des émissions de GES, et les achats de biens touristiques 9%.
- Les objectifs climat de la France nécessitant l'activation conjointe de tous les leviers, **l'ensemble des postes d'émissions sont concernés par la nécessité de la réduction d'émissions**, quel que soit leur poids dans le total.

4.2. Évolution des émissions du secteur du tourisme entre 2018 et 2022

La mise à jour du BEGES du tourisme permet de suivre l'évolution des émissions de GES du secteur du tourisme en France entre 2018 et 2022, en quantifiant les tendances à l'échelle nationale, ainsi que par poste d'émissions.

Le périmètre a été légèrement modifié entre les deux éditions, notamment via l'ajout d'un nouveau poste : les croisières maritimes (voir partie 4.5). Certaines méthodologies ont également évolué dans la nouvelle édition. Afin de pouvoir comparer les résultats de 2018 et 2022 de manière cohérente, les évolutions méthodologiques de l'année 2022 sont appliquées rétroactivement aux données de 2018.

À méthodologie et périmètre constants, entre 2018 et 2022, **les émissions du tourisme en France ont diminué de 16%**.

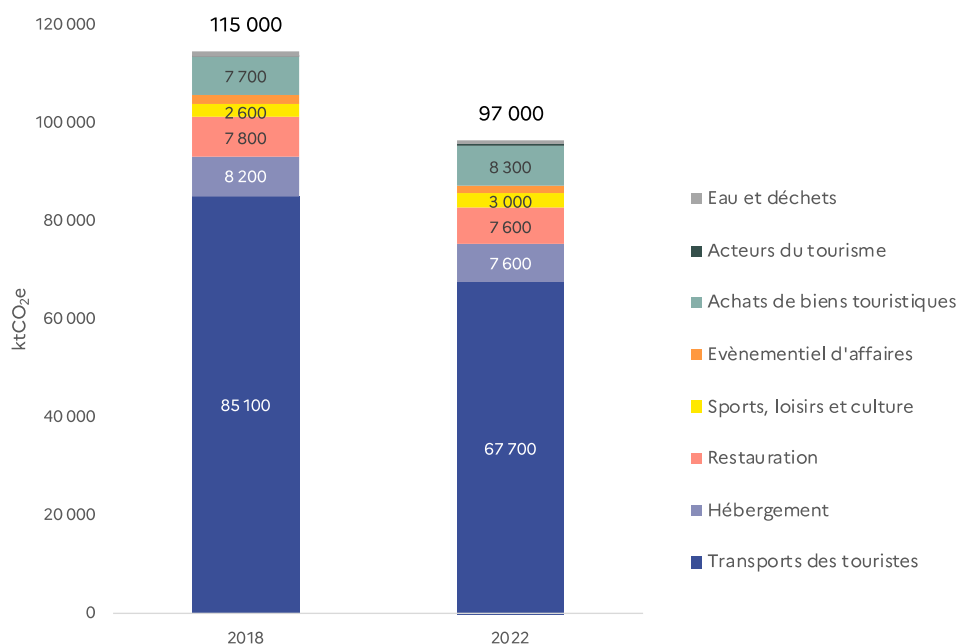


Figure 15 - Comparaison des émissions de GES du secteur du tourisme en France entre 2018 et 2022, par secteur d'émissions

Cette baisse est liée en quasi-totalité (pour 97%) au **transport origine-destination des touristes**, qui diminue de 23% entre 2018 et 2022. C'est particulièrement le transport **des touristes non-résidents** qui

permet cette évolution. En effet, entre 2018 et 2022, si leur nombre diminue seulement de 3%, leur profil change : les touristes viennent de moins loin en 2022. Ils parcourent donc des distances plus petites pour rejoindre la France, et avec des modes de transport moins carbonés. Cette évolution dans la structure d'origine des touristes s'explique par le covid et son impact sur les circulations.

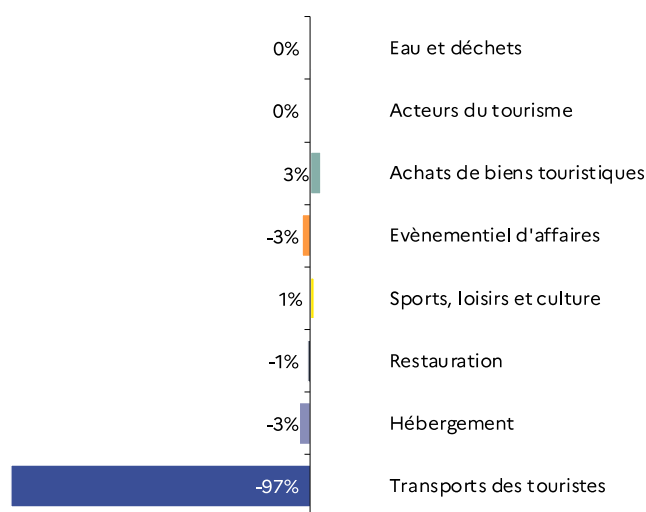


Figure 16 – Contribution des postes à la variation des émissions du secteur du tourisme entre 2018 et 2022

Un autre facteur jouant dans cette baisse des émissions est la diminution du nombre de nuitées. On observe en effet une baisse du nombre de nuitées de 8% entre 2018 et 2022, qui impacte notamment les émissions liées à l'hébergement et la restauration : les diminutions des émissions de ces filières sont responsables de 4% de la baisse totale des émissions du secteur.

Par ailleurs, les émissions liées à l'énergie diminuent également entre 2018 et 2022. Cela est lié à une réduction des consommations (voir le focus spécifique) et à la diminution de l'utilisation d'énergies fossiles dans la production d'électricité et de chaleur.

Enfin, on observe une augmentation de 8% des émissions liées aux achats de biens touristiques entre 2018 et 2022.

Cette augmentation suit l'évolution du montant consacré aux achats de biens touristiques, qui a augmenté de près de 20% entre 2018 et 2022, dans un contexte de hausse des recettes touristiques en France et en Europe⁸⁷.

Analyse croisée avec les indicateurs économiques

Le rebond du tourisme en 2022 a permis de retrouver une contribution à l'économie similaire aux niveaux d'activité de 2018. La consommation touristique intérieure s'est établie à un niveau proche de 180 milliards d'euros, et une contribution identique de 7% au PIB national entre les deux années.⁸⁸

L'exercice du bilan carbone du tourisme en 2022 montre ainsi qu'une réduction significative des émissions est compatible avec le maintien du rôle économique du secteur du tourisme aux niveaux pré-covid.

Dans le détail, les touristes non-résidents ont notamment soutenu en 2022 la consommation touristique intérieure, leur part augmentant de 2,7% entre 2018 et 2022, quand la consommation touristique

⁸⁷ Atout France (2024), *Memento du tourisme 2023*

⁸⁸ Eurostat (2023), *Tourism Satellite Accounts in Europe*, INSEE (2023), *PIB du tourisme en 2018*

intérieure des résidents décroît de près de 0,7%. Le rôle des visiteurs non-résidents d'origine européenne est donc central dans cette dynamique⁸⁹ dont 70% proviennent de pays limitrophes (Allemagne, Belgique, Italie, Suisse, Espagne, Royaume-Uni).

Un des leviers majeurs pour concilier les objectifs environnementaux et économiques est par conséquent de poursuivre le recentrage auprès des clientèles européennes pouvant accéder notamment en train et résidant en France, afin d'agir rapidement et concrètement sur les émissions liées au transport origine-destination, tout en maintenant le dynamisme économique de la filière.

Messages clés

- Les émissions du secteur du tourisme ont **diminué de 16% entre 2018 et 2022**.
- Cela est principalement dû à une **baisse des émissions du transport origine-destination des touristes non-résidents** qui s'explique par une évolution de l'origine des touristes **à la suite de la crise sanitaire**. Le nombre de touristes en provenance d'Europe et d'Afrique a augmenté tandis que le volume de touristes originaires d'Amérique et d'Asie/Océanie a diminué. La réduction des distances parcourues, couplée à l'utilisation de modes de transport moins carbonés, permet une réduction des émissions de 23%.
- D'autres facteurs peuvent également expliquer, dans une moindre mesure, cette évolution des émissions. C'est le cas de la diminution du nombre de nuitées, ainsi que l'évolution des consommations énergétiques.
- Cette réduction significative des émissions est ainsi allée de pair avec le maintien à des niveaux équivalents de la consommation touristique intérieure et de la contribution du secteur au PIB national, illustrant la convergence des objectifs environnementaux et économiques.
- En 2022, comme en 2018, les émissions territoriales de gaz à effet de serre du tourisme représentent près de 11% de l'inventaire national, pour une consommation touristique intérieure d'environ 180 milliards (environ 7% du PIB), et un PIB direct du tourisme évalué à 4% pour les 2 années.
- Cette baisse est principalement liée à des facteurs conjoncturels et des actions structurelles sont nécessaires pour que cette tendance se poursuive.
- Un des leviers majeurs pour concilier les objectifs environnementaux et économiques est donc de poursuivre le recentrage auprès des clientèles européennes et des clientèles résidant en France.

4.3. Illustration du bilan GES du secteur du tourisme sur quelques *personae*

Afin d'illustrer de manière plus concrète la sensibilité du résultat ci-dessus en fonction des types de tourisme, des profils arbitraires de touristes-type, ou *personae*, ont été créés afin d'estimer et comparer les émissions induites par l'intégralité de leur séjour.

Les quatre types de touristes choisis pour le tourisme d'agrément sont décrits ci-dessous :

- 1) Touriste européen : Paris – Londres, en avion
- 2) Touriste d'origine lointaine : New-York – Paris, en avion

⁸⁹ Ibid

- 3) *City breaker* français : Paris – Bordeaux, en train
- 4) Touriste de proximité infrarégional : Lyon - Bourg-Saint-Maurice, en voiture

Chaque type de persona possède une durée de séjour propre. Les choix de ces profils sont de purs partis-pris n'ayant qu'une simple valeur illustrative.

Les résultats sont présentés en Figure 17.

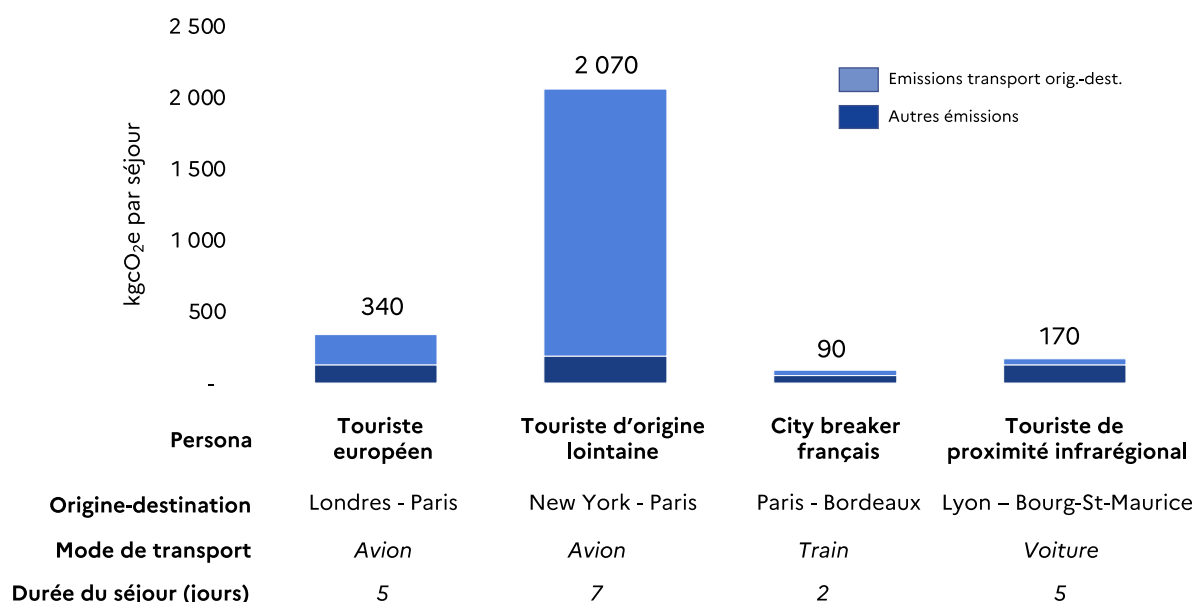


Figure 17 - Émissions de GES de quatre profils-type de touristes pour motif personnel sur la durée du séjour

En cohérence avec les résultats de la partie précédente, les émissions de transport origine-destination dominent les émissions de chaque persona (81% du total en moyenne). Elles sont largement dépendantes de deux facteurs principaux : la distance et le mode de transport. La catégorie « Autres émissions » est quant à elle déterminée à la fois par la durée du séjour et par l'intensité carbone du profil de touriste⁹⁰.

Le profil « Touriste d'origine lointaine » possède une empreinte totale beaucoup plus élevée que les trois autres, en raison d'une très forte empreinte du transport origine-destination (1,9 tCO₂e comparé aux 0,2 tCO₂e du touriste européen) s'expliquant à la fois par la distance parcourue et par le mode de transport utilisé.

Le city breaker français possède l'empreinte la plus basse des quatre persona (90 kgCO₂e). Ses émissions de transport origine-destination sont équivalentes au touriste de proximité (ce dernier utilisant un mode de transport plus carboné que le train, mais sur une distance moins longue), mais bénéficie au total d'émissions de GES plus faibles compte tenu de la moindre durée de son séjour.

4.4. Comparaison avec les émissions territoriales de la France

Les émissions territoriales correspondent aux émissions comptabilisées dans l'inventaire national. Les émissions non émises en France, comme le transport international ou les achats non fabriqués en France, en sont exclus. Le détail de la méthodologie afin de calculer les émissions territoriales est disponible dans la partie 3.10.

⁹⁰ Une intensité carbone différente est calculée pour chacune des huit combinaisons (Interne/Réceptif ; Touriste/Excursionniste ; Personnel/Professionnel). Par exemple, le touriste Interne/Touriste/Personnel possède une intensité carbone hors transports origine destination de 24 kgCO₂/jour, tandis que celle du touriste Réceptif/Excursionniste/Professionnel est de 32 kgCO₂/jour.

Il est ainsi estimé que le secteur du tourisme émet 46 millions de tonnes de CO₂e à l'intérieur du territoire national, soit 47% de ses émissions totales.

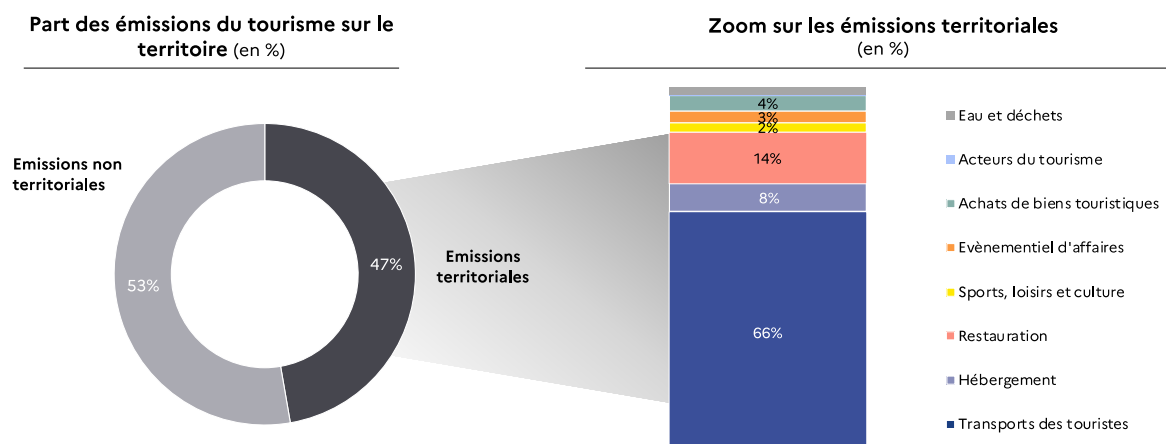


Figure 18 - Part des émissions territoriales du tourisme dans l'inventaire national des émissions de GES et répartition des émissions territoriales du tourisme

Cette quantité d'émissions de GES peut être comparée à l'inventaire national des émissions de GES. En 2022, les émissions territoriales de la France sont estimées à environ 404 millions de tonne de CO₂e⁹¹. Les émissions territoriales représenteraient donc 11% de l'inventaire national des émissions de GES.

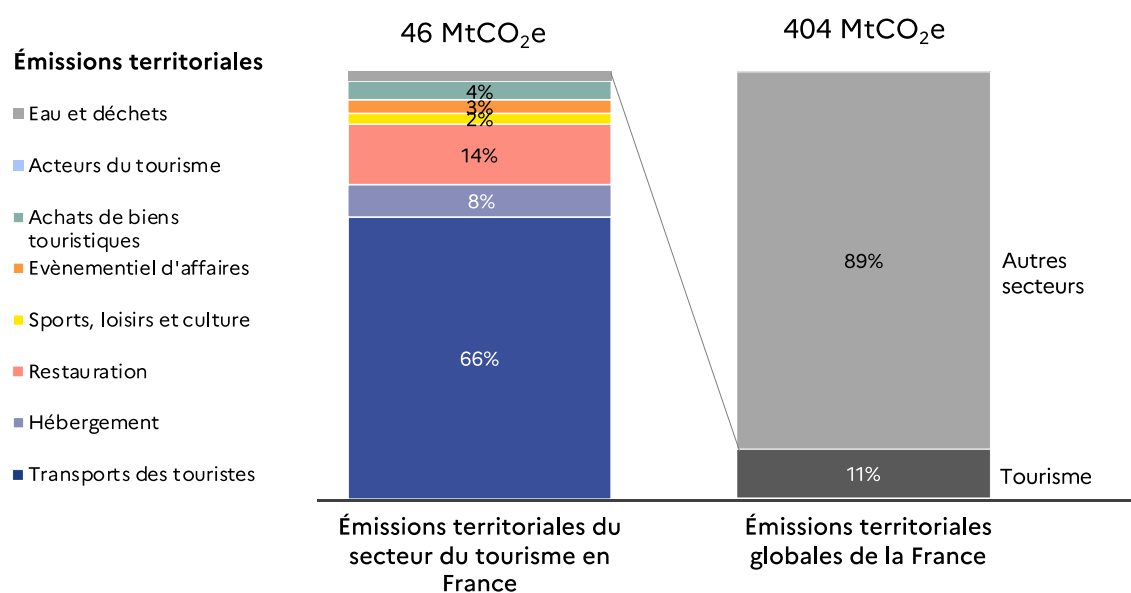


Figure 19 - Comparaison des émissions territoriales du secteur du tourisme avec les émissions territoriales globales de la France

En 2018, les émissions territoriales du tourisme étaient de 49 millions de tCO₂e. On observe donc une diminution de 6% des émissions territoriales du tourisme entre 2018 et 2022. Cette diminution est principalement liée aux émissions du transport origine-destination des touristes résidents vers l'Outre-mer, elle-même causée par une diminution du trafic aérien (-40% de voyages entre 2018 et 2022).

⁹¹ SDES : Bilan environnemental de la France - Édition 2023

La diminution des émissions territoriales entre 2018 et 2022 est moins marquée que celle des émissions totales. En effet, les émissions territoriales ne couvrent que la moitié des émissions totales du secteur du tourisme. En particulier, la diminution importante des émissions liées au transport aérien des visiteurs non-résidents n'est pas prise en compte dans les émissions territoriales.

La part représentée par le tourisme dans les émissions territoriales de la France reste la même entre 2018 et 2022. Cela est également dû à cette diminution relativement plus faible des émissions territoriales du secteur, couplée au fait que les émissions territoriales globales de la France ont diminué de façon plus significative (-8%).

En 2022, la consommation touristique intérieure est d'environ 180 milliards, un chiffre stable par rapport à 2018. Sa contribution directe au PIB est de 4%, stable là aussi par rapport à 2018.

La réduction significative des émissions touristiques entre 2018 et 2022 est ainsi allée de pair avec le maintien à des niveaux équivalents de la consommation touristique intérieure et de la contribution du secteur au PIB national, **illustrant une convergence possible entre les objectifs environnementaux et économiques**. Un des leviers majeurs pour concilier les objectifs environnementaux et économiques est donc de **poursuivre le recentrage auprès des clientèles européennes et résidant en France**.

Messages clés

- Le secteur du tourisme émet **46 millions de tCO₂e à l'intérieur du territoire national**. Cela correspond à 11% des émissions territoriales globales de la France.
- Les émissions territoriales du tourisme **ont diminué de 6% entre 2018 et 2022**, principalement du fait d'une diminution des voyages de touristes résidents vers l'Outre-Mer. Cette diminution des émissions territoriales est moins marquée que la diminution globale des émissions du secteur, car le transport aérien des visiteurs non-résidents n'est pas prise en compte dans le périmètre.
- Alors que le secteur a baissé ses émissions de 6% en vision territoriale et de 16% en empreinte, la consommation touristique intérieure est restée stable entre 2018 et 2022. Il est donc possible de concilier objectifs environnementaux et économiques ; l'un des leviers est de poursuivre le recentrage auprès de clientèles touristiques françaises et européennes.

4.5. Focus sur la mobilité origine-destination

4.5.1. État des lieux en 2022

Le secteur du transport émet **68 millions de tonnes de CO₂e**, soit 69% du bilan des émissions GES du tourisme en France. Le transport origine-destination en représente la majorité avec 57 millions de tonnes de CO₂e. Le transport sur place (7 millions de tonnes de CO₂e) et les infrastructures (3 millions de tonnes de CO₂e) complètent ce poste d'émissions.

Deux paramètres sont dimensionnants sur l'impact GES du poste d'émission du transport origine / destination :

- **La quantité de passagers.kilomètres** : si le transport aérien ne représente que 6% des arrivées de touristes, il représente 29% du volume en passager.kilomètre du fait des distances en jeu bien plus grandes que pour les autres modes de transports. L'avion est le deuxième mode de transport en tCO₂e (44%), derrière la voiture (53%).

- **Les facteurs d'émission** : Pour un trajet longue-distance en France, l'avion est environ 2 fois plus émissif par passager.km que la voiture, 5 fois plus émissif par passager.km que l'autocar et environ 25 fois plus émissif par passager.km que le train. De plus, le bateau est le mode de transport le plus émissif par passager.kilomètre.

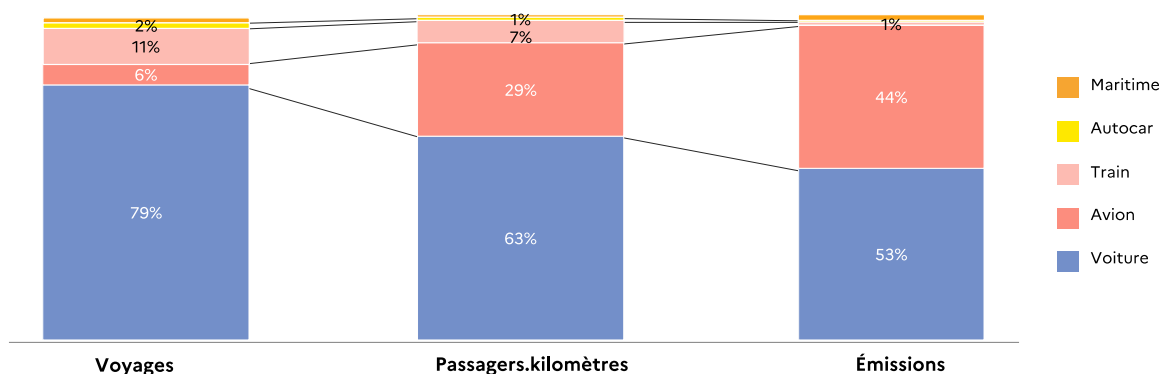


Figure 20 - Comparaison du nombre de voyages, de la distance parcourue et des émissions de GES par mode de transport pour le transport origine / destination des touristes et excursionnistes

4.5.2. Comparaison de trois profils de voyageurs : résidents, européens et non-européens

Afin de caractériser plus spécifiquement les émissions liées à la mobilité origine-destination, on peut définir trois profils de voyageurs :

- Les **voyageurs résidents**, c'est-à-dire les voyageurs voyageant de la France vers la France,
- Les **voyageurs européens**, c'est-à-dire les voyageurs européens venant en France et
- Les **voyageurs non-européens**.

Comme illustré par la figure 19, les voyageurs non-européens (excursionnistes compris) correspondent à **20% des émissions de GES du tourisme**, alors qu'ils représentent 3% des arrivées. Les touristes résidents (excursionnistes compris) représentent eux 46% des émissions pour près de 70% des arrivées touristiques en France.

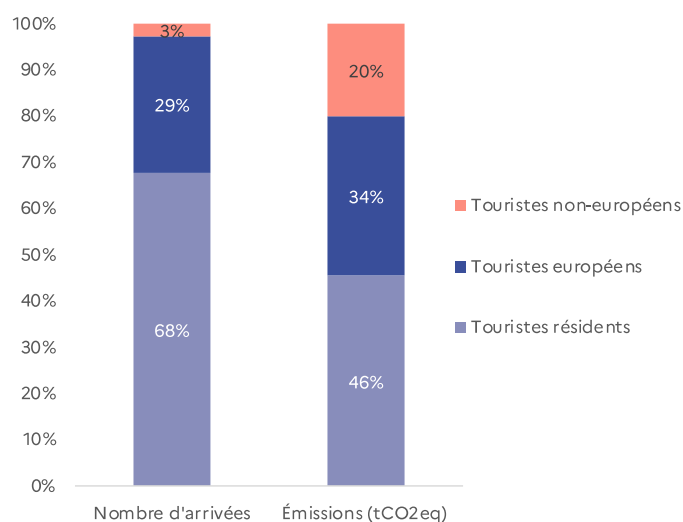


Figure 21 - Comparaison du nombre d'arrivées et des émissions de GES représentées au sein du secteur du tourisme par les touristes résidents, européens et non-européens (excursionnistes compris)

Cet écart s'explique par les **émissions liées aux trajets origine-destination** différenciées de ces trois profils de touristes. En effet, les voyageurs non-européens parcourent **une distance** près de 20 fois plus importante que les voyageurs résidents pour se rendre sur le lieu de destination, et plus de 6 fois plus importante que les touristes européens (en moyenne, le trajet origine/destination aller-retour pour un touriste, ou excursionniste, se rendant en France métropolitaine représente une distance de 640 kilomètres pour un voyageur résident, 1 800 kilomètres pour un voyageur européen et 13 300 kilomètres pour voyageur non-européen). Par ailleurs, **l'usage plus important de l'avion** par les touristes non-européens pour se rendre en France accroît davantage cet écart.

Au total, **l'intensité carbone du transport des voyageurs non-européens est plus de 17 fois plus élevée que celle des voyageurs résidents** (1 460 contre 80 kgCO₂e/arrivée).

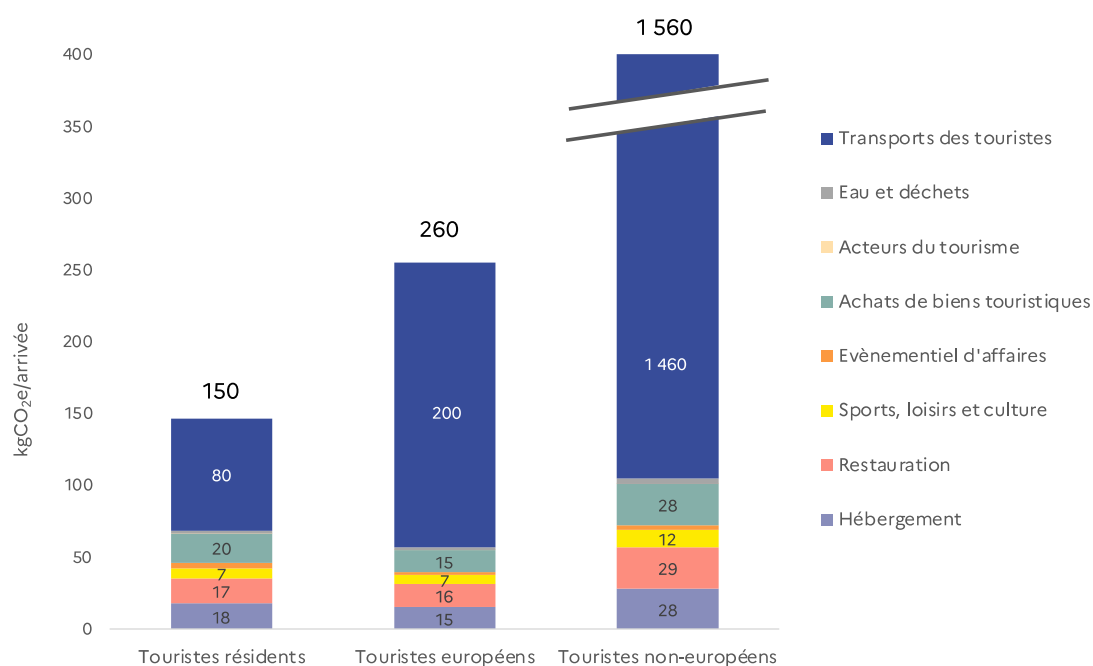


Figure 22 - Comparaison de l'intensité carbone des séjours pour les touristes résidents, européens et non-européens (excursionnistes compris) en kgCO₂e/arrivée

Par nuitée (ou journée), les touristes non-européens émettent plus de 6 fois plus que ce que les touristes résidents émettent. L'écart se réduit car la durée moyenne de séjour des touristes non-européens est plus importante que celle des touristes résidents.

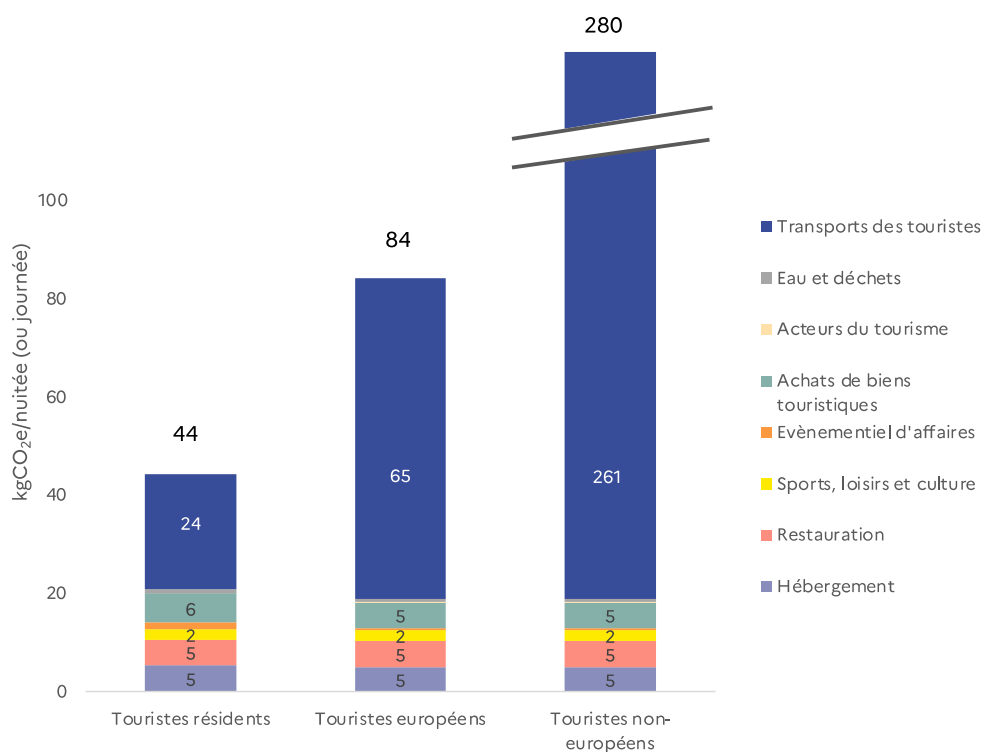


Figure 23 - Comparaison de l'intensité carbone des séjours pour les touristes résidents, européens et non-européens (excursionnistes compris) en kgCO₂e/nuitée (ou journée pour les excursionnistes)

4.5.3. Évolutions par rapport à 2018

Le nombre d'arrivées de touristes (hors excursionnistes) en France a baissé de 7% entre 2018 et 2022. Ce résultat provient principalement de la dynamique baissière des touristes français (-9%). Les arrivées des touristes non-résidents peuvent être considérées comme stables, diminuant de 2% par rapport à 2018, illustrant un retour à la normale à la suite de la crise Covid.

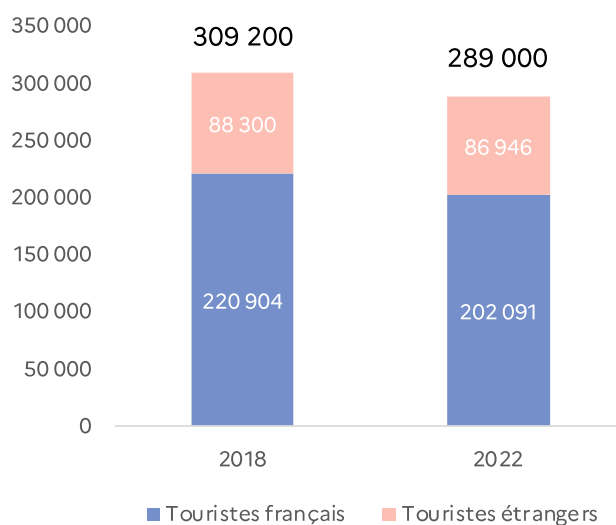


Figure 24 : Comparaison du nombre d'arrivées de touristes résidents et non-résidents entre 2018 et 2022 (hors excursionnistes) (en milliers de touristes – source : SDT, Insee, EVE, Banque de France, calculs DGE)⁹²

Alors que le nombre de visiteurs (incluant les excursionnistes) reprend progressivement son niveau pré-Covid (-3%), les émissions liées au transport origine-destination ont diminué de près de 25% entre 2018 et 2022. Cette baisse des émissions est principalement liée au tourisme réceptif. En effet, même si le nombre de voyages de touristes non-résidents augmente légèrement (du fait d'une augmentation du nombre d'excursionnistes), les touristes viennent de moins loin et utilisent moins l'avion qu'en 2018⁹³.

4.5.3.1. Évolutions pour les touristes résidents

Le nombre de touristes résidents⁹⁴ (hors excursionnistes) a diminué de 9%, passant de 220 à 201 millions de touristes entre 2018 et 2022. Outre cette réduction du nombre de touristes résidents, un léger report modal de la voiture vers le train (+2 %) et l'avion (+25 %) est observé.

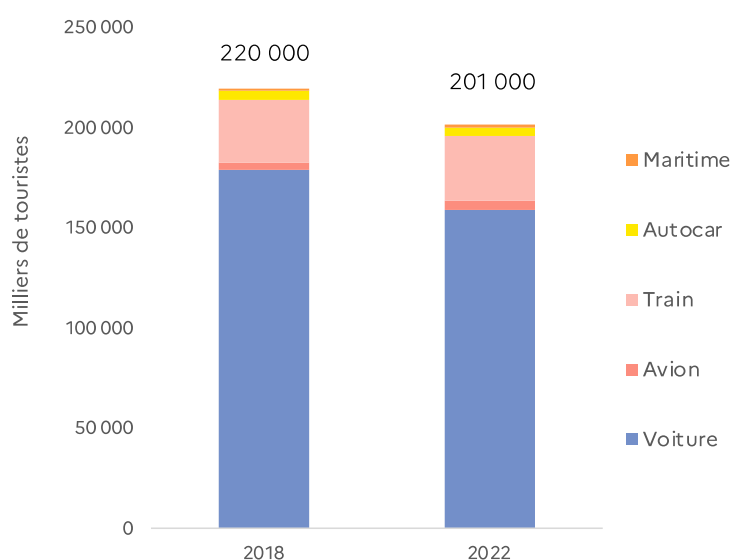


Figure 25 - Comparaison du nombre d'arrivées de touristes résidents (hors excursionnistes) entre 2018 et 2022

Cette réduction du nombre de touristes, couplé à ce léger report modal, a pour conséquence **une réduction des émissions du transport origine-destination des touristes résidents de 6% entre 2018 et 2022**, passant de près de 12 à 11 millions de tonnes de CO₂e.

⁹² Nous observons une différence entre les données d'arrivées de touristes non-résidents relevées par l'Insee et les données issues de l'Enquête auprès des Visiteurs venant de l'Étranger (Banque de France). Cette différence peut en partie s'expliquer par des méthodologies distinctes. Le choix a été fait de privilégier les données EVE afin de maximiser la comparabilité avec les données 2018.

⁹³ Enquête auprès des Visiteurs venant de l'Étranger (2022, calculs DGE)

⁹⁴ Hors Français se rendant en Outre-mer, dont le mode de transport est très différent de la Métropole, et qui sont présentés spécifiquement dans le Focus 4.8

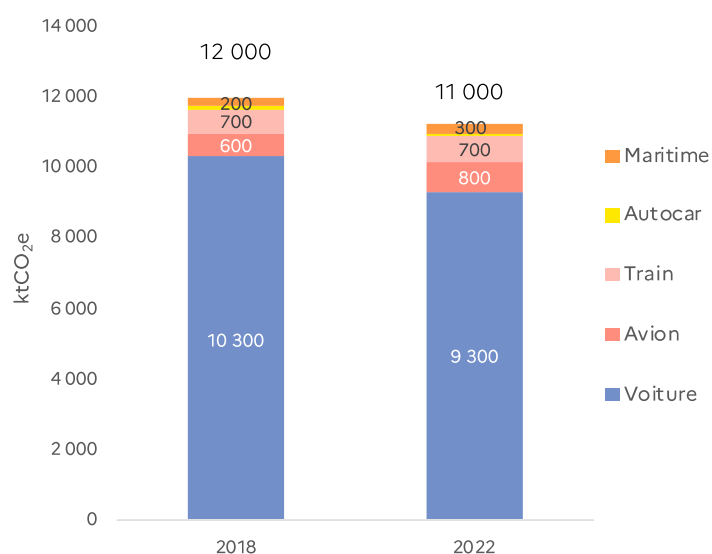


Figure 26 - Comparaison des émissions liées au transport origine-destination des touristes résidents entre 2018 et 2022

4.5.3.2. Évolutions pour les touristes non-résidents

Après deux années de pandémie et de restriction des déplacements, le tourisme international a sensiblement retrouvé ses niveaux pré-COVID en 2022 et confirme l'attractivité de la France qui demeure la première destination mondiale⁹⁵.

Une évolution de la structure des clientèles est cependant constatée avec une diminution de 65 % des arrivées de touristes asiatiques et une augmentation de 7 % des clientèles européennes par rapport à 2018. Cela peut être expliqué par le contexte sanitaire et les mesures restreignant les déplacements (en France ou dans le pays d'origine). L'inflation élevée, l'augmentation du prix du pétrole ainsi que les tensions géopolitiques (guerre en Ukraine notamment) peuvent également être des facteurs explicatifs.

Le nombre de touristes non-résidents (hors excursionnistes)⁹⁶ a ainsi légèrement diminué entre 2018 et 2022 (-3%). La répartition modale des arrivées a également évolué, avec une augmentation des arrivées en voiture, au détriment de l'avion notamment.

⁹⁵ Atout France, 2023

⁹⁶ Hors non-résidents se rendant en Outre-mer, dont le mode de transport est très différent de la Métropole, et qui sont présentés spécifiquement dans le Focus 4.8

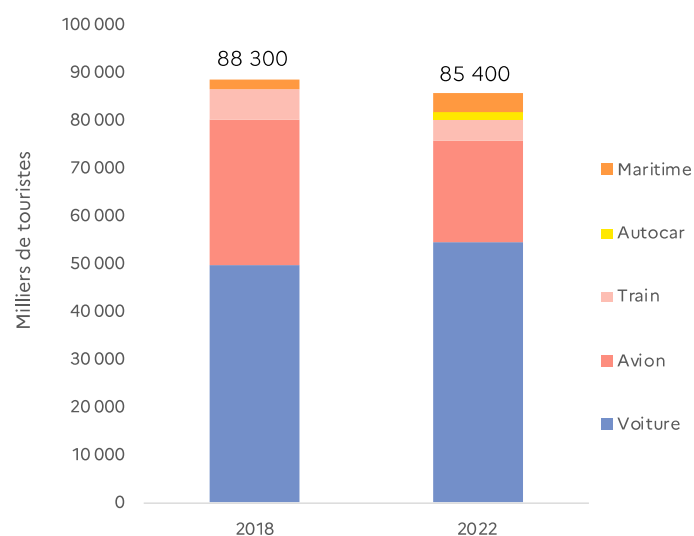


Figure 27- Comparaison des arrivées des touristes non-résidents (hors excursionnistes) entre 2018 et 2022 en fonction du mode de transport

Si les arrivées des touristes non-résidents ont peu diminué depuis 2018, les émissions liées à leur transport origine-destination ont baissé de 35%.

Cette baisse est liée à l'évolution des régions d'origine des touristes, qui influence elle-même les modes de transports utilisés et la distance parcourue : la proportion de touristes **venant en voiture augmente**, à l'opposé des touristes **venant en avion**, et une forte diminution (environ -30%) de la distance parcourue est constatée.

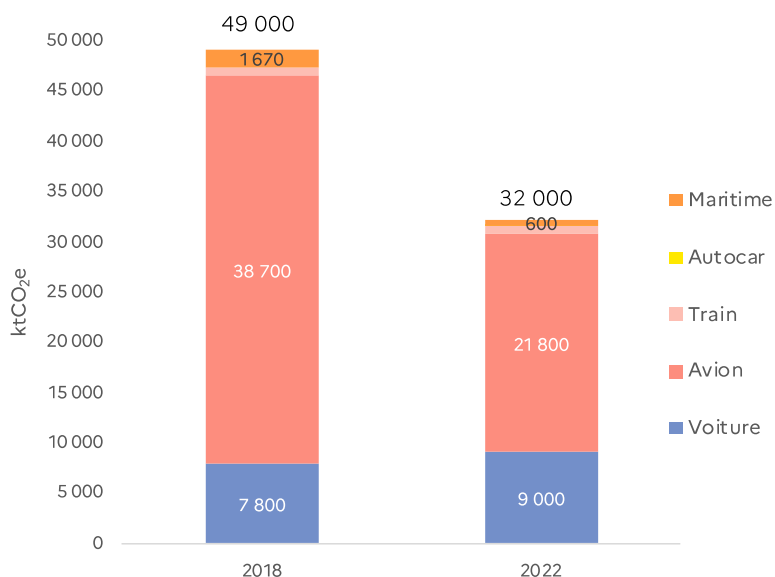


Figure 28 - Comparaison des émissions liées au transport origine-destination des touristes non-résidents (hors excursionnistes) entre 2018 et 2022 en fonction du mode de transport

Messages clés

- Le secteur du transport émet **68 millions de tCO₂e en 2022**, soit 69% du total des émissions du secteur en France. C'est le transport origine-destination des touristes non-résidents qui représente la majorité des émissions de ce poste, avec plus de 32 millions de tCO₂e, alors qu'ils représentent 30% des arrivées.
- Les **émissions liées au transport origine-destination ont diminué de 23% entre 2018 et 2022**. Cela est principalement lié au fait que les touristes non-résidents viennent de moins loin et utilisent moins l'avion qu'en 2018. Ainsi, même si leur nombre est resté le même, les émissions liées au transport origine-destination des touristes non-résidents ont diminué de 35%.
- Le nombre de **touristes résidents a diminué de 9% entre 2018 et 2022**, entraînant une baisse de 6% des émissions, qui passent de 12 à 11 millions de tCO₂e.

4.6. Focus sur les croisières maritimes

Le poste d'émissions lié aux croisières maritimes a été ajouté à l'étude de 2022.

Avec **667 000 tonnes de CO₂e**, il correspond à **moins de 1% des émissions du tourisme en France**. Cependant, en intensité, les croisières maritimes sont bien plus émissives par nuitées que le tourisme classique. La comparaison est faite sur un périmètre comparable, comprenant le transport sur place, l'hébergement (déplacements domicile-travail des employés, énergie consommée), les impacts liés à la filière sport, loisirs, culture et la restauration (hors alimentation, c'est-à-dire l'énergie et les déplacements domicile-travail des employés). Le transport origine-destination ainsi que la construction des infrastructures ne sont pas intégrés dans la comparaison.

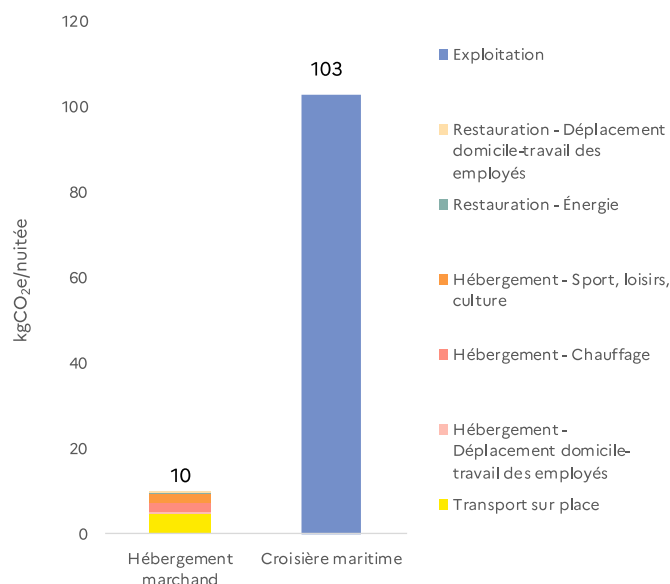


Figure 29 - Comparaison des intensités par nuitée de l'hébergement marchand et des croisières maritimes, sur le périmètre restreint de l'énergie, déplacement des employés, des loisirs et transport sur place

Une nuitée en croisière maritime est environ 10 fois plus émissive par nuitée hors transport origine-destination, avec 100 kgCO₂e par nuitée pour une croisière maritime⁹⁷, contre 10 kgCO₂e par nuitée pour un touriste moyen dans un hébergement marchand, en France, sur le périmètre défini précédemment. Les croisières maritimes sont donc un mode de tourisme plus émissif en intensité par nuitées que le tourisme moyen en hébergement marchand.

Messages clés

- Les croisières maritimes représentent 667 000 tonnes de CO₂e en France, soit moins de 1% des émissions du secteur.
- En intensité par nuitée, les croisières maritimes sont cependant bien plus émissives que le tourisme moyen. Sur l'exemple d'une nuitée en hébergement marchand, **la croisière maritime est environ 10 fois plus émissive que la nuitée classique**, sur un périmètre restreint excluant notamment le transport origine-destination et la construction des infrastructures.
- La croisière est un mode de tourisme qui combine un mode de transport, de l'hébergement de la restauration ainsi que des loisirs. La part énergétique de la fonction transport représente à peu près 50% des besoins énergétiques total du navire.
- C'est un **secteur en croissance** (7% en 2023 par rapport à 2022 dans le monde ('après l'Association Internationale des Compagnies de Croisières (CLIA).)
- Des **actions de réduction des émissions de GES sont déjà en cours** (branchement électrique à quai, carburant moins émetteur). Ces actions ne sont pas évaluées en impact ici.

4.7. Focus sur l'hébergement

L'hébergement touristique en France représente 7,6 millions de tonnes de CO₂e, soit 8% du bilan des émissions GES du tourisme en France, pour environ 1 297 millions de nuitées.

L'hébergement non marchand est la source de la majorité des émissions (64%), et représente un peu plus de la moitié des nuitées. Il est suivi par l'hébergement marchand qui représente un quart des émissions pour 36% des nuitées, et enfin des locations saisonnières qui représentent moins de 10% des émissions pour 10% des nuitées.

⁹⁷ Avec l'hypothèse de 2 500 touristes par bateau.

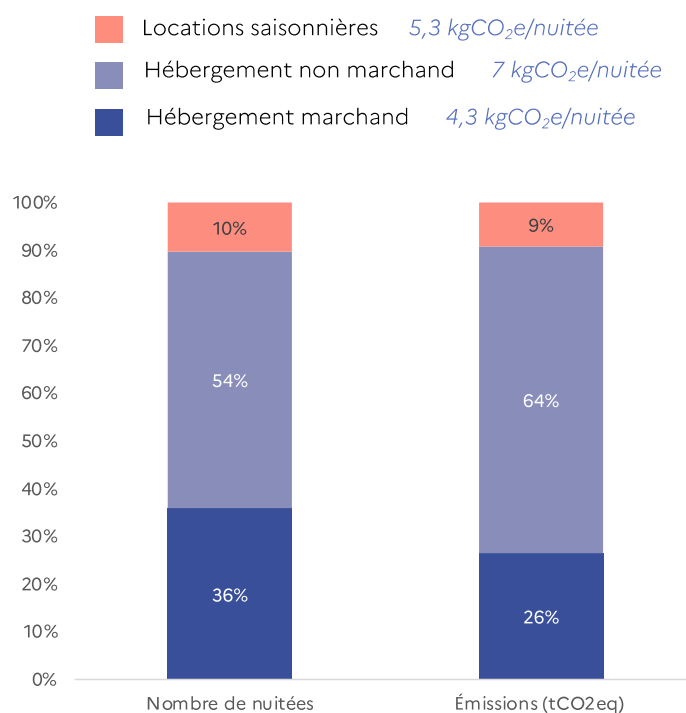


Figure 30 - Comparaison des nuitées et des émissions par type d'hébergement (en base 100)

La répartition par poste d'émissions diffère grandement entre les types d'hébergement. Ainsi, les émissions liées à la consommation d'énergie et les achats intermédiaires sont majoritaires pour les hébergements marchands et les locations saisonnières, tandis que les émissions liées à la construction des infrastructures sont majoritaires pour les hébergements non marchands, notamment parce que le parc de résidences secondaires est très grand par rapport à son utilisation, le taux d'occupation des résidences secondaires étant de 4%, et moins de mutualisation des espaces comme dans l'hébergement marchand.

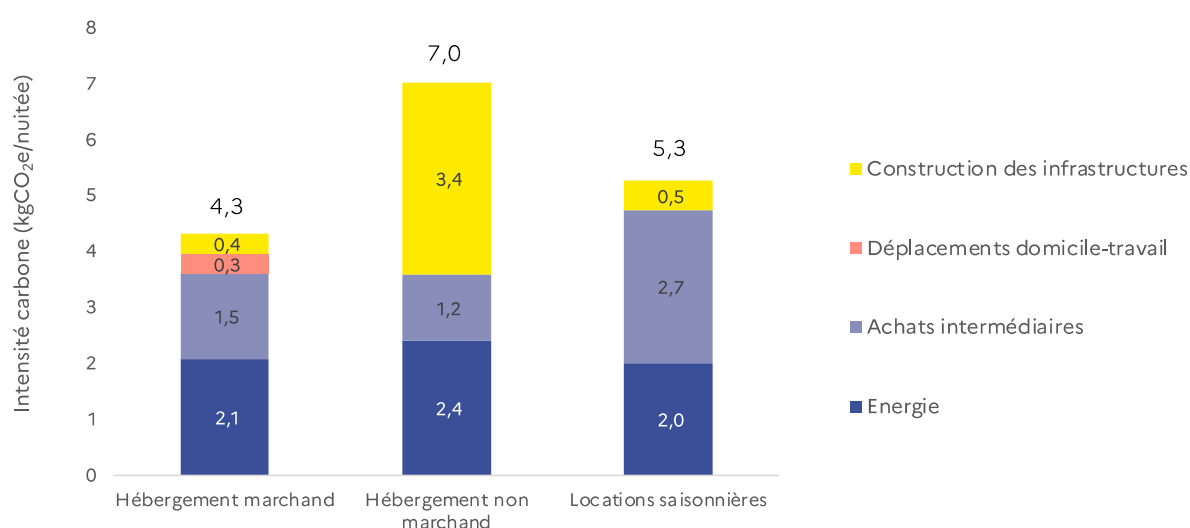


Figure 31 - Comparaison des intensités par nuitée par type d'hébergement (en kgCO₂e/nuitée)

Par nuitée, l'hébergement marchand est le type de logement le moins émissif.

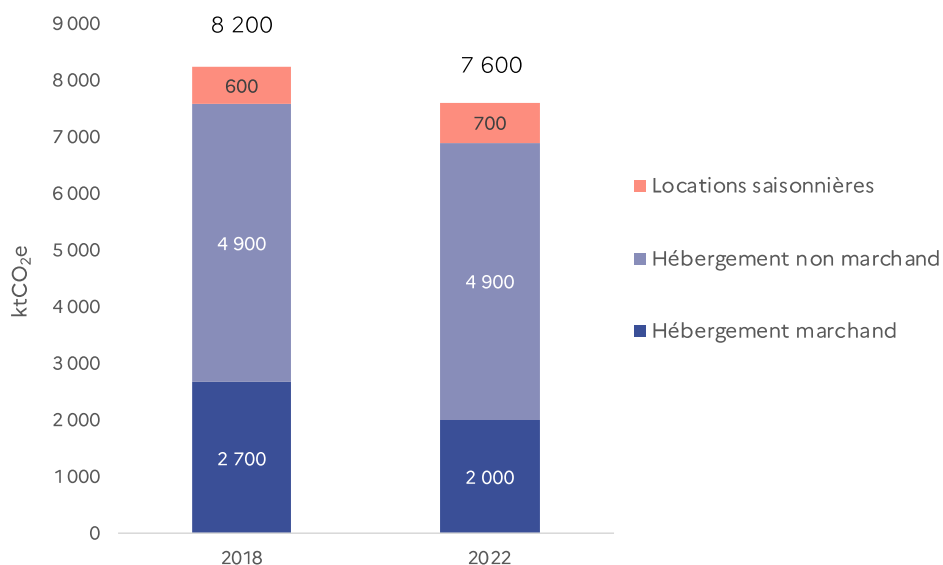


Figure 32 - Comparaison des émissions liées à l'hébergement, par type d'hébergement, entre 2018 et 2022

Les émissions liées à l'hébergement touristique ont diminué de 7% entre 2018 et 2022. Cela s'explique notamment par la baisse du nombre de nuitées (-8%).

Les émissions liées à l'hébergement non marchand ont augmenté alors que les nuitées ont diminué. Cela s'explique notamment par **une augmentation du nombre de résidences secondaires** (+5% en 2022 par rapport à 2018) ce qui engendre une augmentation des émissions liées à la construction des résidences secondaires.

Messages clés

- L'hébergement touristique représente 7,6 millions de tCO₂e, soit 8% du bilan des émissions GES du secteur. C'est l'hébergement non marchand qui est responsable de la majorité des émissions (64%).
- Les émissions liées à l'hébergement ont diminué de 7% entre 2018 et 2022, principalement du fait d'une diminution du nombre de nuitées, elle-même liée au contexte post-Covid.

4.8. Focus sur la consommation énergétique des bâtiments

L'évolution entre 2018 et 2022 de l'impact carbone des consommations énergétiques des bâtiments touristiques est analysée ci-dessous pour les secteurs des hôtels et restaurants, ainsi que le secteur du Sport, Loisirs et Culture.

Hébergements marchands et restaurants

Les consommations énergétiques des hébergements marchands et restaurants diminuent de 8% entre 2018 et 2022. Cette diminution peut s'expliquer par une augmentation du coût de l'énergie et un effet pandémie (baisse du nombre de nuitées). Ces effets sont additionnels à la baisse générale des consommations observées sur la dernière période par le CEREN.

Les émissions liées aux consommations d'énergie diminuent entre 2018 et 2022 d'environ -12% pour le **secteur des hébergements marchands et restaurants**. Cela est dû à plusieurs facteurs : une amélioration de l'intensité énergétique (-10% en kWh/m²) et, dans une moindre mesure, à une sortie progressive du

fioul dans le mix énergétique du secteur des hôtels et restaurant (-40%GWh entre 2018 et 2022) d'après le CEREN (2024).

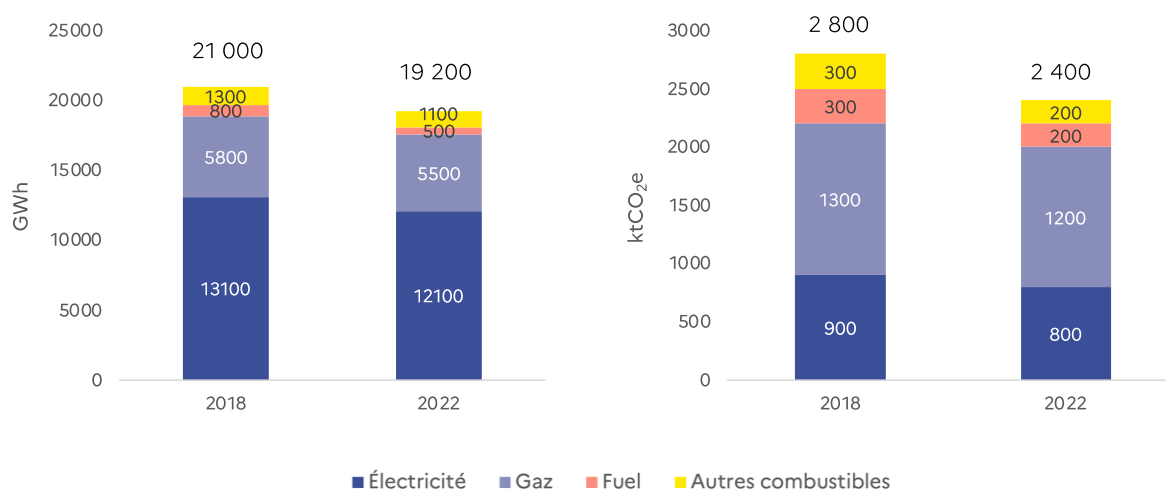


Figure 33 - Comparaison des consommations énergétiques et des émissions liées pour la filière Hébergements marchands et restaurants, entre 2018 et 2022

Sports, loisirs et culture

Les consommations d'énergie du secteur des Sports, loisirs et culture augmentent légèrement (+2%) entre 2018 et 2022, contrairement aux tendances du reste du secteur tertiaire. Les émissions liées aux consommations d'énergie augmentent entre 2018 et 2022 d'environ 3% pour le secteur des Sports, Loisirs et Culture. Outre l'augmentation des consommations, cette évolution s'explique par l'augmentation de la part d'énergies carbonées dans le mix énergétique : +5% de gaz et +1% de fioul. Cela est compensé en partie par une faible amélioration de l'intensité énergétique (-2% kWh/m²).

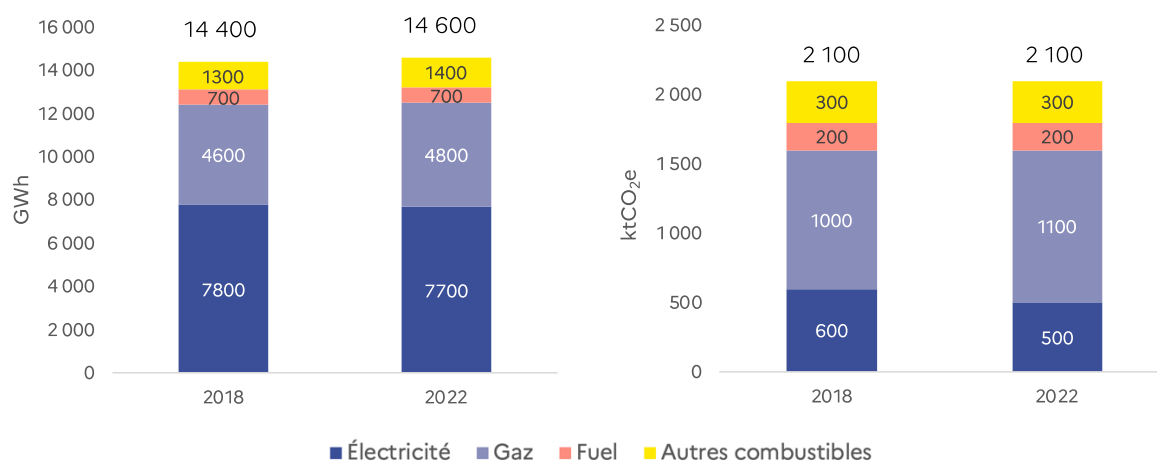


Figure 34 - Comparaison des consommations énergétiques et des émissions liées pour le secteur Sports, loisirs et culture, entre 2018 et 2022

Messages clés

- Les émissions liées aux consommations d'énergie des hébergements marchands et restaurants diminuent de 12% entre 2018 et 2022. Cela s'explique par une diminution des consommations, mais également une amélioration de la performance énergétique de la filière, et la sortie progressive du fioul dans le mix énergétique.
- Les émissions liées aux consommations d'énergie du secteur des Sports, loisirs et culture augmentent elles légèrement (+2%) entre 2018 et 2022. Cela s'explique par une augmentation des consommations, ainsi qu'une augmentation de la part d'énergies carbonées dans le mix énergétique (gaz et fioul), malgré une légère amélioration de la performance énergétique.

4.9. Focus sur l'Outre-mer

Le tourisme sur les territoires d'Outre-mer représente 3 millions de tonnes de CO₂e, soit 3% des émissions liées au tourisme en France.

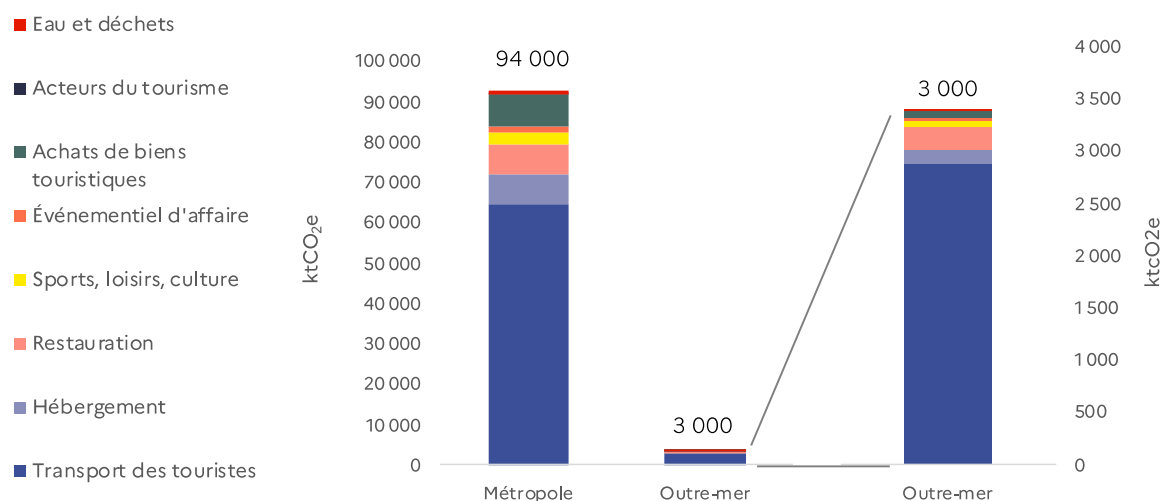


Figure 35 - Comparaison de la décomposition des émissions de la Métropole et de l'Outre-mer

Les touristes allant en Outre-mer présente un profil de vacancier différent : les séjours sont plus longs qu'en France métropolitaine (12 jours en Outre-mer contre 3 en Métropole).

Le tourisme en Outre-mer représente environ 3% des émissions pour 1% des nuitées en France. Cet écart s'explique par une intensité par nuitées près de quatre fois plus émissive qu'en France métropolitaine, largement du fait des grandes distances parcourues (16 000 km en moyenne contre 1 300 pour se rendre en France métropolitaine) et à l'utilisation exclusive de l'avion pour le transport origine-destination. L'intensité carbone de l'hébergement et de la restauration est également plus élevée en Outremer qu'en France métropolitaine, notamment du fait d'un mix énergétique plus carboné.

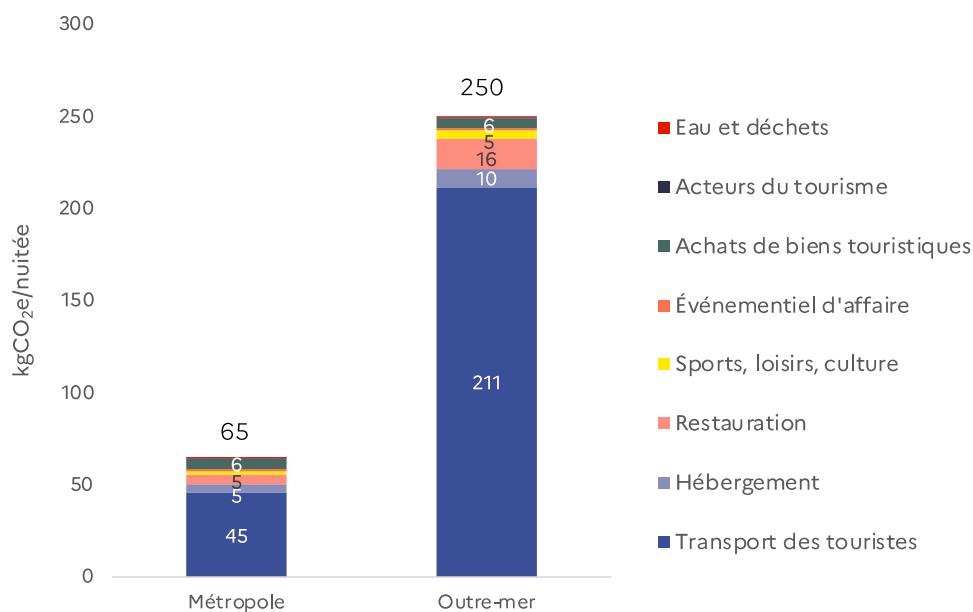


Figure 36 - Comparaison des intensités par nuitée entre Métropole et Outre-mer

Il est important de préciser que certaines données de fréquentation issues de l'Outre-mer, faute de disponibilité, sont issues de retraitements et sont donc à manier avec prudence.

Messages clés

- Le tourisme en Outre-mer représente 3 millions de tCO2e, soit 3% des émissions globale du secteur, pour 1% des nuitées.
- Les nuitées en Outre-mer sont près de quatre fois plus émissives qu'en France Métropolitaine, largement du fait des grandes distances parcourues lors des déplacements origine-destination. Par ailleurs, l'intensité carbone de l'hébergement et de la restauration sont également plus élevées du fait d'un mix énergétique plus carboné.

5. Définition d'objectifs de réduction pour le secteur

Afin de limiter l'ampleur du changement climatique, la communauté internationale s'est engagée à travers l'Accord de Paris en décembre 2015 à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en-dessous de 2°C, voire à 1,5°C, par rapport aux niveaux préindustriels. Cet engagement impose une forte et rapide réduction des émissions mondiales.

Dans ce cadre, et pour structurer la démarche de tourisme durable, il est possible de définir des objectifs de décarbonation basés sur la science du climat pour le secteur du tourisme en France de différentes façons :

- En traduisant les objectifs nationaux issus des Contributions Déterminées au niveau National adoptées dans le cadre de l'Accord de Paris (exemple pour la France : **la Stratégie Nationale Bas Carbone française**) en objectifs propres au tourisme ;
- En utilisant les méthodologies produites par la **Science-Based Targets Initiative**
- En utilisant des outils spécifiques à certains secteurs qui traduisent les objectifs de l'Accord de Paris en objectifs sectoriels (exemple : la déclaration de Glasgow).

5.1. Différentes méthodes de définition de trajectoires de réduction d'émissions peuvent être appliquées au secteur du tourisme en France

La Stratégie Nationale Bas Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est le cadre de référence pour la politique climatique de la France, visant à guider le pays vers l'atteinte de la **neutralité carbone du territoire français d'ici 2050**. Adoptée en 2015 et révisée en 2020, elle définit les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie française.

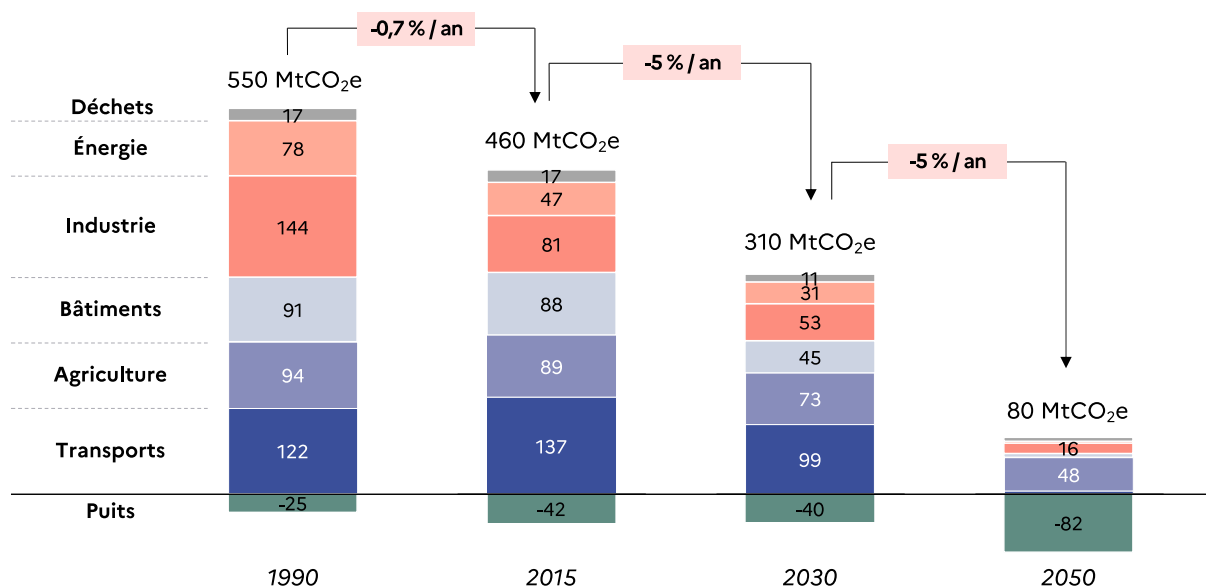


Figure 37 - Évolution des émissions de GES par secteur en France selon la SNBC 2 (MtCO₂e)

L'objectif visé par la SNBC est le **zéro émission nette à horizon 2050**, c'est-à-dire l'atteinte d'un équilibre entre les émissions résiduelles de GES et leur absorption par les puits de carbone (forêts, sols, produits bois à longue durée, et technologies de capture et stockage de CO₂). Cela implique une réduction des émissions de GES de 81% d'ici 2050 par rapport à 1990, soit **-30% de réduction des émissions en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018 tout secteur confondu**⁹⁸.

⁹⁸ Calcul Carbone 4 à partir des budgets carbone définis dans la SNBC 2.

À noter que la SNBC porte uniquement sur les émissions de GES territoriales.

La troisième révision de la SNBC est prévue pour 2024. Cette révision vise à adapter les objectifs aux engagements internationaux et notamment aux objectifs de l'Union Européenne pour 2030 et 2050. Ainsi les budgets carbone et donc les objectifs de réduction des émissions seront probablement renforcés.

Les méthodologies développées par la Science-Based Targets Initiative (SBTi)

La SBTi a été lancée par le WWF, le World Resources Institute (WRI), le Pacte Mondial des Nations Unies et le CDP. L'initiative vise à **mobiliser le secteur privé pour lutter contre le changement climatique** :

- En réduisant les obstacles à l'adoption d'objectifs d'atténuation ambitieux ;
- En institutionnalisant l'adoption d'objectifs fondés sur la science, c'est-à-dire des **objectifs de décarbonation requis pour maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en-dessous de 2°C** par rapport aux températures préindustrielles ;
- En créant une **masse critique** d'entreprises engagées.

Cette initiative a fortement gagné en influence depuis 2016 : plus de 8 000 entreprises se sont engagées à se fixer un objectif, parmi lesquelles 5 400 l'ont déjà fait.

Selon la SBTi, les organisations doivent viser une réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de **4,1% par an d'ici 2030 par rapport à une année de référence** pour maintenir la trajectoire de **1,5°C**⁹⁹.

La Déclaration de Glasgow

La Déclaration de Glasgow pour l'Action Climatique dans le Tourisme est une initiative lancée lors de la COP26 à Glasgow en 2021 visant à mobiliser le secteur du tourisme pour prendre des mesures significatives et urgentes en réponse à la crise climatique. La déclaration appelle les acteurs du tourisme à s'engager pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre :

*« Nous déclarons notre engagement commun à unir toutes les parties prenantes pour transformer le tourisme et mener des actions efficaces contre le changement climatique. Nous soutenons l'engagement mondial de **réduire de moitié les émissions d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone dès que possible avant 2050**. Nous alignerons constamment nos actions sur les recommandations scientifiques les plus récentes, afin de garantir que notre approche reste cohérente avec une hausse de température ne dépassant pas 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100. »*¹⁰⁰

Plus de 850 organisations sont devenues signataires de la Déclaration de Glasgow sur l'action climatique.

5.2. Définition des objectifs de réduction pour le secteur du tourisme en absolu

Le secteur du tourisme en France doit réduire ses émissions de GES de l'ordre de 40 à 50% en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018 pour être aligné avec l'Accord de Paris, selon les référentiels nationaux (SNBC) et internationaux (SBTi et Déclaration de Glasgow)¹⁰¹.

⁹⁹ Ajouter sources

¹⁰⁰ <https://www.unwto.org/fr/declaration-de-glasgow-sur-l-action-climatique-dans-le-tourisme>

¹⁰¹ Réduction entre 30% (trajectoire basée sur la SNBC pour les émissions territoriales et SBTi pour les émissions hors territoire national) et 50% (trajectoire basée sur la Déclaration de Glasgow)

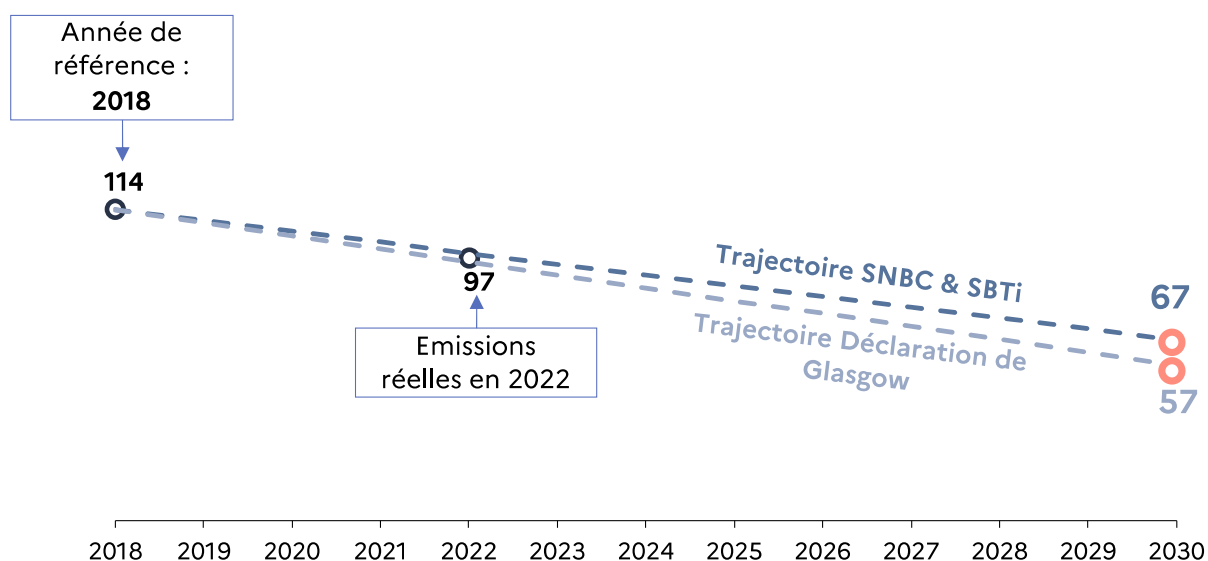


Figure 38 - Trajectoires de réduction des émissions du secteur du tourisme en France (MtCO₂e)

Le niveau d'émissions de GES pour le secteur du tourisme en France en 2022 semble être pour l'instant sur la trajectoire requise pour respecter les objectifs climatiques nationaux et internationaux. Cependant, il est à souligner que cette baisse résulte en partie d'effets conjoncturels (notamment l'impact des restrictions sanitaires post-Covid) et faiblement de mesures structurelles.

Pour maintenir cette tendance dans la durée, il est nécessaire d'adopter un éventail de mesures publiques transformatives pour le modèle touristique français, à tous les échelons.

5.3. Illustration des objectifs de réduction des émissions avec différents types de trajets

Afin d'illustrer de manière plus concrète ce que signifie l'atteinte de ces objectifs de réduction, il est possible d'estimer des objectifs de réduction en intensité et de comparer cet objectif avec différents types de trajets touristiques.

Méthodologie

Pour calculer un objectif de réduction des émissions en intensité par séjour, il est nécessaire de définir un nombre d'arrivées à horizon 2030. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur un scénario tendanciel afin de comprendre les implications sur l'atteinte des objectifs climatiques si aucune action n'est prise pour modifier le modèle touristique français.

Le scénario tendanciel vise à étudier l'évolution du nombre d'arrivées dans le cas d'une prorogation des tendances actuelles. Cette vision « *business as usual* » s'appuie sur l'extrapolation d'évolutions historiques, réajustées à la lumière de la crise de la covid en 2020, et du choc de la demande et d'offre par les mesures sanitaires.

Pour les non-résidents, l'hypothèse est prise d'un rattrapage de la croissance annuelle moyenne des séjours à partir de 2022, soit un taux de croissance annuel de 1,8%¹⁰². Pour les résidents, le tourisme personnel est supposé avoir recouvert son niveau d'avant crise, alors que le tourisme d'affaire subit un

¹⁰² Un taux de croissance annuel moyen aligné sur le TCAM entre 2010 et 2018 (post-crise de 2008) – chiffre 2018 source 4 pages DGE

ralentissement. Sous ces hypothèses, la croissance des flux touristiques s'élèverait à 6% en France entre 2018 et 2030 dans un scénario, portée par la croissance du tourisme international.

Résultats

Dans le scénario tendanciel défini précédemment, afin de respecter les objectifs climat nationaux et mondiaux, il faudrait réduire les émissions de GES en intensité d'environ **-45 à 55% kCO₂e/séjour**, soit entre 120 et 140 kgCO₂e/séjour en 2030.

Certains types de trajets touristiques sont incompatibles avec les objectifs climatiques dans le scénario tendanciel : tout trajet en avion de plus de 650 km aller-retour ou plus de 1 300 km en voiture thermique aller-retour.

Ainsi, l'atteinte des objectifs climatiques ne pourra se faire sans jouer sur la provenance des touristes et le mode de transport. Par ailleurs, le nombre d'arrivées peut également être un paramètre clé dans l'atteinte des objectifs climatiques.

Messages clés

- Le secteur doit réduire ses émissions de GES de **40 à 50% en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018 pour être aligné avec l'Accord de Paris.**
- En 2022, le secteur semble être sur la trajectoire requise pour respecter cet objectif. Cependant la baisse des émissions du secteur semble encore liée aux effets des restrictions sanitaires. Ce sont donc des effets conjoncturels qui permettent en partie à la France de respecter la trajectoire requise pour respecter les objectifs climatiques nationaux et internationaux. Des mesures structurelles sont nécessaires pour pérenniser cette baisse.
- Pour maintenir cette tendance dans la durée, il est nécessaire d'adopter un éventail de **mesures publiques transformatives pour le modèle touristique français, à tous les échelons.** En particulier, l'atteinte des objectifs climatiques ne pourra se faire sans jouer sur la provenance et le mode de transport des touristes. Le nombre de touristes peut également devenir un paramètre-clé.

6. Discussion et recommandations

6.1. Pistes d'action qualitatives pour la réduction des émissions du tourisme en France

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES définis dans la partie précédente, trois leviers sont à disposition du secteur pour agir :

- **La sobriété** : prioriser nos usages et besoins essentiels.
 - Par exemple, en voyageant autrement, avec des séjours moins lointains pour diminuer les distances ou partir moins souvent mais plus longtemps, diminuer la quantité de biens achetés, etc.
- **L'efficacité énergétique** : réduire la quantité d'énergie pour satisfaire un même besoin en privilégiant le système le plus économe.
 - Par exemple, en privilégiant des séjours dans des hébergements plus petits et mieux isolés thermiquement
- **Energie bas-carbone** : utiliser exclusivement des énergies bas-carbone.
 - Par exemple, en ayant recours à des énergies bas-carbone dans les bâtiments (PAC, réseaux de chaleur urbain décarbonés) ou avec des modes de transport bas-carbone (véhicules électriques, train, vélo).

L'atteinte des objectifs climatiques français et planétaires nécessitent l'activation conjointe et maximale de ces trois leviers, sur tous les secteurs. Si un secteur apparaît comme étant moins émetteur de GES qu'un autre, cela ne signifie pas qu'il peut être jugé comme moins important ou moins prioritaire. **Chaque acteur de la chaîne de valeur du tourisme doit contribuer à sa propre échelle à cet effort collectif et multisectoriel.**

Les éléments ci-après présentent des actions concrètes ainsi que leurs déclinaisons opérationnelles par type d'acteurs touristiques via des exemples pour réduire les émissions de GES du tourisme.

Acteurs institutionnels :

Poste d'émissions concerné	Pistes d'actions
Global	Sensibiliser et accompagner les professionnels et élus sur l'adaptation au changement climatique pour leurs territoires et activités touristiques
	Renforcer l'exemplarité du tourisme d'affaires pour les événements/colloques
	Positionner le tourisme comme axe structurant des démarches territoriales de transition écologique et économique
Energie des bâtiments	Conditionnalité des financements aux hébergements touristiques qui font de la rénovation énergétique
Transport origine-destination	Développement de l'itinérance vélo, pistes cyclables <i>Exemple : Stratégie vélo nationale, implémentation sur la voie bleue en Moselle (département de la Haute-Saône)</i>
	Incitations financières avec des chèques vacances à consommer sur le territoire
	Promotion du tourisme de proximité auprès des touristes résidents en France, par une institution nationale, au-delà de l'action des CRT, ADT et OT
	Promouvoir la destination France en priorité auprès des pays permettant un voyage décarboné

Voyagistes et prescripteurs :

Poste d'émissions concerné	Pistes d'actions
Transport origine-destination	Développement d'offres de voyages durables (voyager moins loin, partir plus longtemps, utilisation de transport bas-carbone)
	Communiquer en prenant en compte les enjeux environnementaux du tourisme
Transport sur place	Développer des offres de transport bas-carbone pour se déplacer pendant son séjour

Hébergeurs / restaurateurs :

Poste d'émissions concerné	Pistes d'actions
Alimentation	Structuration d'une offre végétarienne
	Structuration d'une offre circuit court
	Bilan GES des différents plats
	Poursuivre la capitalisation de retours d'expérience sur le gaspillage alimentaire
Energie des bâtiments	Rénovation énergétique du parc tertiaire (hôtel, hébergement marchand) et du résidentiel (pour les locations saisonnières et hébergement non marchand)
	Changement des énergies de chauffage vers des modes plus décarbonés (sortie du fioul et gaz au profit de pompes à chaleur, RCU, géothermie...)
	Développer les énergies renouvelables et de récupération
Transport origine-destination	Aménagement et structuration d'une offre du dernier km par les hébergeurs et collectivités (navettes, parkings relais, location de vélo, bornes de recharge électrique...) <i>Exemple : opération du CRT de Bretagne « Bretagne sans ma voiture »</i>

Transporteurs :

Poste d'émissions concerné	Pistes d'actions
Transport sur place	Électrification des flottes de véhicules de location
	Développement de l'offre ferroviaire : train de nuit, Interrail à l'international, densification des lignes de train sur le territoire français

Transport origine-destination	Exemple : opération du CRTL d'Occitanie « Occitanie Rail Tour »
	Amélioration de l'efficacité énergétique pour le véhicule individuel
	Mise en tourisme des TC (réflexion sur les ruptures de charge, l'intermodalité air-terre, terre-vélo, développement de pass touristiques...)
	Conversion du parc de véhicules vers des vecteurs bas carbone (électrique...) et mise en place des infrastructures adéquates (bornes de recharge)

Touristes :

Poste d'émissions concerné	Pistes d'actions
Global	Déclencher un changement de comportement dans les pratiques touristiques
	Amener la structuration d'offres de voyages durables en lien avec les prescripteurs

Orientations de l'ADEME :

L'ADEME a présenté dans le cadre de sa stratégie pour la transformation du secteur du tourisme 2023-2025¹⁰³ trois priorités d'actions : sensibiliser et orienter le secteur, accompagner pour agir à court terme et préparer l'avenir, développer des partenariats stratégiques. Ces trois axes sont ensuite déclinés sur plusieurs thématiques sectorielles avec de grandes orientations. Le détail de cette stratégie est disponible sur la librairie de l'ADEME.

6.2. Discussion sur l'amélioration de l'exercice du bilan GES

6.2.1. Recommandations sur l'amélioration de la qualité des données

6.2.1.1. Des données nationales riches, dont la gouvernance reste à clarifier

Des données riches, mais pour la plupart difficiles à récolter du fait d'une gouvernance complexe.

La première édition du BEGES réalisée en 2021 pointait le risque d'un morcellement des sources de données et soulignait déjà la nécessité de clarifier la gouvernance des données du tourisme en prévision du transfert de la production des données de la DGE à l'Insee (enquête de Suivi de la Demande Touristique) et à la Banque de France (Enquête auprès des Visiteurs venant de l'Etranger). A la suite de ce transfert, l'accès à des données actualisées et exhaustives se révèle complexe, du fait de l'absence de données publiées à une maille suffisamment fine. A titre d'exemple, il s'est écoulé 6 ans entre la publication des deux dernières éditions du Memento du Tourisme (2018 et 2024¹⁰⁴). L'identification des rôles entre organisations s'avère également complexe. La majorité des données utilisées dans ce rapport provient d'analyses de la DGE sur des données produites auparavant par la DGE jusqu'en 2018, puis transférées à l'Insee et la Banque de France. De nombreux acteurs du tourisme ont également fait part de cette difficulté à identifier les données disponibles, leur périmètre et les instances productrices.

5 points d'amélioration sont identifiés à ce stade :

- **La clarification de la gouvernance des données touristiques.** La multiplicité des sources et administrations productrices (Insee, Banque de France, DGE, ministères, Atout France...) pourrait

¹⁰³ ADEME (2023), *Stratégie pour la transformation du secteur du tourisme 2023-2025*

¹⁰⁴ Le Memento du Tourisme est désormais publié par Atout France. La première édition publiée en mai 2024 et portant sur l'année 2023 n'était pas disponible à la date de rédaction de ce rapport.

plaider pour la création d'un guichet unique sur les données du tourisme. Cela permettrait de simplifier l'accès aux données actuelles et historiques, de garantir une continuité méthodologique et la comparabilité des données d'année en année, tout en veillant à l'impact de potentiels changements méthodologiques/de périmètres sur les données antérieures, de procéder aux redressements nécessaires et à l'harmonisation des sources. L'analyse des résultats des enquêtes SDT, EVE et de fréquentation, coordonnée avec les comptes satellites du tourisme pourrait ainsi être simplifiée ;

- Cet effort de consolidation pourrait être partagé sous un format Excel exploitable, et suivre un calendrier régulier.
- La réalisation d'un audit des données du tourisme en France pourrait éclairer les rapprochements (ou l'irréconciliabilité) de certaines données portant sur des grandeurs communes mais documentées par des sources ou enquêtes distinctes
- Un accès à une maille moins agrégée pourrait permettre de recomposer librement les périmètres. A titre illustratif, de nombreuses données sont agrégées pour l'étranger et les DOM (arrivées et nuitées des Français dans ces destinations, mode de transport principal emprunté pour s'y rendre, nombre de voyages pour motif personnel...), sans qu'il soit toujours possible de distinguer la part réciproque des DOM ou de l'étranger.
- **Structuration des données physiques spécifiques au secteur du tourisme nécessaire pour calculer et suivre l'évolution du bilan GES du tourisme**, telles que le pourcentage de repas végétariens servis, la consommation de déchets et d'eau d'un touriste, les déplacements sur place des visiteurs, ainsi que l'impact carbone des événements professionnels (en cours via UNIMEV).

6.2.1.2. Des marges d'enrichissement des données du tourisme

De nouveaux champs touristiques pourraient utilement être investigués, et supposent la définition d'un cadre de données harmonisé et d'une administration pilote. Il s'agit notamment des secteurs suivants :

- L'événementiel culturel et sportif : absence de données sur la fréquentation des festivals (même si des données existent sur la liste des festivals) et événements sportifs (nombre et fréquentation) ;
- La croisière fluviale.

Pour certains de ces secteurs, des gisements de données inexploités pourraient venir enrichir les statistiques du tourisme, et permettre d'affiner le bilan GES du secteur. Il s'agit par exemple des données sur le tourisme fluvial (données de VNF – Voies Navigables de France).

Des secteurs identifiés comme à investiguer lors de la première édition du BEGES réalisée en 2021 ont pu être intégrés ou appréciés plus finement dans cette nouvelle étude : l'événementiel d'affaires (UNIMEV), les croisières maritimes (Transport & Environnement), les locations saisonnières (Eurostat).

6.2.2. Recommandations sur la fréquence de mise à jour de l'exercice

La mise à jour du calcul des émissions de GES de l'ensemble du secteur du tourisme permet à la fois d'apprécier une valeur « horizontale » en soi, en ceci qu'il permet d'identifier les poids relatifs d'émissions des différents postes à l'année 2022, mais également « vertical » avec la comparaison des données 2022 aux données 2018 pour un suivi de la performance du secteur dans le temps.

Le BEGES pourrait être mis à jour annuellement afin de suivre l'évolution du secteur du tourisme et piloter la stratégie tourisme plus finement. Le secteur du tourisme est en effet sensible à la conjoncture, qu'elle soit événementielle, (p.ex. la coupe du monde de rugby en 2023 ou, en 2024, les Jeux Olympiques en 2024 et le 80^{ème} anniversaire du débarquement), géopolitique (p.ex. guerre en Ukraine et montée des tensions internationales), sanitaire (p.ex. covid-19) ou encore économique. Adopter une fréquence régulière de réalisation du BEGES permettrait de mieux suivre les évolutions environnementales liées aux effets conjoncturels et celles dues à des changements structurels et donc de piloter plus finement le déploiement d'une politique touristique durable en France.

6.2.3. Autres recommandations

Empreinte GES du tourisme émissif :

Le bilan GES du tourisme émissif (Français partant à l'étranger) mérite d'être traité à part entière, et de manière approfondie. L'Annexe « Tourisme émissif » de ce présent document propose un certain nombre d'ordres de grandeur qui appellent à une analyse ad hoc plus poussée.

Ce n'est que lorsque la France disposera d'analyses des émissions du tourisme émissif, réceptif et interne de qualité et de précision similaires qu'il sera possible d'effectuer des comparaisons de type balance carbone du tourisme visant à comparer les intensités carbone des différents comportements touristiques des Français.

6.3. Discussion sur la structuration de la stratégie climatique du secteur du tourisme

La réalisation du bilan GES constitue la première étape indispensable à une stratégie climat. Pour continuer à structurer et renforcer la démarche de transition écologique du tourisme, plusieurs actions pourraient être mise en place :

Définir des objectifs de réduction par région et par secteur d'activité :

L'objectif de réduction défini en partie 5 pourrait être adapté à chaque région et chaque secteur du tourisme, en tenant compte des spécificités et des capacités de chaque territoire et activité à réduire ses émissions.

Élaborer un plan d'action quantitatif :

Le plan d'action qualitatif esquissé en partie 6.1 pourrait être approfondi et complété par une évaluation quantitative de l'impact des actions identifiées. Cette démarche doit se faire en collaboration avec les professionnels du secteur et les pouvoirs publics, en évaluant quantitativement l'impact des actions identifiées par type d'acteurs (acteurs institutionnels, hébergeurs, restaurateurs, etc.) et par territoire.

La quantification du plan d'action est indispensable afin de s'assurer de sa pertinence en le comparant aux objectifs de réduction définis.

Pour garantir un suivi opérationnel efficace, ce plan d'action doit être accompagné de KPIs pertinents, spécifiques à chaque action et secteur. Ces indicateurs permettront de piloter le plan d'actions et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

Faire une analyse prospective par scénario :

Développer plusieurs scénarios prospectifs (tendanciel, pro-techno, sobriété) avec les professionnels du secteur pour accompagner les acteurs du tourisme sur la transformation de leurs activités.

Conclusion

Cette deuxième édition du bilan de gaz à effet de serre du tourisme en France a permis de mesurer les variations des émissions du secteur, et d'identifier les leviers clés pour permettre une diminution de son impact. Précisons néanmoins que ce bilan est une analyse monocritère, concentrée sur les émissions carbonées, et que d'autres impacts environnementaux, notamment liés à la biodiversité ou l'eau, ne doivent pas être négligés. De même, les enjeux climatiques évoqués dans ce rapport et les recommandations associées doivent s'intégrer dans un écosystème d'enjeux économiques, sociétaux et géopolitiques.

Avec **près des trois quarts des émissions du secteur imputables au transport**, et près du tiers au seul transport aérien, le levier d'action le plus efficace porte sur la promotion d'un tourisme de proximité. C'est en partie cette évolution qui a permis une diminution des émissions du secteur de 16% entre 2018 et 2022, conforme à la trajectoire qui doit être suivie par le secteur pour respecter les Accords de Paris. En effet, le secteur doit réduire ses émissions de GES entre 40 et 50% en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018.

Il est important de noter cependant que cette diminution est principalement conjoncturelle, et liée à l'impact des restrictions sanitaires post-Covid. Pérenniser cette dynamique demanderait une structuration d'offres touristiques de proximité, des évolutions comportementales, des incitations financières ou encore de la fiscalité incitative, mis en place au travers de politiques publiques fortes, coordonnées aux échelles européennes, nationale et régionale. En effet, il semble indispensable de jouer sur la **provenance des touristes afin de permettre l'atteinte des objectifs climatiques**. Par ailleurs, l'utilisation de modes de transport moins carbonés, elle-même corrélée à ce recrutement de touristes plus local, a contribué à cette baisse des émissions. Poursuivre sur cette dynamique demande la structuration d'une offre de transports collectifs, économes en énergie et décarbonés (covoiturage, offre ferroviaire accrue, itinérance vélo, sécurisation du dernier kilomètre, etc.). Une **offre de mobilité décarbonée et continue sur l'ensemble des trajets** reste largement à développer. Par ailleurs, la modulation du nombre d'arrivées peut également constituer un paramètre clé.

Concernant l'hébergement, les leviers incontournables portent sur la massification de l'efficacité énergétique et l'utilisation de vecteurs énergétiques décarbonés. Citons par exemple l'augmentation de la performance énergétique des logements, via la rénovation énergétique du parc résidentiel et tertiaire, ou encore la décarbonation du mix des énergies utilisées pour le chauffage (passage du triptyque gaz/charbon/fioul à un mix basé sur l'électricité bas carbone, les énergies renouvelables, le biométhane et les réseaux de chaleur urbains). Les évolutions comportementales restent indispensables, avec par exemple l'encouragement d'offres de tourisme ralenti (*slow tourism*) contribuant à la réduction de l'intensité carbone de l'activité touristique. Ces offres confèrent notamment aux acteurs du tourisme un **rôle d'acteur et d'influenceur de la transition écologique**.

Sur les autres postes, il est utile de mentionner la promotion des offres de restauration végétariennes et mobilisant des chaînes d'approvisionnement courtes (alimentation), le développement de solutions digitales de substitution aux événements physiques (tourisme d'affaires), ou encore la généralisation de l'étiquetage GES des biens touristiques (consommation de biens).

Sur l'ensemble des leviers, les institutionnels du tourisme et pouvoirs publics jouent un rôle d'influence et de pilotage de la transformation écologique, depuis la définition / suivi d'une trajectoire de décarbonation du secteur du tourisme jusqu'à la mobilisation et accompagnement des stratégies des acteurs.

7. Annexes

7.1. Le tourisme émissif

La présente étude considère le tourisme interne et le tourisme réceptif. A la demande de l'ADEME, le tourisme émissif a également été traité succinctement afin d'estimer en ordre de grandeur la quantité de GES émis par le tourisme émissif pour le transport et avec une approche en ordre de grandeur pour les autres postes.

Les différences de périmètre et de précision de calcul entre la présente étude (tourisme interne et réceptif) et l'annexe (tourisme émissif) excluent cependant la possibilité de comparer directement l'empreinte carbone du tourisme réceptif et du tourisme émissif.

7.1.1. Méthodologie

Le tourisme émissif (les Français qui partent à l'étranger) représente en 2022 environ 39 millions de visiteurs avec environ 70 % des touristes et 30 % d'excursionnistes et 202 millions de nuitées et de journées (y compris les excursionnistes). La destination principale des visiteurs est l'Europe (70 %) suivi de l'Afrique (13 %), l'Amérique (11 %) et l'Asie et l'Océanie (6 %).

Transport des touristes :

Pour le transport origine / destination des touristes, la méthodologie est similaire à celle du tourisme réceptif. Les données de la DGE permettent de connaître les destinations des Français qui se rendent à l'étranger. Les destinations sont regroupées par continent et une distance moyenne est considérée pour chaque regroupement. Le mode de transport des touristes pour motif personnel et restant en Europe est également connu. On considère alors que l'avion est systématiquement utilisé pour les destinations extra européennes. Pour compléter ces données, on considère que les touristes pour motif professionnel ont la même répartition modale que les touristes pour motif personnel.

Autres postes d'émissions :

Les émissions de GES hors transport origine / destination pour le tourisme émissif ont été estimées en utilisant les ratios d'intensité carbone par postes d'émissions pour le tourisme en France calculés dans le cadre de cette étude. Pour le poste énergie, ces ratios ont été modulés par rapport aux facteurs d'émissions des pays concernés.

Les facteurs de modulation pour l'énergie ont été modélisés à partir des données sur l'énergie de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)¹⁰⁵ et de l'outil Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM)¹⁰⁶ par type de bâtiments pour les pays de l'OCDE et non-OCDE par rapport à la France :

Type de bâtiments	Europe	Amérique	Asie	Afrique
Residential	1,3	1,8	1,3	1,5
Office	1,8	2,7	4,5	3,1
Resort	2,1	2,7	4,8	3,2
Others	1,8	2,7	4,5	3,1

Clé de lecture : Un bâtiment résidentiel dans un pays de d'Amérique a une empreinte carbone par m² 1,8 fois plus importante qu'un bâtiment résidentiel en France (scopes 1,2 et 3).

7.1.2. Résultats

¹⁰⁵ IAE (2017), *ETP 2017_building summary*

¹⁰⁶ CRREM (2020), <https://www.crrem.eu/tool/>

Les Françaises et Français ont effectué environ 337 millions de séjours en 2022, en majorité en France (89%). Environ 1 186 millions de nuitées et journées (pour les excursionnistes) ont été réalisées en 2022 dont 986 millions de nuitées pour le tourisme interne et 200 millions de nuitées et journées (pour les excursionnistes) pour le tourisme émissif, soit environ 16% des nuitées.

Le tourisme des Français représente 70 millions de tCO₂e en ordre de grandeur. Le tourisme émissif représente 11% des séjours, mais est responsable de 38% des émissions des GES, soit environ 37 millions de tCO₂e.

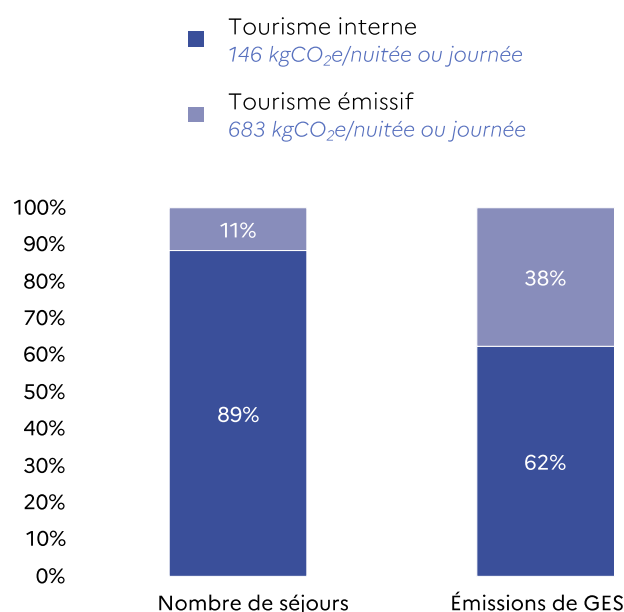


Figure 39 - Comparaison des séjours et des émissions des visiteurs français par destination

Ainsi, un visiteur français partant à l'étranger émet environ 5 fois plus d'émissions par nuitée (ou journée pour un excursionniste) qu'un visiteur restant en France, notamment à cause du poste transport origine-destination et du poste énergie. En effet, les visiteurs français partant à l'étranger parcourent une distance plus importante (3 700 km en moyenne aller-retour) que les visiteurs français restant en France (environ 640 km en moyenne aller-retour). De plus, les Français partant à l'étranger utilisent principalement l'avion (60%), mode de transport avec un impact sur les émissions de GES élevé par rapport aux autres modes de transport.

Ainsi, bien que les visiteurs français partant à l'étranger représentent seulement 11% des voyages des Français, ils représentent près du tiers du volume (en passager.kilomètres) des déplacements (33%), et leur déplacement origine-destination représente près de la moitié des émissions de GES (47%) liées au transport origine-destination.

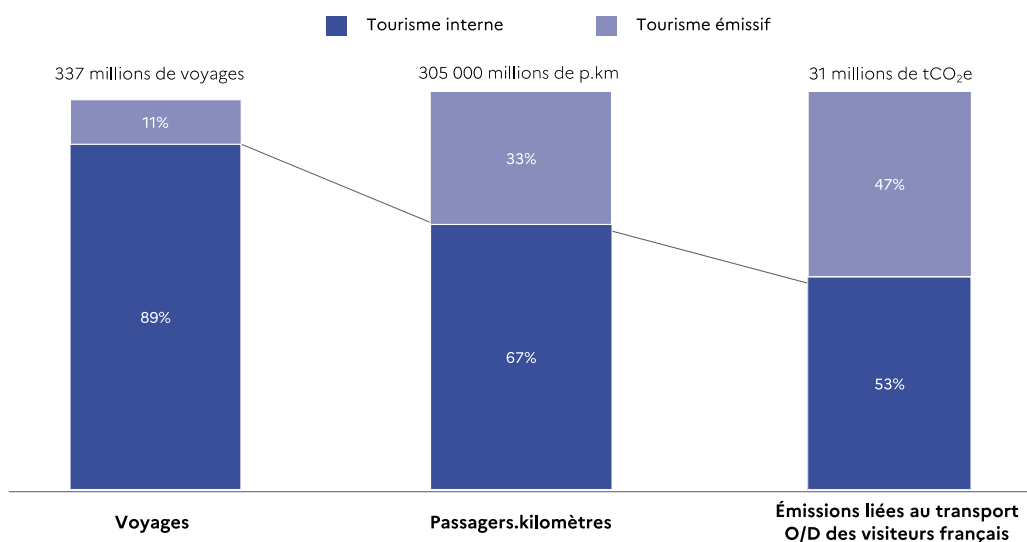


Figure 40 - Comparaison du nombre de voyages, de la distance parcourue et des émissions de GES par mode de transport liées au tourisme des Français

Les émissions liées à la consommation d'énergie des bâtiments (hébergements, restauration, etc.) sont également plus faibles pour un visiteur français restant en France car l'électricité en France est moins carbonée que la moyenne des pays dans le monde.

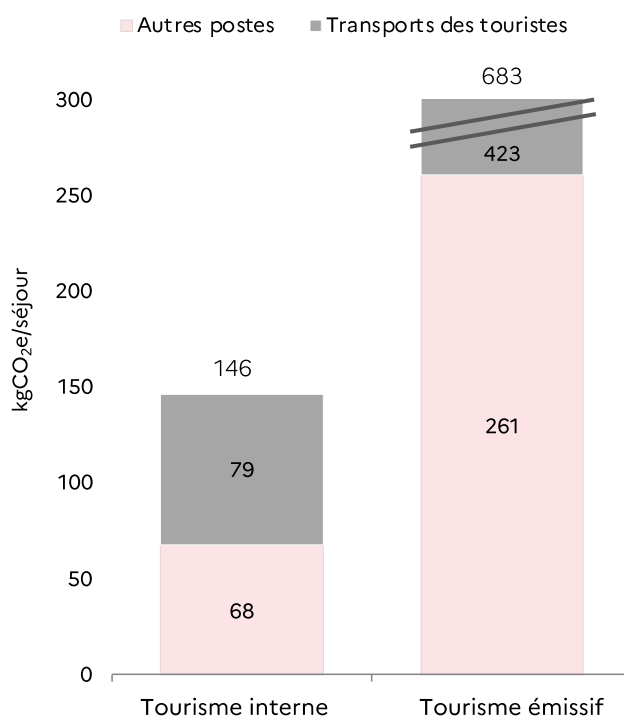


Figure 41 - Comparaison de l'intensité carbone par type de tourisme (en kgCO₂e par séjour)

7.2. Table des illustrations

Figure 1 - Calcul du poids économique du tourisme en 2022 (source : Eurostat)	9
Figure 2 - Les différentes catégories de voyageurs et le périmètre du tourisme pris en compte dans le bilan GES	12
Figure 3 - Périmètre de l'étude	13
Figure 4 - Périmètre sectoriel de l'étude	14
Figure 5 - Ventilation des arrivées, excursions et nuitées des résidents et non-résidents (Source : SDT 2022, Insee, calculs DGE, retraitements SCET)	15
Figure 6 - Taux de touristicité de trois secteurs	22
Figure 7 - Ventilation des nuitées touristiques en 2022	22
Figure 8 - Ventilation des nuitées touristiques marchandes en 2022	23
Figure 9 - Ventilation des nuitées touristiques non marchandes en 2022	26
Figure 10 - Détail du calcul de la reconstitution des nuitées et surfaces des résidences secondaires	27
Figure 11 - Détail des calculs pour la reconstitution des données surfaciques des locations saisonnières	29
Figure 12 - Détail des calculs pour la reconstitution des données surfaciques de la restauration	35
Figure 10 – Représentation figurative de l'empreinte carbone et des émissions territoriales	44
Figure 13 - Répartition des émissions de GES du secteur du tourisme en France, par secteur d'émissions	45
Figure 14 - Comparaison des émissions de GES du secteur du tourisme en France entre 2018 et 2022, par secteur d'émissions	47
Figure 15 – Contribution des postes à la variation des émissions du secteur du tourisme entre 2018 et 2022	48
Figure 17 - Émissions de GES de quatre profils-type de touristes pour motif personnel sur la durée du séjour	50
Figure 18 - Part des émissions territoriales du tourisme dans l'inventaire national des émissions de GES et répartition des émissions territoriales du tourisme	51
Figure 19 - Comparaison des émissions territoriales du secteur du tourisme avec les émissions territoriales globales de la France	51
Figure 19 - Comparaison du nombre de voyages, de la distance parcourue et des émissions de GES par mode de transport pour le transport origine / destination des touristes et excursionnistes	53
Figure 20 - Comparaison du nombre d'arrivées et des émissions de GES représentées au sein du secteur du tourisme par les touristes résidents, européens et non-européens (excursionnistes compris)	53
Figure 21 - Comparaison de l'intensité carbone des séjours pour les touristes résidents, européens et non-européens (excursionnistes compris) en kgCO ₂ e/arrivée	54
Figure 22 - Comparaison de l'intensité carbone des séjours pour les touristes résidents, européens et non-européens (excursionnistes compris) en kgCO ₂ e/nuitée (ou journée pour les excursionnistes)	55
Figure 24 : Comparaison du nombre d'arrivées de touristes résidents et non-résidents entre 2018 et 2022 (hors excursionnistes) (en milliers de touristes – source : SDT, Insee, EVE, Banque de France, calculs DGE)	56
Figure 25 - Comparaison du nombre d'arrivées de touristes résidents (hors excursionnistes) entre 2018 et 2022	56
Figure 26 - Comparaison des émissions liées au transport origine-destination des touristes résidents entre 2018 et 2022	57
Figure 27- Comparaison des arrivées des touristes non-résidents (hors excursionnistes) entre 2018 et 2022 en fonction du mode de transport	58

Figure 28 - Comparaison des émissions liées au transport origine-destination des touristes non-résidents (hors excursionnistes) entre 2018 et 2022 en fonction du mode de transport	58
Figure 29 - Comparaison des intensités par nuitée de l'hébergement marchand et des croisières maritimes, sur le périmètre restreint de l'énergie, déplacement des employés, des loisirs et transport sur place	59
Figure 30 - Comparaison des nuitées et des émissions par type d'hébergement (en base 100)	61
Figure 31 - Comparaison des intensités par nuitée par type d'hébergement (en kgCO ₂ e/nuitée)	61
Figure 32 - Comparaison des émissions liées à l'hébergement, par type d'hébergement, entre 2018 et 2022	62
Figure 33 - Comparaison des consommations énergétiques et des émissions liées pour la filière Hébergements marchands et restaurants, entre 2018 et 2022	63
Figure 34 - Comparaison des consommations énergétiques et des émissions liées pour le secteur Sports, loisirs et culture, entre 2018 et 2022	63
Figure 31 - Comparaison de la décomposition des émissions de la Métropole et de l'Outre-mer	64
Figure 32 - Comparaison des intensités par nuitée entre Métropole et Outre-mer	65
Figure 37 - Évolution des émissions de GES par secteur en France selon la SNBC 2 (MtCO ₂ e)	66
Figure 38 - Trajectoires de réduction des émissions du secteur du tourisme en France (MtCO ₂ e)	68
Figure 39 - Comparaison des séjours et des émissions des visiteurs français par destination	77
Figure 40 - Comparaison du nombre de voyages, de la distance parcourue et des émissions de GES par mode de transport liées au tourisme des Français	78
Figure 41 - Comparaison de l'intensité carbone par type de tourisme (en kgCO ₂ e par séjour)	78
Tableau 1 - Récapitulatif des données mobilisées	18
Tableau 2 - Consommation touristique par poste détaillé, en Md€ courants, 2021 (source : Insee)	21
Tableau 3 - Facteurs d'émission des moyens de transport	32
Tableau 4 - Liste des biens de consommation durables à finalité touristique unique (source : OMT (2010))	41

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France

Résumé – Première destination touristique mondiale depuis une trentaine d'années, la France continue d'attirer touristes français et étrangers au sein de ses territoires. Le tourisme constitue un levier majeur dans l'économie du pays et génère par ailleurs de nombreuses pressions sur l'environnement. En tant que secteur d'activités d'importance, le tourisme cherche à s'engager dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est la première étape indispensable sur laquelle appuyer la stratégie sectorielle.

Ce rapport présente pour la deuxième fois après 2018 une évaluation des émissions GES du secteur du tourisme en France. Le périmètre inclut à la fois le tourisme réceptif (séjours d'étrangers en France) et le tourisme interne (séjours de Français en France). Le bilan GES couvre les différentes modalités du tourisme (touristes et excursionnistes), le tourisme d'agrément et le tourisme d'affaires.

Essentiel à retenir

Les émissions totales du secteur du tourisme en France se sont élevées à 97 millions de tonnes de CO₂ équivalent en 2022. Cela correspond à l'empreinte carbone de 10 millions de Français sur un an.

Plus des trois quarts de ces émissions (69%, soit 63 MtCO₂e) sont générées par le transport, dont 59% de transports aller-retour pour se rendre sur le lieu de séjour.

Les émissions du secteur ont diminué de 16% par rapport à 2018. La baisse des émissions étant majoritairement due à des effets conjoncturels, des actions transformationnelles apparaissent nécessaires pour poursuivre cette tendance. On peut estimer que le secteur du tourisme est à l'origine de 11% de l'inventaire national de la France.

